

1999

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA 

92^e rapport de gestion

Tâches et objectifs de la Banque nationale

Généralités

En tant que banque centrale autonome, la Banque nationale suisse conduit la politique monétaire qui, avec la politique budgétaire et la politique de la concurrence, crée les conditions-cadres fondamentales pour l'évolution de l'économie. Conformément à la constitution et à la loi, elle doit, dans son action, servir les intérêts généraux du pays. La stabilité des prix, estime-t-elle, est son objectif prioritaire.

Stabilité des prix

La stabilité du niveau des prix est une condition importante à remplir pour assurer la croissance et la prospérité. L'inflation et la déflation rendent difficile la prise de décisions pour les consommateurs et les producteurs, perturbent l'évolution économique et pénalisent les économiquement faibles. En vue de maintenir stable le niveau des prix, la Banque nationale mène une politique monétaire en fonction des possibilités de croissance de l'économie. Elle assimile une inflation annuelle inférieure à 2% – mesurée à l'indice suisse des prix à la consommation – à la stabilité des prix.

Rôle dans les opérations de paiement

Une des tâches importantes de la Banque nationale consiste à faciliter les opérations de paiement. Avec les banques et la Poste, l'institut d'émission est l'un des principaux agents du trafic des paiements.

Approvisionnement en numéraire

La Banque nationale exerce, en vertu de la loi, le monopole d'émission des billets de banque. Elle approvisionne l'économie en billets répondant à des exigences élevées en matière de qualité et de sécurité. A la demande de la Confédération, elle assure en outre la mise en circulation des pièces.

Paiements sans numéraire

Dans les opérations de paiement sans numéraire, la Banque nationale met l'accent sur les flux interbancaires, soit sur le domaine dans lequel elle peut apporter la plus grande contribution à la sécurité et à l'efficacité des transactions. Ces paiements passent par le Swiss Interbank Clearing (SIC).

Placement des réserves monétaires

L'institut d'émission est chargé également du placement des réserves monétaires (or, devises, moyens de paiement internationaux). Ces réserves servent à asseoir la confiance dans le franc, à prévenir et à surmonter des crises, ainsi qu'à intervenir sur les marchés des changes.

Statistiques

La Banque nationale établit plusieurs statistiques, en particulier les statistiques bancaires et la balance des paiements.

Services rendus à la Confédération

La Banque nationale conseille les autorités fédérales dans les questions monétaires. De plus, elle fournit des services bancaires à la Confédération.

Stabilité du système financier

La stabilité du système financier repose avant tout sur la solidité des divers opérateurs sur les marchés et sur l'efficacité de la surveillance des banques. Cette surveillance entre dans les attributions de la Commission fédérale des banques. Sur ce plan, la Banque nationale apporte sa principale contribution en menant une politique monétaire axée sur la stabilité et en aménageant les conditions-cadres de la place financière suisse. Elle joue en outre le rôle de prêteur ultime («lender of last resort»).

Banque nationale suisse
92^e rapport de gestion 1999

Table des matières

4		Avant-propos
6		Les grandes lignes de l'évolution économique
7	1	Etranger
7	1.1	Evolution de la conjoncture
12	1.2	Politique monétaire
14	1.3	Finances publiques
16	1.4	Marchés des changes
16	1.5	Marchés financiers
20	2	Suisse
20	2.1	Evolution de la conjoncture
26	2.2	Finances publiques
28	2.3	Marchés financiers
32		La politique monétaire de la Banque nationale suisse
33	1	Stratégie
40	2	Mise en œuvre de la politique monétaire
43	3	Réforme des dispositions constitutionnelles sur la monnaie
44	4	Loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement
45	5	Accord sur des ventes d'or
46		Les autres tâches de la Banque nationale
47	1	Placement des actifs
47	1.1	Fondements
48	1.2	Placements de devises
49	1.3	Placements en titres en francs suisses
50	1.4	Prêts d'or
51	1.5	Gestion des risques
52	2	Trafic des paiements
52	2.1	Fondements
53	2.2	Approvisionnement en numéraire
54	2.3	Trafic des paiements SIC
56	3	Statistiques
57	4	Services rendus à la Confédération
58	5	Collaboration avec des organes de la Confédération
58	5.1	Collaboration avec le Département fédéral des finances
59	5.2	Collaboration avec la Commission fédérale des banques
60	6	Coopération internationale
60	6.1	Participation au Fonds monétaire international
61	6.2	Participation au Groupe des Dix
61	6.3	Participation à la Banque des Règlements Internationaux
62	6.4	Crédits d'aide monétaire
63	6.5	Aide technique et formation

64		La gestion interne
65	1	Organisation
66	2	Personnel et ressources techniques
69	3	Changements au sein des autorités et de la direction de la Banque
74		Informations financières
75	1	Compte de résultat pour 1999
76	2	Bilan au 31 décembre 1999
78	3	Annexe au 31 décembre 1999
78		3.1 Rappel des activités
78		3.2 Principes de comptabilisation et d'évaluation
80		3.3 Commentaire du compte de résultat
85		3.4 Commentaire du bilan
99		3.5 Commentaire des opérations hors bilan
100	4	Résolutions du Conseil de banque à l'Assemblée générale des actionnaires
101	5	Rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée générale des actionnaires
102		Chronique
105		Tableaux récapitulatifs et listes diverses
106	1	Résultats annuels, depuis 1989
108	2	Aperçu du bilan, depuis 1989
110	3	Liste des membres des organes de surveillance et de direction
118	4	Organigramme
120	5	Publications
122	6	Adresses des sièges et succursales

Dans le compte de résultat, le bilan et les autres tableaux, les chiffres sont arrondis. Il est possible par conséquent que les totaux s'écartent légèrement de la somme des valeurs qui les constituent.

Avant-propos

Mesdames, Messieurs,

La Banque nationale suisse peut être satisfaite de l'année 1999. Aucun problème majeur n'a entravé la marche des affaires courantes, et de nouveaux accents ont été mis dans d'importants domaines.

Fait particulièrement réjouissant, la reprise économique s'est dessinée toujours plus nettement au cours de l'année. Depuis longtemps, nous n'avons plus été aussi proches de l'objectif d'une évolution macroéconomique équilibrée, soit d'une croissance réelle appropriée, d'un niveau élevé de l'emploi et d'un renchérissement bas. Les conditions-cadres favorables sur le plan monétaire ont contribué à ce résultat.

Des changements intervenus dans l'environnement déterminant pour la Banque nationale nous ont amenés à réexaminer les fondements de la politique monétaire. Avec l'adaptation de notre stratégie, nous pourrions continuer à remplir notre mandat, à savoir mener une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Nous sommes cependant conscients que les moyens dont nous disposons nous permettent d'assurer avant tout la stabilité du niveau des prix.

La modernisation du régime monétaire suisse avance à grands pas. La nouvelle constitution contient un article mis à jour sur la politique monétaire. En outre, la nouvelle loi sur l'unité monétaire et les moyens de paiement entrera sans doute en vigueur début mai, et le lien rattachant le franc à l'or sera aboli. Il est prévu, on le sait, d'affecter la moitié des quelque 2600 tonnes d'or de la Banque nationale à d'autres buts publics. L'institut d'émission détiendra, à l'avenir également, un volume suffisant de réserves monétaires.

La réorganisation des mouvements de numéraire est achevée. Les travaux de contrôle et de tri du numéraire sont maintenant centralisés dans nos sièges de Berne et de Zurich, ainsi que dans nos succursales de Genève et de Lugano. Les succursales de Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall continueront à remplir leur mission d'information.

Les comptes de la Banque nationale permettent une distribution de bénéfices à hauteur convenue, soit 1,5 milliard de francs, à la Confédération et aux cantons.

Si l'année 1999 a été bonne, elle ne doit pas nous faire oublier que de nombreux problèmes sont encore à résoudre et que nous serons certainement confrontés à de nouveaux défis.

Nous remercions très chaleureusement nos collaboratrices et collaborateurs, ainsi que les membres des autorités de la Banque, pour leur précieux soutien et espérons pouvoir compter, à l'avenir également, sur leur appui.

Berne, le 3 mars 2000

Eduard Belser

Président du Conseil de banque

Hans Meyer

Président de la Direction générale

Les grandes lignes de l'évolution économique

1 Etranger

1.1 Evolution de la conjoncture

En 1999, l'économie mondiale a retrouvé un horizon plus serein après avoir été ébranlée, pendant deux ans, par des crises en Asie de l'Est, en Russie et en Amérique latine, mais aussi par des turbulences sur les marchés financiers. Les pays nouvellement industrialisés d'Asie orientale, qui avaient subi un effondrement de leur conjoncture en 1998, se sont rétablis plus rapidement que prévu. Le Japon est lui aussi sorti de la récession dans la première moitié de l'année. Par contre, de nombreux pays d'Europe de l'Est ont continué à ressentir les répercussions de la crise financière internationale et de la situation économique toujours difficile en Russie. En Amérique latine, la conjoncture a marqué une amélioration une fois écartée la menace d'une crise financière au Brésil. Stimulé par une croissance économique globalement plus forte, le commerce mondial s'est accéléré considérablement au cours de l'année.

**Economie mondiale:
horizon plus serein grâce à la
reprise en Asie de l'Est**

La fin de la crise économique en Asie de l'Est a eu des effets positifs sur les pays industrialisés. Les exportations, en net ralentissement l'année précédente, ont repris de la vigueur dans la plupart des pays, et les investissements se sont accrus davantage. Le produit intérieur brut réel des pays de l'OCDE a augmenté en moyenne de 2,8%, contre 2,4% en 1998. L'amélioration de la conjoncture au Japon et le dynamisme de l'économie américaine ont eux aussi contribué à l'accélération de la croissance.

**Croissance économique plus
forte dans la zone de l'OCDE**

Aux Etats-Unis, l'expansion économique a continué en 1999. Pour la troisième année consécutive, la croissance du produit intérieur brut réel a dépassé 4%. Soutenue par la hausse des cours des actions, la consommation privée a augmenté vigoureusement. De sensibles impulsions ont découlé également des investissements dans le domaine de l'informatique et des exportations, lesquelles ont gagné en dynamisme au cours de l'année. La construction a cependant marqué un tassement du fait de la hausse des taux d'intérêt.

**Expansion toujours vive aux
Etats-Unis**

Après un recul de 2,6% en 1998, l'économie japonaise a enregistré une progression de près de 1%. Dans une première phase, la reprise a reposé principalement sur les vastes mesures de relance adoptées par le gouvernement pour lutter contre la faiblesse persistante de la demande. En cours d'année, les exportations et la consommation privée ont elles aussi augmenté. Dans les entreprises, le climat morose a cédé la place à un optimisme prudent. En outre, les profondes restructurations engagées dans plusieurs branches ont commencé à porter leurs fruits.

Fin de la récession au Japon

En Europe, la reprise de la conjoncture s'est raffermie au cours de l'année. Les exportations, en particulier, ont pris de la vigueur. Le sensible affaiblissement de l'euro a favorisé leur essor. L'amélioration générale du climat économique a également donné de l'élan à la demande intérieure. Dans la plupart des pays européens, la croissance des investissements en biens d'équipement s'est accélérée, et la construction est sortie de sa longue phase de stagnation. La consommation privée est restée un important soutien de la conjoncture. A cause de la faiblesse de la croissance au premier semestre, la progression du produit intérieur brut réel des pays de l'UE s'est ralentie, passant en moyenne de 2,7% en 1998 à 2,1% en 1999. La France, l'Espagne et plusieurs

**Reprise de la conjoncture
en Europe**

économies de moins grande taille ont enregistré des taux de croissance supérieurs à la moyenne, alors que le redémarrage a été lent en Allemagne et en Italie.

Augmentation de l'emploi

Les décalages sensibles de la conjoncture entre les pays de l'OCDE se sont reflétés dans l'évolution des marchés du travail. Ainsi, l'emploi a continué à croître fortement aux Etats-Unis, mais a encore reculé au Japon, du fait en partie du processus de restructuration en cours. En Europe, de remarquables progressions ont été observées dans plusieurs pays, notamment en Espagne, en Irlande et aux Pays-Bas. La demande de main-d'œuvre a augmenté en France également; elle est toutefois restée peu soutenue en Allemagne et en Italie.

Persistance d'un taux élevé de chômage dans l'UE

En 1999, le taux de chômage a diminué aux Etats-Unis pour s'établir à 4,2%, soit à son niveau le plus bas depuis 1970. Dans l'UE, il a fléchi, passant à 9,2% en moyenne. Bien qu'orienté à la baisse, le chômage est demeuré considérable en Espagne, en Italie, en Grèce, en France et en Belgique. Dans plusieurs pays, des problèmes structurels tenaces se sont traduits par des écarts substantiels d'une région à l'autre; ainsi, le taux de chômage était quatre fois plus élevé en Italie du Sud qu'en Italie du Nord, et deux fois plus élevé dans la partie orientale de l'Allemagne que dans la partie occidentale.

Légère accélération du renchérissement

Mesuré aux prix à la consommation, le renchérissement s'est légèrement accéléré durant l'année. En moyenne de la zone de l'OCDE, il s'établissait à 3,6% en décembre, contre 3,3% un an auparavant. Son accélération est due avant tout à la vive hausse des prix des produits pétroliers. Abstraction faite de l'énergie et de l'alimentation, le renchérissement a quelque peu diminué, passant à 1,5%. Contrairement à la tendance observée dans la plupart des autres pays industrialisés, les tensions inflationnistes se sont relâchées en cours d'année au Royaume-Uni. La hausse des prix a été remarquablement faible en Allemagne et en France, pays où elle s'inscrivait à environ 0,5% en moyenne annuelle. Au Japon, le niveau des prix est demeuré stable.

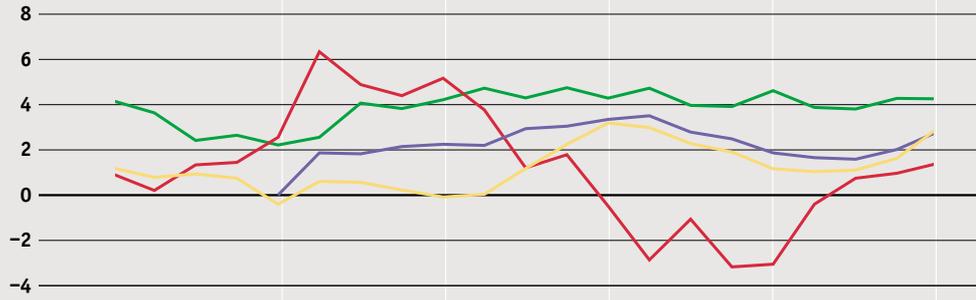
Evolution divergente des soldes des balances des transactions courantes

En raison de la forte expansion des importations, le déficit de la balance des transactions courantes des Etats-Unis s'est encore creusé pour atteindre, en 1999, près de 4% du produit intérieur brut. En revanche, l'excédent japonais a diminué du fait de la consommation accrue de biens étrangers. La balance des transactions courantes de l'UE a été proche de l'équilibre, mais des écarts considérables ont été observés d'un pays à l'autre; la France a dégagé un excédent, alors que le Royaume-Uni a enregistré un déficit élevé.

Produit intérieur brut

Etats-Unis
Japon
OCDE Europe
Suisse

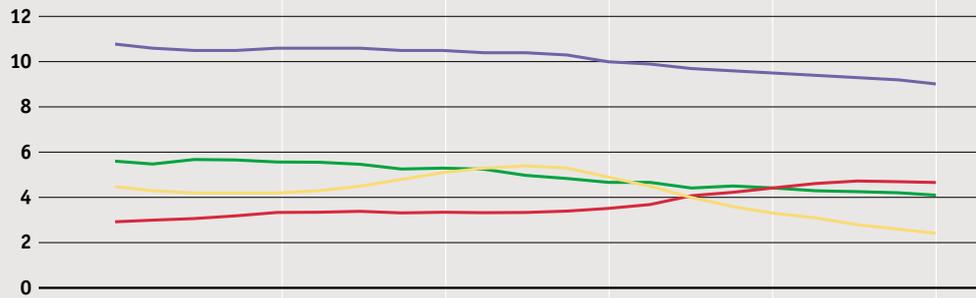
Variation en pour-cent par rapport à l'année précédente.
Source: OCDE



Chômage

Etats-Unis
Japon
OCDE Europe
Suisse

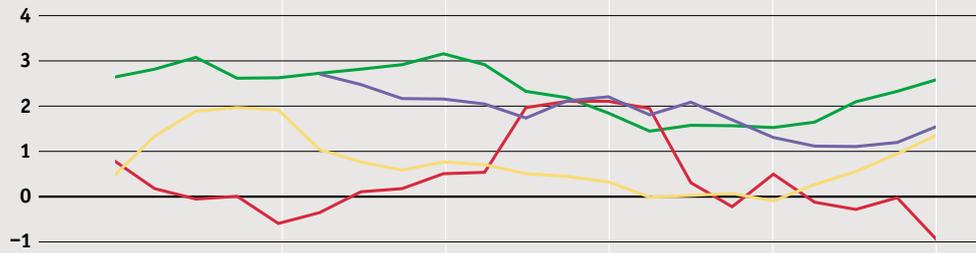
En pour-cent.
Source: OCDE



Renchérissement

Etats-Unis
Japon
OCDE Europe
Suisse

En pour-cent.
Source: OCDE



Balance des transactions courantes

Etats-Unis
Japon
Union européenne
Suisse

Solde en pour-cent du PIB.
Source: OCDE



Aperçu de l'évolution de la conjoncture

	1995	1996	1997	1998	1999
Produit intérieur brut réel (variation en % par rapport à l'année précédente)					
Etats-Unis	2,7	3,7	4,5	4,3	4,1
Japon	1,4	5,2	1,6	-2,6	0,7
Union européenne	2,4	1,6	2,5	2,7	2,1
Allemagne	1,8	0,8	1,6	2,0	1,4
France	1,8	1,2	2,0	3,4	2,4
Royaume-Uni	2,8	2,6	3,5	2,0	1,7
Italie	2,9	0,9	1,5	1,3	1,0
Suisse	0,5	0,3	1,7	2,1	1,7
Chômage (en %)					
Etats-Unis	5,6	5,4	4,9	4,5	4,2
Japon	3,2	3,4	3,4	4,1	4,7
Union européenne	10,8	10,9	10,8	10,1	9,4
Allemagne	9,5	10,4	11,5	11,0	10,5
France	11,6	12,3	12,5	11,8	11,2
Royaume-Uni	8,0	7,3	5,5	4,7	4,3
Italie	11,7	11,7	11,8	11,9	11,4
Suisse	4,2	4,7	5,2	3,9	2,7
Renchérissement (prix à la consommation; en %)					
Etats-Unis	2,8	2,9	2,3	1,6	2,2
Japon	-0,1	0,1	1,7	0,6	-0,1
Union européenne	3,0	2,4	2,0	1,7	1,2
Allemagne	1,7	1,4	1,9	1,0	0,6
France	1,8	2,1	1,3	0,7	0,6
Royaume-Uni	3,4	2,5	3,1	3,4	3,0
Italie	5,4	3,9	1,8	1,7	1,6
Suisse	1,8	0,8	0,5	0,0	0,8
Solde de la balance des transactions courantes (en % du produit intérieur brut)					
Etats-Unis	-1,5	-1,7	-1,7	-2,5	-3,7
Japon	2,1	1,4	2,3	3,2	2,7
Union européenne	0,6	1,0	1,5	1,0	0,3
Allemagne	-0,8	-0,2	-0,1	-0,2	0,0
France	0,7	1,3	2,7	2,8	2,4
Royaume-Uni	-0,5	-0,1	0,8	0,0	-1,5
Italie	2,3	3,3	2,9	1,7	0,6
Suisse	6,9	7,4	8,9	8,2	8,1

Pour 1999, les données sont en partie estimées.

Source: OCDE

La plupart des pays d'Asie orientale – la Corée du Sud avant tout, mais aussi la Thaïlande, la Malaisie et les Philippines – ont surmonté, en 1999, les effets de la crise financière du milieu de 1997, crise qui avait mis fin à une longue phase de forte croissance. La demande intérieure a amorcé un redressement grâce à une politique budgétaire expansionniste, et la compétitivité de ces économies s'est accrue après la dévaluation massive des monnaies nationales. La mise en œuvre de réformes structurelles et l'aide financière du Fonds monétaire international (FMI) ont joué un rôle particulièrement important dans le rétablissement de ces économies. En Indonésie, pays qui est toujours confronté à de graves difficultés politiques, la situation ne s'est que peu améliorée. Enfin, l'économie chinoise, qui n'avait pas été affectée directement par la crise financière, a subi un fléchissement de la croissance à la suite de l'aggravation de problèmes structurels. Elle a pâti en particulier du manque de restructuration des entreprises d'Etat non rentables.

En Europe de l'Est, la croissance économique a fléchi. Pour l'essentiel, cette évolution est liée au durcissement appliqué à la politique budgétaire, en 1998, pour contrecarrer la menace d'une crise monétaire. La diminution de la croissance a été modérée en Hongrie, en Pologne et en Slovaquie, mais plus nette en Slovaquie et en Bulgarie. La Roumanie n'est pas parvenue à surmonter la crise qui l'a frappée à partir de 1996; comme la Bulgarie, elle a ressenti les effets de la guerre au Kosovo. L'économie tchèque, en récession depuis 1998, a amorcé un redémarrage. Dans de nombreux pays d'Europe de l'Est, le renchérissement a faibli grâce au resserrement de la politique monétaire au cours des années précédentes. La lutte contre l'inflation a remporté des succès notamment en Bulgarie, pays dont la monnaie est liée strictement au mark allemand depuis le milieu de 1997. Ce rattachement a toutefois entraîné une revalorisation sensible de la monnaie en termes réels et, partant, un alourdissement du déficit de la balance des transactions courantes.

La situation économique s'est stabilisée en Russie. La chute du rouble a été enrayée au printemps. Si l'accélération de l'inflation a pu être freinée, celle-ci est restée néanmoins supérieure à 100%. Les importations ayant renchéri, les biens produits en Russie sont devenus plus compétitifs, et la production industrielle a augmenté quelque peu. Comme la Russie avait satisfait à diverses exigences en matière de réforme de ses systèmes bancaire et fiscal, le FMI a passé, en juillet 1999, un accord de confirmation avec ce pays. Il n'a toutefois versé qu'une première tranche du crédit qui est destiné exclusivement à assurer le service de la dette du pays envers le FMI.

Durement touchés par la crise financière internationale et la baisse des prix des matières premières, les pays d'Amérique latine ont connu des évolutions économiques contrastées. Le Mexique a profité de l'essor caractérisant les Etats-Unis, et l'horizon conjoncturel s'est éclairci au Chili. Par contre, une crise monétaire a éclaté au Brésil, au début de 1999. Le pays a été contraint de laisser flotter sa monnaie, arrimée jusque-là au dollar des Etats-Unis. Grâce à la mise en œuvre rapide d'un programme de stabilisation et à une aide financière internationale de grande envergure, il a pu maintenir l'inflation sous contrôle et retrouver le chemin de la reprise. La forte dévaluation de la monnaie brésilienne a entraîné l'Argentine, principal partenaire commercial du Brésil, dans une récession; vers la fin de l'année, des signes d'amélioration se sont cependant multipliés, en Argentine également.

1.2 Politique monétaire

Durant les premiers mois de l'année, les banques centrales des Etats-Unis et d'Europe ont maintenu la politique monétaire généreuse qu'elles avaient adoptée, en automne 1998, pour contrer la menace d'un effondrement généralisé de la conjoncture à la suite de la crise financière internationale. Elles ont resserré les rênes monétaires, à partir du milieu de l'année, eu égard à l'amélioration du climat conjoncturel et au danger d'une résurgence de l'inflation.

Entre juin et novembre, la banque centrale des Etats-Unis a relevé de 4,75% à 5,5%, en trois étapes, le taux de l'argent au jour le jour. A la mi-novembre, ce taux avait ainsi retrouvé son niveau de l'automne de 1998, soit d'avant la crise financière internationale.

Etant donné le net tassement de la conjoncture et le repli du renchérissement, la Banque d'Angleterre a réduit son taux directeur à quatre reprises, entre janvier et juin. Elle l'a ainsi ramené de 6,25% à 5%. En cours d'année, la croissance de la demande intérieure s'est accélérée. Les risques inflationnistes augmentant, l'institut d'émission a majoré son taux directeur d'un demi-point au total, entre septembre et novembre, pour le porter à 5,5%.

Le 1^{er} janvier 1999, onze des quinze pays de l'UE sont entrés dans la troisième phase de l'Union économique et monétaire (UEM), et l'euro est devenu une monnaie à part entière. Les cours de change bilatéraux des monnaies des onze pays participants avaient déjà été fixés en mai 1998. La conduite de la politique monétaire de la zone euro a été confiée à la Banque centrale européenne (BCE), qui a ainsi pris le relais des instituts d'émission des pays participants.

Durant les trois premiers mois de l'année, la BCE a maintenu son taux directeur – le taux des opérations principales de refinancement (pensions de titres) – inchangé à 3%, soit au niveau auquel les banques centrales de la zone euro avaient ramené leurs taux directeurs, de concert, en décembre 1998. La conjoncture étant peu vigoureuse et le renchérissement demeurant faible, la BCE a, au début du mois d'avril, abaissé d'un demi-point son taux directeur. Début novembre, l'amélioration des perspectives économiques en Europe et la crainte d'un retour de l'inflation l'ont amenée à porter de nouveau à 3% son taux directeur.

La Banque du Japon a poursuivi sa politique monétaire ample, en 1999, pour soutenir l'économie et contrer les tendances à la déflation. Elle a ramené le taux de l'argent au jour le jour de 0,25% à 0,15%, en février, et l'a laissé s'établir par la suite à près de 0%.

**Abaissement, puis relèvement
du taux directeur de la BCE**

**Nouvel assouplissement de la
politique monétaire au Japon**

1.3 Finances publiques

Amélioration des finances publiques

De nombreux pays industrialisés ont progressé dans le redressement de leurs finances publiques en 1999. Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut, la dette publique a diminué. Ces progrès ont découlé aussi bien de l'évolution favorable de la conjoncture que de la politique budgétaire qui est restée restrictive dans maints pays.

Excédents de recettes aux États-Unis et au Royaume-Uni

Aux États-Unis, l'exercice 1998/1999 s'est lui aussi soldé par un excédent élevé de recettes, grâce à la poursuite de l'expansion économique. L'excédent a atteint 123 milliards de dollars, soit 1,4% du produit intérieur brut, contre 1,7% en 1998. Pour l'exercice 1999/2000, l'excédent devrait s'élever à un pourcentage du même ordre de grandeur. Au Royaume-Uni également, les finances publiques ont dégagé un nouvel excédent; ce dernier correspond, selon des estimations, à 1% du produit intérieur brut, un taux dépassant celui de l'exercice précédent. Pour 2000, des recettes de nouveau supérieures aux dépenses sont attendues.

Diminution des déficits publics dans la zone euro

Les finances publiques se sont améliorées dans la zone euro également. Au total, le déficit a reculé, passant de 2% à 1,2% du produit intérieur brut. L'excédent de dépenses s'est inscrit à 1,5% du produit intérieur brut en Allemagne et à moins de 2%, tant en France qu'en Italie; il a ainsi diminué légèrement en Allemagne, mais de près d'un point dans les deux autres pays. Pour 2000, les budgets des pays de la zone euro prévoient un nouveau repli du déficit public total. Plusieurs pays ont pris des mesures pour réduire davantage leur déficit public, notamment par une limitation des dépenses de l'État. Du côté des recettes, on observe une poursuite de la tendance à l'accroissement de la part des impôts indirects.

Dégradation des finances publiques au Japon

De tous les grands pays industrialisés, seul le Japon a enregistré une détérioration des finances publiques. En raison de la baisse des recettes et des programmes adoptés par l'État pour soutenir la conjoncture, le déficit de l'exercice 1999/2000 a atteint environ 10% du produit intérieur brut, soit un niveau nettement supérieur à celui de l'exercice précédent. Quant à la dette publique, elle a augmenté de quelque 8 points pour s'établir à 105% du produit intérieur brut.

1995

1996

1997

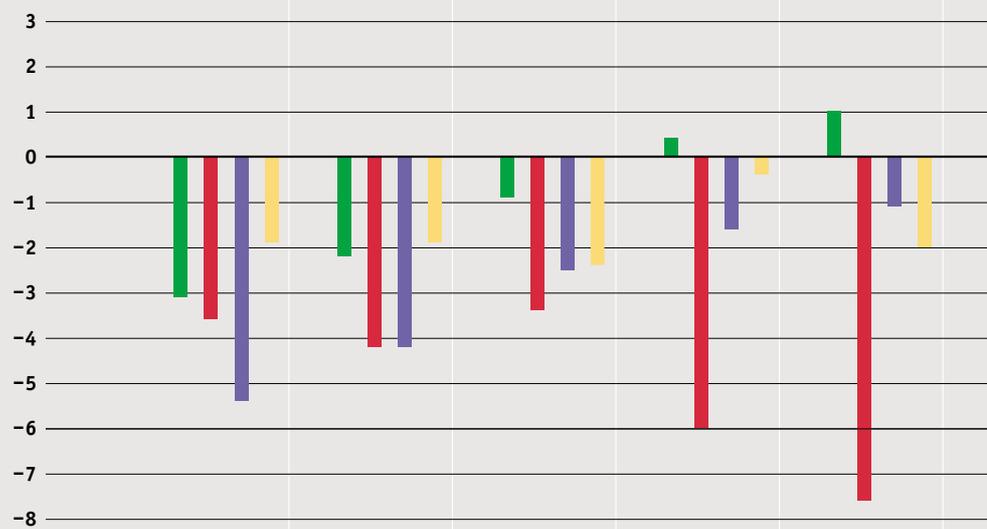
1998

1999

Clôture des comptes des collectivités publiques

Etats-Unis
Japon
Union européenne
Suisse

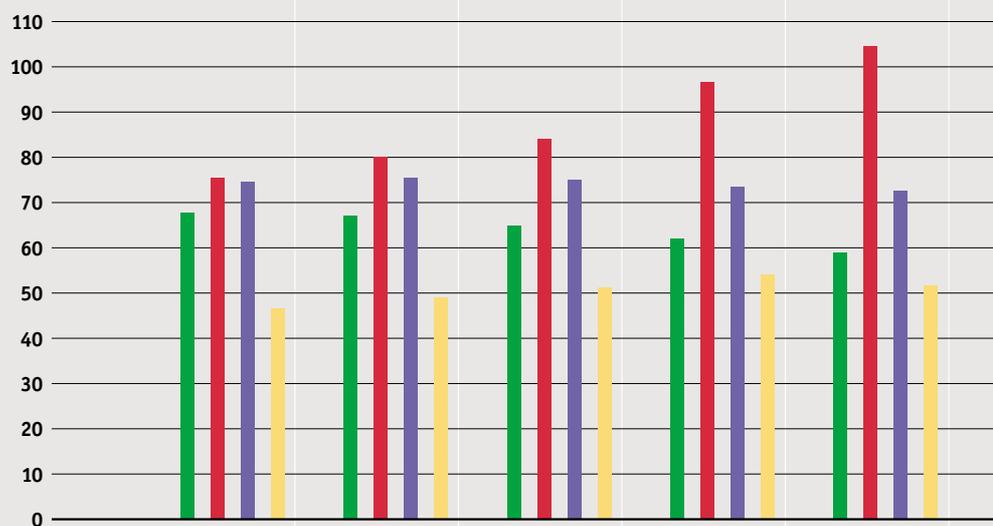
Solde financier des collectivités publiques (y compris assurances sociales) en pour-cent du PIB.
Pour 1999, budgets.
Source: OCDE



Dette publique

Etats-Unis
Japon
Union européenne
Suisse

Dette publique totale (ensemble des collectivités publiques, y compris assurances sociales) en pour-cent du PIB.
Pour 1999, budgets.
Source: OCDE



1.4 Marchés des changes

Raffermissement du dollar...

Stimulé par la croissance robuste de l'économie américaine, le dollar s'est revalorisé face à la plupart des autres monnaies durant le premier semestre de 1999. Dans la seconde moitié de l'année, il a faibli, puis s'est de nouveau raffermi sensiblement au quatrième trimestre. Entre début janvier et fin décembre, la monnaie américaine a gagné 14,7% face à l'euro et 16,8% vis-à-vis du franc. En décembre, son cours réel, pondéré par le commerce extérieur, dépassait de 3,9% le niveau enregistré un an auparavant.

... et du yen

Le yen s'est lui aussi revalorisé nettement, avant tout dans la seconde moitié de l'année. Entre début janvier et fin décembre, sa hausse a atteint près de 10% par rapport au dollar et environ 23% face à l'euro et au franc.

Affaiblissement de l'euro

Les perspectives de croissance dans la zone euro, incertaines au début de l'année, ont pesé sur la monnaie européenne au premier semestre. Début janvier, l'euro s'échangeait à 1,18 dollar, à 133,3 yens et à 0,7 livre sterling. Il s'est ensuite replié, passant à 1,04 dollar en juin. Après un léger raffermissement, il a de nouveau fléchi et valait 1 dollar à fin décembre. Vis-à-vis de la livre sterling, l'euro a cédé 12,6% durant l'année. En décembre, son cours réel, pondéré par le commerce extérieur, était inférieur de 11,5% au niveau de janvier. Sur l'ensemble de l'année, la relation de change entre l'euro et le franc s'est maintenue autour de 1,60 franc pour 1 euro.

1.5 Marchés financiers

Hausse des taux d'intérêt à long terme

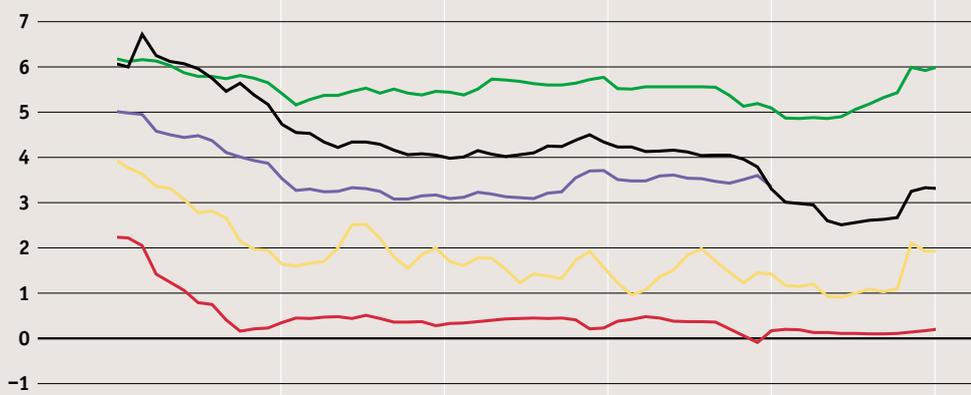
Après quatre années consécutives de tendance à la baisse, les taux d'intérêt des emprunts à long terme ont commencé à augmenter, à fin 1998, dans les pays industrialisés. Ce revirement de tendance s'explique par la demande accrue de capitaux, liée à la conjoncture, mais aussi par des anticipations inflationnistes plus fortes. Le resserrement des rênes monétaires dans la plupart des pays a apaisé la situation sur les marchés des capitaux, et les taux d'intérêt à long terme se sont stabilisés. Aux Etats-Unis, ils atteignaient 6,3% à fin 1999, soit 1,6 point de plus qu'un an auparavant. Dans la zone euro, ils s'inscrivaient en moyenne à 5,3%, contre 3,9% à fin 1998; pour les emprunts d'Etat à long terme, l'écart entre les rendements les plus élevés (Italie) et les plus bas (Allemagne) a fluctué entre 0,1 et 0,4 point au cours de 1999.

Poursuite de la hausse des marchés boursiers

Les cours des actions ont continué leur vigoureux mouvement de hausse sur la plupart des places boursières. Ils ont augmenté considérablement dans les grands pays industrialisés, mais aussi en Europe septentrionale. Cette évolution a des origines diverses selon les régions. Au Japon, la hausse de l'indice des actions a reflété la perspective d'une prochaine reprise de la conjoncture. Aux Etats-Unis, la progression de la bourse a reposé avant tout sur l'envolée des titres des sociétés actives dans les télécommunications et l'informatique. En Europe, l'horizon économique plus serein a contribué à tirer les marchés boursiers vers le haut, surtout dans la seconde moitié de l'année, et de nouveaux records ont été observés en décembre.

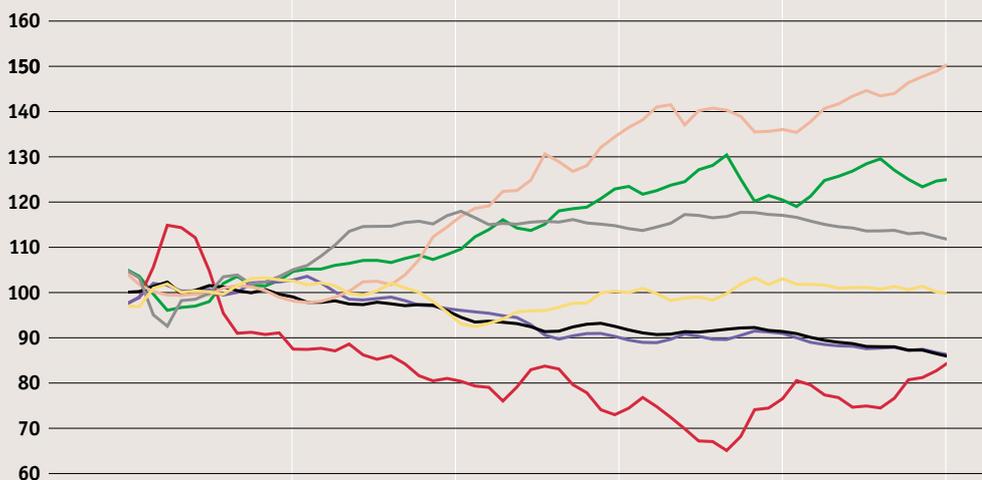
Taux d'intérêt à court terme

— Dollar des Etats-Unis
— Yen japonais
— Mark allemand
— Euro
— Franc suisse
 Dépôts à trois mois sur l'euro-marché.
 Source: BRI



Cours de change

— Dollar des Etats-Unis
— Yen japonais
— Mark allemand
— Franc français
— Livre sterling
— Lire italienne
— Franc suisse
 Cours réels, pondérés par le commerce extérieur.
 Indice: 1995 = 100.
 Source: FMI



Recours accru aux marchés financiers

D'une année à l'autre, le volume net des capitaux levés sur les marchés financiers internationaux a augmenté de plus d'un tiers pour atteindre 1086 milliards de dollars. Les emprunts à moyen et long terme ont porté sur 1017 milliards de dollars. La part des instruments du marché monétaire a été relativement faible, puisqu'elle s'est inscrite à 69 milliards de dollars. Par rapport à l'année précédente, les emprunts à moyen et long terme se sont accrus de 52%, et les instruments du marché monétaire, de 600%. En ce qui concerne la répartition des émissions selon la monnaie, la part de l'euro a progressé au détriment des autres monnaies; elle s'élevait à 39% en 1999, contre 28% l'année précédente. Les parts du dollar et de la livre sterling ont reculé, passant de 49% à 43% et de 9% à 7%. Quant aux parts du yen et du franc, elles sont restées approximativement inchangées à 7% et à 2%.

Augmentation des bénéfices des banques aux Etats-Unis et en Europe

Après une année difficile, les banques commerciales ont sensiblement accru leurs bénéfices en 1999. Aux Etats-Unis, la forte expansion économique a influé favorablement sur la rentabilité des opérations bancaires. En Europe, les banques – allemandes et françaises surtout – ont tiré profit de l'augmentation du volume des affaires sur les marchés financiers internationaux. Le processus de concentration s'est poursuivi dans le secteur bancaire; en France, en Italie et en Espagne, d'importantes banques ont fusionné pour donner naissance aux plus grands établissements de ces pays.

Libéralisation de la législation bancaire américaine

En novembre 1999, le Congrès des Etats-Unis a approuvé une législation bancaire plus libérale, le «Financial Modernization Act». Ce texte supprime en particulier les dispositions qui érigeaient des barrières entre les banques commerciales, les maisons de titres et les assurances. Grâce à cette révision, il sera possible de constituer des groupes de bancassurance et des banques universelles aux Etats-Unis.

Premiers fruits du processus de restructuration au Japon

Le secteur bancaire japonais a récolté les premiers fruits de sa restructuration. Plusieurs grands établissements bancaires nippons ont renoué avec les bénéfices. L'Etat a contribué à assainir le secteur bancaire en y injectant des fonds publics. Cinq banques régionales ont été déclarées insolvable et placées sous l'administration de l'Etat. Quelques grandes banques ont fusionné ou créé des holdings communs. En outre, des investisseurs étrangers se sont portés acquéreurs d'un établissement de crédit en faillite.

Recapitalisation en Asie de l'Est

En Asie de l'Est, le volume élevé des prêts en souffrance a pesé sur les résultats des banques. De nombreux établissements ont dû fusionner, et plusieurs Etats ont fourni des fonds pour recapitaliser des banques devenues insolvable. En vue de renforcer leur rôle de places financières internationales, Hong-Kong et Singapour ont libéralisé leurs marchés financiers et les ont davantage ouverts à la concurrence étrangère.

Difficultés en Russie et restructuration en Europe de l'Est

En Russie, le secteur bancaire est resté confronté à de graves difficultés. La banque centrale russe a retiré l'autorisation d'exercer une activité à seize établissements de crédit incapables de remplir leurs engagements. Dans les pays d'Europe de l'Est, la restructuration du secteur bancaire s'est poursuivie. La République tchèque et la Pologne ont privatisé partiellement leur secteur financier.

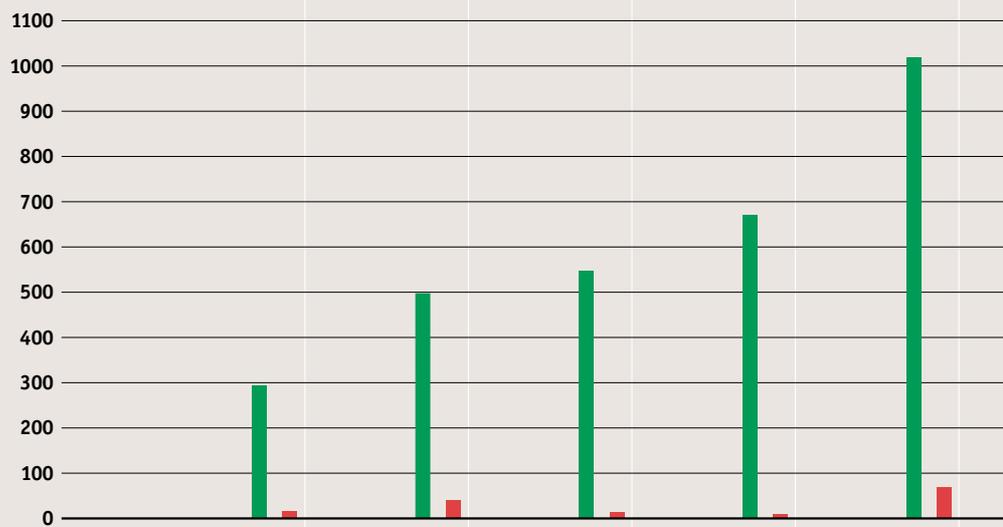
Taux d'intérêt à long terme

— Etats-Unis
— Japon
— Allemagne
— Zone euro
— Suisse
 Obligations à long terme de l'Etat.
 En pour-cent.
 Source: BRI



Recours net aux marchés financiers internationaux

■ Obligations à long terme et papiers à moyen terme
■ Papiers monétaires
 En milliards de dollars.
 Source: BRI



2 Suisse

2.1 Evolution de la conjoncture

Conjoncture graduellement plus vigoureuse

L'économie suisse, qui avait nettement perdu de son dynamisme dans la seconde moitié de 1998 du fait de la crise asiatique, a repris de la vigueur au cours de l'année 1999. Les principales impulsions sont venues des exportations. Les investissements en constructions ont eux aussi contribué à la croissance, pour la première fois depuis 1995. Alors que la progression des investissements en biens d'équipement a faibli, la consommation privée a fourni, comme l'année précédente, un important soutien à la conjoncture. Quant à la consommation publique, elle est restée sous l'influence des efforts en vue d'assainir les finances des collectivités et a stagné. Dans l'ensemble, le produit intérieur brut réel a augmenté de 1,7%, contre 2,1% en 1998; ce ralentissement est dû au tassement de la croissance au premier semestre.

Amélioration de la marche des affaires dans l'industrie

Dans l'industrie, la marche des affaires s'est sensiblement améliorée au cours de l'année, grâce avant tout à la lente progression des entrées et des carnets de commandes. Le revirement de tendance a été plus marqué dans les branches fortement axées sur les exportations. Après un repli en début d'année, la production industrielle a augmenté de nouveau au cours des trimestres suivants. Sa hausse a été toutefois de faible ampleur, les entreprises ayant préféré réduire leurs stocks excessifs. Le taux d'utilisation des capacités techniques s'inscrivait à 81,6% à fin décembre, contre 84,7% un an auparavant.

Expansion de la consommation privée

Les dépenses de consommation des ménages se sont accrues de 2,2%, soit à un rythme identique à celui de 1998. Bien que la progression du revenu réel des ménages ait faibli, le climat de consommation s'est amélioré. En janvier 2000, l'indice du climat de consommation atteignait son niveau le plus élevé des dix dernières années. Les jugements plus optimistes sur la situation économique et la confiance plus forte dans la sécurité de l'emploi ont contribué pour beaucoup à la hausse de l'indice. Comme l'année précédente, la demande a augmenté tout particulièrement dans le domaine des biens durables. Du côté du tourisme, la demande intérieure a évolué de manière réjouissante; globalement, cette branche a toutefois enregistré un résultat moins bon qu'en 1998, du fait de la diminution du nombre des touristes étrangers.

Reprise des investissements en constructions

Après avoir franchi le creux de la vague en 1998, la construction a amorcé une reprise graduelle. D'une année à l'autre, les investissements en constructions ont augmenté de 1,5%. Des impulsions majeures ont découlé du génie civil, qui a bénéficié des grands projets d'infrastructures dans les transports (Rail 2000, routes nationales) et des premières adjudications en vue des NLFA. L'amélioration de la situation financière de nombreux ménages, les taux hypothécaires bas et la diminution du nombre des appartements vacants ont stimulé la construction de logements pour le secteur privé. Les investissements en constructions de l'artisanat et de l'industrie, qui étaient tombés à un niveau bas, se sont eux aussi redressés quelque peu. Dans la construction de bâtiments pour le secteur public, la demande est par contre restée faible, étant donné la situation financière des collectivités publiques.

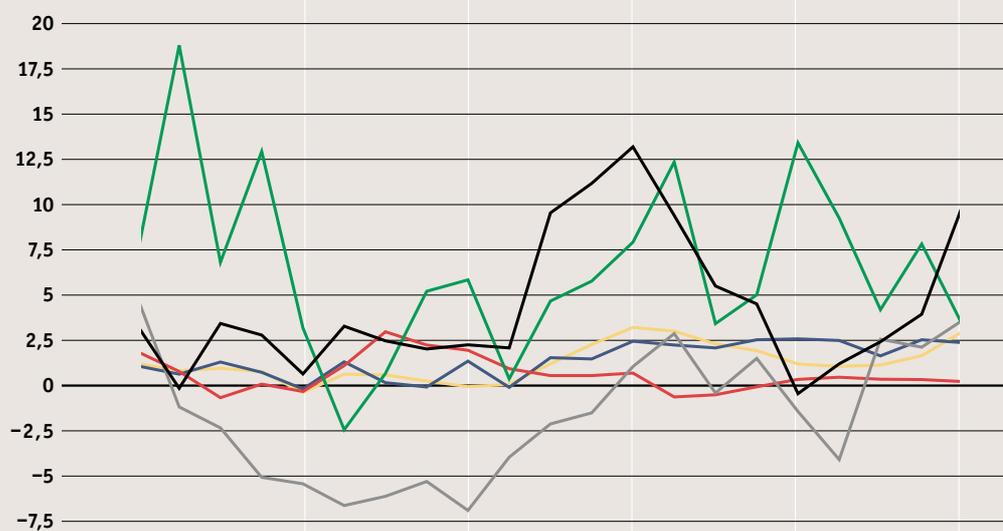
Croissance moins forte des investissements en biens d'équipement

Les investissements en biens d'équipement se sont accrues de 5,9%, contre 8,6% en 1998. La demande a faibli du côté de l'industrie, mais est demeurée vive dans les services. Les achats d'ordinateurs ont marqué une expansion particulièrement forte, ce qui s'explique en partie par la nécessité de renouveler le matériel informatique en vue du passage à l'an 2000.

Produit intérieur brut

— Produit intérieur brut réel
— Consommation privée
— Consommation publique
— Investissements en constructions
— Investissements en biens d'équipement
— Exportations

Variation en pour-cent par rapport à l'année précédente.
Source: seco



Accélération des exportations

Après avoir subi les répercussions de la crise asiatique en 1998, les exportations de biens ont gagné en vigueur au cours de l'année. En moyenne annuelle, leur volume a progressé de 4,4%, soit à un rythme presque identique à celui de 1998. Les livraisons aux pays nouvellement industrialisés d'Asie ont évolué de manière particulièrement dynamique. De même, les ventes aux Etats-Unis, qui avaient marqué un ralentissement en 1998, se sont accrues fortement. Par contre, la demande des pays de l'UE n'a guère retrouvé d'élan à cause principalement de la lenteur du redémarrage des économies allemande et italienne. Dans une première phase, la croissance a porté avant tout sur les exportations de matières premières et produits semi-finis, ainsi que sur celles de biens de consommation. Au second semestre, la demande étrangère de biens d'équipement est elle aussi repartie à la hausse. Les prix à l'exportation, qui avaient diminué en 1998, ont légèrement augmenté en 1999.

Augmentation moins forte des importations

En volume, les importations de biens se sont accrues de 5,3%, contre 9,4% en 1998. Les achats de biens d'équipement à l'étranger ont une nouvelle fois enregistré une hausse supérieure à la moyenne; ce constat reste valable même si l'on fait abstraction de la livraison de trois avions gros-porteurs, qui a sensiblement influé sur les chiffres des importations. Les acquisitions de machines industrielles à l'étranger ont progressé modérément, alors que celles d'ordinateurs ont affiché une expansion à deux chiffres. Les importations de biens de consommation ont augmenté presque autant que l'année précédente, mais celles de matières premières et produits semi-finis se sont accrues à un rythme plus lent qu'en 1998. D'une année à l'autre, les prix à l'importation ont une nouvelle fois fléchi; l'envolée des prix du pétrole a toutefois mis un terme, au cours de 1999, au mouvement de baisse qui caractérisait les prix à l'importation depuis la fin de 1997.

Ralentissement de la progression de l'emploi

En 1999, l'emploi n'a pas progressé autant que l'année précédente du fait du tassement de la conjoncture au second semestre de 1998. En moyenne annuelle, il a augmenté de 1,1%, contre 1,4% en 1998. Dans l'industrie, l'effectif du personnel a globalement stagné; il a reculé dans plusieurs branches où les restructurations étaient toujours en cours, mais marqué une progression dans d'autres. Dans les services, l'emploi s'est accru de 1,4%. La hausse de la demande de personnel a été supérieure à la moyenne dans l'informatique, l'immobilier et les assurances. L'emploi s'est stabilisé dans les banques, après avoir fléchi d'environ 10% depuis le début des années nonante. Dans la construction, la main-d'œuvre a augmenté dans le sillage de la reprise de l'activité. Elle dépassait de 0,6% son niveau de 1998.

Diminution du chômage

La situation s'étant sensiblement améliorée sur le marché du travail, le chômage a continué à se replier en 1999. Contrairement à ce qui avait été observé les deux années précédentes, le nombre des demandeurs d'emploi a diminué plus fortement que celui des chômeurs. Les demandeurs d'emploi comprennent, outre les chômeurs, les personnes ayant un gain intermédiaire, celles qui participent à des programmes d'occupation, ainsi que celles qui suivent des cours de reconversion ou de perfectionnement. Leur nombre s'élevait à 149 400 en décembre 1999, contre 197 200 un an auparavant. Dans le même laps de temps, le nombre des chômeurs inscrits a fléchi de 31 200 pour s'établir à 85 400 en données corrigées des variations saisonnières. Le taux de chômage a passé de 3,2% à 2,4%, et celui des personnes à la recherche d'un emploi, de 5,4% à 4,1%.

Commerce extérieur

Importations
Exportations

En volume; séries cvs et lissées.
Indice: 1988 = 100.
Source: Direction générale
des douanes



Evolution des prix

Prix à la consommation
Prix à la consommation des biens suisses
Prix à la consommation des biens importés
Prix à la production et à l'importation
Prix à la production
Prix à l'importation

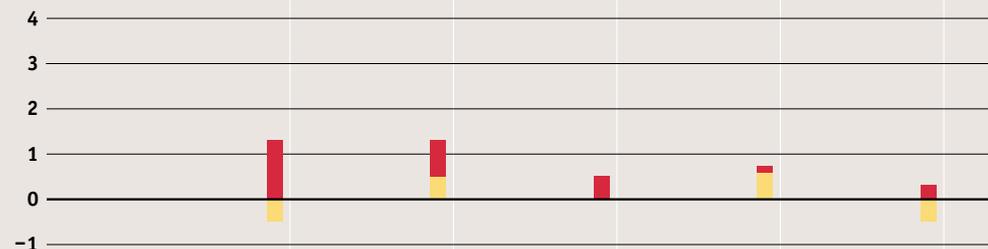
Indice: mai 1993 = 100.
Variation en pour-cent par rapport
à l'année précédente.
Source: Office fédéral de la statistique



Salaires

En termes nominaux
En termes réels

Gains des travailleurs.
Variation en pour-cent par rapport
à l'année précédente
(pour 1999, selon des estimations).
Source: Office fédéral de la statistique



Nombre élevé des chômeurs en fin de droits

En 1999, environ 40 000 personnes sont sorties de la statistique des chômeurs – 50 000 l'année précédente – parce qu'elles étaient arrivées à la fin de la période donnant droit aux prestations de l'assurance-chômage. Le nombre élevé des chômeurs en fin de droits est dû à deux facteurs. Il suit, avec un décalage de deux ans environ, l'évolution du chômage, lequel avait augmenté jusqu'au milieu de 1997. En outre, les programmes officiels de perfectionnement, de reconversion et d'occupation, qui ont été développés à partir de 1997, ont eu pour effet d'allonger la durée du droit aux indemnités et de reporter ainsi d'autant la sortie de maints chômeurs de la statistique. L'expérience montre que, deux mois après la fin du droit aux prestations, 50% environ des chômeurs en fin de droits sont encore inscrits auprès d'un office régional du travail, 15% ont trouvé un nouvel emploi et les autres, soit approximativement 35%, renoncent à se faire inscrire, même s'ils sont toujours sans emploi. Dans les statistiques, il en résulte une accentuation du repli du nombre des chômeurs et de celui des demandeurs d'emploi.

Diminution des disparités régionales

Le taux de chômage a diminué davantage au Tessin qu'en Suisse alémanique et en Suisse romande. En moyenne annuelle, il s'inscrivait à 4,4% au Tessin, à 4% en Suisse romande et à 2,2% en Suisse alémanique. Proportionnellement, les travailleurs étrangers sont davantage touchés par le chômage. En effet, 48% des chômeurs étaient d'origine étrangère.

Hausse de la population active occupée

Réalisée une fois par an, au deuxième trimestre, l'enquête suisse sur la population active (ESPA) indique un ralentissement de la croissance de l'emploi plus marqué que ce qui ressort de la statistique de l'emploi. Au deuxième trimestre de 1999, le nombre des personnes actives occupées dépassait de 0,8% le chiffre observé un an auparavant, alors que la progression avait été de 1,8% au deuxième trimestre de 1998. Le nombre des personnes employées à plein temps a diminué de 0,5%, après avoir augmenté de 1,4% en 1998. En revanche, les emplois à temps partiel se sont accrus de 3,8%, soit à un rythme légèrement supérieur à celui de l'année précédente. La part des personnes travaillant à temps partiel au total des actifs occupés a augmenté pour s'établir à 29,4%. La proportion des hommes ayant un emploi à temps partiel s'est renforcée quelque peu. Le travail à temps partiel est resté toutefois l'apanage des femmes, puisque celles-ci occupaient 82% de ces postes. Le taux d'activité des hommes était de 89,6%, contre 91,1% il y a dix ans. Dans le même temps, celui des femmes a passé de 70,6% à 74,5%. Le taux d'activité des hommes était ainsi plus élevé que dans les pays de l'UE. Celui des femmes dépassait également la moyenne de l'UE, mais était inférieur aux taux des pays nordiques.

Emploi et chômage

	1995	1996	1997	1998	1999
1 Selon la statistique de l'emploi					
2 Selon l'ESPA					
3 Volume des annonces d'offres d'emploi dans les journaux					
Sources: Office fédéral de la statistique, Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) et indice Manpower					
Personnes occupées à plein temps ¹ variation en %	-0,5	-1,0	-1,8	0,8	0,4
Personnes occupées à plein temps et à temps partiel ¹ variation en %	0,1	-0,3	-1,6	1,2	1,1
Personnes actives occupées ² variation en %	1,5	0,5	-0,4	1,8	0,8
Taux de chômage en %	4,2	4,7	5,2	3,9	2,7
Chômeurs en milliers	153,3	168,6	188,3	139,7	98,6
Personnes occupées selon un horaire réduit en milliers	9,9	13,1	6,6	3,1	2,9
Indice de l'emploi Manpower ³ variation en %	19,7	-19,9	2,4	36,0	26,4

Mesuré à l'indice suisse des prix à la consommation, le renchérissement était de 0,8% en 1999, contre 0% en 1998 et 0,5% en 1997. Selon des estimations de l'Office fédéral de la statistique, le renchérissement annuel est dû à raison de 0,3 point environ au relèvement d'un point de la TVA, en janvier 1999. Après une hausse de 0,3% en 1998, les prix des services ont augmenté de 0,9%. Les marchandises ont renchéri de 0,7%, alors que leurs prix avaient diminué de 0,3% l'année précédente; le relèvement de la TVA et l'envolée des prix du pétrole ont contribué à cette hausse.

Les prix des biens suisses se sont accrus de 0,7%, contre 0,3% l'année précédente. Les prix des marchandises et des services étrangers, qui étaient encore en repli au début de 1999, ont marqué une nette hausse dans la seconde moitié de l'année. En moyenne, ils dépassaient de 1% leur niveau de 1998.

Les prix de l'offre totale ont diminué de 1,4%, soit un peu moins fortement que l'année précédente. Les prix à la production ont fléchi de 1%, et les prix à l'importation, de 2,2%. Les plus fortes baisses ont été enregistrées du côté des matières premières – en dépit de la vive hausse des prix du pétrole – et des produits semi-finis. Par contre, les prix des biens d'équipement n'ont que peu diminué, et ceux des biens de consommation ont en moyenne légèrement augmenté.

La balance des transactions courantes a dégagé un solde actif de 43,9 milliards de francs, soit 11,3% du produit intérieur brut. En 1998, un excédent de 34,6 milliards de francs – 9,1% du produit intérieur brut – avait été enregistré. En valeur, les exportations de biens ont progressé de 5,9%, et les importations, de 3,6% seulement du fait de la baisse des prix. La balance commerciale (le commerce spécial, soit les échanges de marchandises, sans l'énergie électrique) s'est soldée par un excédent de recettes de 0,7 milliard de francs, après un déficit de 1,8 milliard l'année précédente. Le solde actif de la balance des services a augmenté de 2,3 milliards de francs. Les recettes provenant des transports internationaux et les commissions encaissées par les banques ont continué à progresser, mais les recettes tirées du tourisme ont diminué légèrement. Le solde actif des revenus de facteurs – revenus du travail et de capitaux – s'est accru de 5 milliards de francs. Les revenus nets des investissements de portefeuille et des investissements directs ont atteint des montants sensiblement supérieurs à ceux de l'année précédente. Dans le domaine des investissements directs, les recettes de la Suisse sous forme d'intérêts et de dividendes ont augmenté, alors que les dépenses ont fléchi. D'une année à l'autre, le déficit des transferts courants est resté inchangé à 5,4 milliards de francs.

Prix à la consommation:
léger renchérissement

Hausse plus forte des prix
des biens étrangers

Recul des prix de l'offre totale

Excédent accru de la balance
des transactions courantes

Balance des transactions courantes soldes en milliards de francs

	1995	1996	1997 Chiffres révisés	1998 Chiffres provisoires	1999 Chiffres estimés
Marchandises	1,0	1,1	-0,5	-2,2	-0,2
dont commerce spécial	1,8	1,9	0,3	-1,8	0,7
Services	15,2	15,4	18,9	19,0	21,3
dont tourisme	2,4	1,6	1,4	1,0	0,6
Revenus de facteurs	13,9	15,6	24,0	23,2	28,2
dont revenus de capitaux	20,8	22,4	30,6	29,7	34,8
Transferts courants	-5,0	-4,9	-4,9	-5,4	-5,4
Balance des transactions courantes	25,2	27,2	37,6	34,6	43,9

2.2 Finances publiques

Excédent de dépenses pour la Confédération

En 1999, le compte financier de la Confédération s'est soldé par un déficit de 2,7 milliards de francs, soit 0,7% du produit intérieur brut. L'année précédente, la conjugaison de plusieurs facteurs exceptionnels avait permis d'enregistrer un faible excédent de recettes. Le déficit de 1999 est inférieur de 1,2 milliard de francs au budget. Du côté des recettes, les rentrées au titre de l'impôt fédéral direct ont atteint un montant plus élevé que prévu. En outre, les droits d'entrée, l'imposition des huiles minérales et du tabac, les remboursements de prêts et le dividende versé par Swisscom ont dépassé les prévisions. Au total, les recettes ont porté sur une somme supérieure de 0,6 milliard de francs au budget. Du côté des dépenses, les crédits budgétés pour le trafic et la défense nationale n'ont pas été entièrement utilisés, et les intérêts passifs sont restés inférieurs à ce qui avait été prévu. Les dépenses ont été au total inférieures de 0,6 milliard de francs au budget. Pour l'an 2000, le budget de la Confédération se solde par un déficit de 1,7 milliard de francs, soit 0,4% du produit intérieur brut. Les dépenses devraient augmenter de 2,3%, donc à un rythme inférieur à la croissance économique, et la Confédération s'attend à une progression de 7,7% des recettes.

Evaluation difficile de l'évolution des finances cantonales ...

En début d'année, il est toujours difficile d'avoir une vue d'ensemble de l'évolution de la situation financière des cantons, du fait que les données définitives sont disponibles avec un important décalage et qu'elles s'écartent en général sensiblement des premiers chiffres. Selon les données les plus récentes, le déficit de l'ensemble des cantons a atteint 1,5 milliard de francs en 1999, contre 1,8 milliard l'année précédente. Comme pour la Confédération, il semble que les recettes fiscales aient été plus élevées que prévu grâce à l'amélioration de la conjoncture. En ce qui concerne les dépenses, les charges de personnel, les investissements et les intérêts sur la dette sont probablement restés en deçà des montants budgétés.

... et communales

Sur la base de données provisoires, le déficit des comptes communaux devrait être de 0,5 milliard de francs, soit près du double du chiffre de 1998. La plupart des communes ont des finances saines, mais les grandes cités ont enregistré une nouvelle fois de lourds déficits.

Diminution de la quote-part d'endettement

La quote-part d'endettement (dette publique de la Confédération, des cantons et des communes, sans les assurances sociales, en pourcentage du produit intérieur brut) a diminué pour la première fois depuis le début des années nonante. Elle s'inscrivait à 52%, contre 54,4% en 1998. La dette publique revenait pour plus de moitié à la Confédération, pour 30% aux cantons et pour près de 20% aux communes.

Mise en œuvre du programme de stabilisation

A l'issue du délai référendaire, le Conseil fédéral a mis en vigueur le programme de stabilisation 1998. Négocié avec les cantons, les partis gouvernementaux et les partenaires sociaux, ce programme doit permettre d'alléger durablement le budget de la Confédération de 2 milliards de francs. Il constitue un instrument important pour atteindre l'objectif budgétaire 2001, introduit dans la constitution en 1998. La Confédération, qui a enregistré un excédent de dépenses de 2,7 milliards de francs en 1999, a respecté l'objectif intermédiaire de l'article constitutionnel, à savoir contenir le déficit pour qu'il n'excède pas 5 milliards de francs cette année-là.

Ecarts entre taux d'intérêt à long terme

— — — — —
 Allemagne – Suisse
 - - - - -
 Etats-Unis – Suisse

En points.
 Source: BRI

3,6
 3,2
 2,8
 2,4
 2,0
 1,6
 1,2
 0,8

Evolution du cours du franc

—
 Total (15 pays)
 —
 Dollar des Etats-Unis
 —
 Mark allemand
 —
 Yen japonais
 —
 Franc français
 —
 Lire italienne

Prix réel du franc en termes
 de monnaies étrangères.
 Total: pondéré par les
 exportations.
 Indice: novembre 1977 = 100

150
 140
 130
 120
 110
 100
 90
 80
 70
 60

Dettes publiques

—
 Communes
 —
 Cantons
 —
 Confédération

En pour-cent du PIB
 (pour 1999, selon des estimations).
 Source: Administration fédérale
 des finances

55
 50
 45
 40
 35
 30
 25
 20
 15
 10
 5
 0

Pour garantir à long terme les efforts d'assainissement des finances fédérales et parvenir à équilibrer les dépenses et les recettes conformément au mandat constitutionnel, le Conseil fédéral a établi un projet de lignes directrices définissant les objectifs, les principes et les instruments d'une politique budgétaire axée sur la durée. Ces lignes directrices doivent contribuer à l'élaboration d'une politique budgétaire solide qui, grâce à une imposition modérée, à un budget équilibré et à une diminution de l'endettement, favorisera la croissance et renforcera l'attrait de la place économique suisse.

Le Conseil fédéral a mis en consultation une nouvelle loi sur la péréquation financière. La réforme de la péréquation financière – la réglementation actuelle a été introduite en 1959 – vise à revitaliser le fédéralisme et à préciser les compétences respectives de la Confédération et des cantons.

2.3 Marchés financiers

La tendance au repli qui caractérisait les taux d'intérêt depuis 1995 a pris fin en 1999. Les taux d'intérêt se sont en effet stabilisés à un bas niveau, au premier semestre, puis ont augmenté. Le rendement moyen des emprunts fédéraux, qui était encore de 2,6% en mai, s'est redressé pour atteindre 3,6% en octobre. Il a ensuite légèrement diminué. A fin décembre, il s'établissait à 3,5% et dépassait ainsi de 1,1 point le niveau observé un an auparavant. La hausse des rémunérations servies sur le marché monétaire a été moins sensible. Le rendement des créances comptables à trois mois sur la Confédération s'inscrivait à 0,8%, son niveau le plus bas, en avril. Après être remonté à 2% au début du quatrième trimestre, il a de nouveau fléchi quelque peu, passant à 1,9% en décembre.

D'une année à l'autre, le recours au marché suisse des capitaux a fortement reculé. Le prélèvement net (émissions moins remboursements) a porté sur 34,8 milliards de francs, contre 47,3 milliards en 1998. Les débiteurs suisses ont recueilli 12 milliards de francs, soit 10 milliards de moins que l'année précédente. Les fonds levés par des débiteurs étrangers ont eux aussi diminué, passant de 25,3 milliards en 1998 à 22,7 milliards de francs en 1999. Du total des fonds recueillis par des émissions suisses, plus des quatre cinquièmes découlaient d'obligations, et près d'un cinquième, d'actions.

En 1999, le «Swiss Performance Index» (SPI) a progressé de 11,7%, soit moins fortement que la plupart des indices boursiers étrangers. Après avoir peu varié au cours des neuf premiers mois de l'année, le SPI s'est ressaisi au quatrième trimestre. Il atteignait 5023 points, son niveau maximal, à fin décembre. Les indices partiels des actions des petites et moyennes entreprises ont sensiblement augmenté en 1999, tandis que les valeurs des grandes entreprises n'ont enregistré dans l'ensemble que des gains modestes. L'indice «Services» s'est accru davantage que l'indice «Industrie», mais des différences considérables ont été observées d'une branche à l'autre. Les valeurs de l'industrie des équipements électriques et de l'électronique ainsi que de l'industrie des machines ont beaucoup augmenté, tout comme celles de la construction, du commerce de détail et des banques. Par contre, les titres de la chimie ont peu progressé, et ceux de l'alimentation et des assurances ont même cédé du terrain.

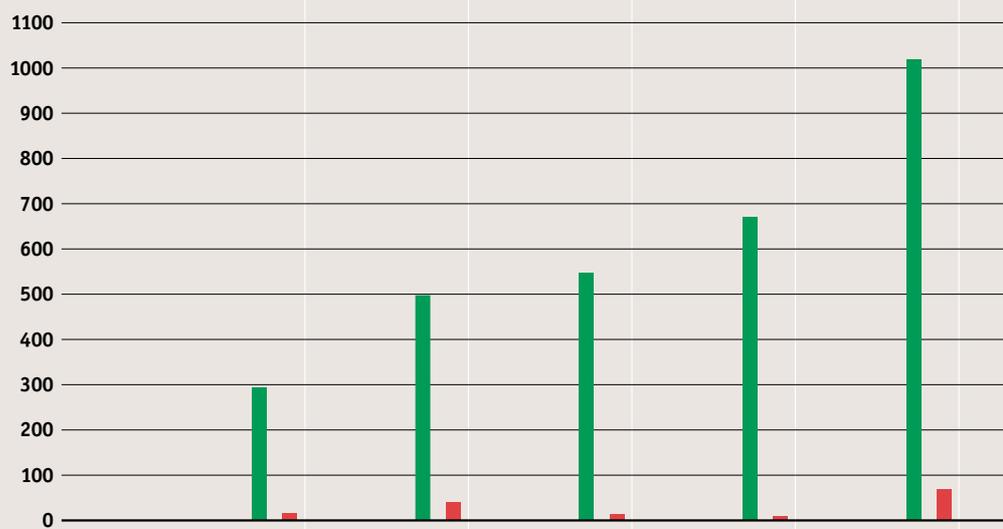
Taux d'intérêt à long terme

— Etats-Unis
— Japon
— Allemagne
— Zone euro
— Suisse
 Obligations à long terme de l'Etat.
 En pour-cent.
 Source: BRI



Recours net aux marchés financiers internationaux

■ Obligations à long terme et papiers à moyen terme
■ Papiers monétaires
 En milliards de dollars.
 Source: BRI



Accroissement des crédits

Sur fond de reprise économique, les banques ont accru leurs crédits à des débiteurs suisses. Les créances non garanties par hypothèque ont enregistré une expansion supérieure à la moyenne; dans ce segment, les grandes banques ont été particulièrement actives. Les autres catégories de banques ont développé surtout leurs prêts hypothécaires, qui ont eux aussi sensiblement augmenté. L'épargne classique – engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements, obligations de caisse – a continué à diminuer. L'écart entre les octrois de crédits à la clientèle et l'afflux de fonds d'épargne à moyen terme, traditionnellement utilisés pour le financement des crédits, s'est donc creusé un peu plus. Aussi les banques ayant une forte proportion de prêts hypothécaires dans leurs bilans ont-elles dû se tourner davantage vers des opérations interbancaires et le marché des capitaux pour se procurer des fonds.

Hausse des bénéfices annuels des banques

Les bénéfices opérationnels que les banques ont tirés en particulier de leurs affaires avec la clientèle privée dans le monde ont influé positivement sur les résultats annuels. En outre, le volume des crédits en souffrance a diminué grâce à la reprise de la conjoncture.

Nouvelle définition des banques cantonales

Une révision de la loi sur les banques est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1999. Depuis, la garantie de l'Etat n'est plus un critère constitutif des banques cantonales. Il suffit que le canton détienne plus d'un tiers du capital et des droits de vote. Toutes les banques cantonales sont soumises à la surveillance de la Commission fédérale des banques (CFB). Celles dont les engagements sont intégralement garantis par l'Etat continuent à bénéficier d'un allègement en matière de fonds propres. Cette règle recèle le danger d'une distorsion de la concurrence.

1 Stratégie

La politique monétaire de la Banque nationale vise à permettre à l'économie d'utiliser pleinement son potentiel de production, sans menacer à moyen terme la stabilité du niveau des prix. La stabilité des prix est une condition importante à remplir pour assurer le bon fonctionnement de l'économie. Une expansion excessive de l'offre de monnaie engendrerait une demande trop forte de biens et de services. L'appareil de production serait alors trop sollicité, d'où des hausses de prix. Inversement, une offre de monnaie insuffisante freinerait la production et, partant, l'économie enregistrerait des déficits de croissance, voire un recul du niveau des prix.

L'institut d'émission a besoin d'indicateurs qui lui permettent de déterminer si, compte tenu de l'objectif de la stabilité des prix, le cap donné à sa politique est approprié. Entre 1980 et 1999, il a utilisé la monnaie centrale désaisonnalisée comme agrégat-cible et indicateur de sa politique monétaire. Jusqu'à fin 1989, il fixait annuellement des objectifs portant sur la croissance de la monnaie centrale au cours des douze mois suivants. Puis il a opté, à fin 1990, pour la formulation d'un objectif à moyen terme, mais a continué à se référer à la monnaie centrale. En adoptant une stratégie axée sur le moyen terme, la Banque nationale a tenu compte du fait que l'évolution de la masse monétaire influe avant tout sur la tendance à moyen et long terme de l'inflation. La stratégie à moyen terme lui a donné suffisamment de marge de manœuvre pour, dans la fixation du cap de la politique monétaire, prendre également en considération des indicateurs qui, tels que la conjoncture et les cours de change, sont déterminants pour l'évolution à court terme de l'inflation.

Vers la fin de 1996, la monnaie centrale a commencé à perdre peu à peu de sa fiabilité, parce que les billets en circulation augmentaient beaucoup plus que prévu. La Banque nationale a été par conséquent amenée à prêter une attention accrue à d'autres indicateurs, en particulier à la conjoncture, aux cours de change et à la masse monétaire M_3 , laquelle est formée de numéraire en circulation, des dépôts à vue, des comptes de transactions, des dépôts d'épargne et des dépôts à terme.

Etant donné que la deuxième période quinquennale pour laquelle un objectif à moyen terme avait été fixé en termes de monnaie centrale approchait de sa fin et que la fiabilité de cet agrégat restait déficiente, la Banque nationale a soumis sa stratégie de politique monétaire à un examen approfondi. Elle a décidé de l'adapter, au début de l'an 2000, en apportant avant tout trois modifications. En effet, la Banque nationale a d'abord défini explicitement ce qu'elle entend par stabilité du niveau des prix, afin de renforcer la transparence de sa politique monétaire sous cet angle. Elle a ensuite annoncé que ses décisions de politique monétaire reposeront à l'avenir sur une prévision d'inflation à moyen terme et, enfin, fixé sur le plan opérationnel une marge de fluctuation pour le taux d'intérêt des dépôts à trois mois en francs. L'institut d'émission a également souligné qu'il renonce dorénavant à publier un objectif de croissance en termes d'un agrégat monétaire, mais que M_3 continuera à jouer un rôle important en tant qu'indicateur de la politique monétaire.

La Banque nationale assimile une inflation annuelle inférieure à 2% – mesurée à l'indice suisse des prix à la consommation – à la stabilité du niveau des prix. Ainsi, elle tient compte notamment du fait que le renchérissement

Objectifs de la politique monétaire: stabilité du niveau des prix et pleine utilisation du potentiel de production

Années 1980 à 1999: objectifs en termes de monnaie centrale

Distorsion subie par la monnaie centrale

Adaptation de la stratégie

Définition de la stabilité du niveau des prix

ne peut être mesuré avec exactitude. Des problèmes de mesure découlent par exemple des améliorations qualitatives qui sont apportées aux biens et aux services. De telles améliorations rendent l'inflation tendanciellement un peu plus forte qu'elle ne l'est en réalité. Pour cette raison, les objectifs monétaires que l'institut d'émission fixait précédemment englobaient déjà une marge pour une hausse limitée des prix.

Mouvements de prix inévitables

La Banque nationale doit s'attendre à ce que les prix subissent, à court terme, des mouvements sur lesquels elle ne peut influencer que de manière restreinte. De tels mouvements résultent en règle générale de variations inattendues des prix des produits pétroliers ou d'autres prix à l'importation ainsi que de fluctuations substantielles des cours de change. Tant que ces mouvements du niveau des prix ne débouchent pas sur une évolution inflationniste ou déflationniste durable, l'économie suisse peut les absorber. En revanche, la Banque nationale entend lutter avec détermination, à l'avenir également, contre des tendances inflationnistes ou déflationnistes durables.

Prévision d'inflation

Chaque année, en décembre, la Banque nationale publie une prévision d'inflation pour les trois prochaines années. La période de trois ans tient compte du laps de temps qui est nécessaire à la transmission des impulsions venant de la politique monétaire. Des prévisions pour un tel horizon constituent un exercice difficile et sont entachées de lourdes incertitudes. En publiant une prévision pour trois ans, la Banque nationale souligne cependant la nécessité d'adopter une attitude prospective et de réagir suffisamment tôt à des dangers inflationnistes.

Indicateurs entrant dans la prévision d'inflation

A moyen terme, l'évolution du niveau des prix dépend de manière déterminante de la tendance marquée par les agrégats monétaires. Ceux-ci, en particulier la masse monétaire M_3 , restent par conséquent d'utiles indicateurs. A court terme cependant, d'autres indicateurs – notamment l'évolution économique générale et les cours de change – sont importants. La Banque nationale commentera régulièrement l'évolution des principaux indicateurs de politique monétaire qui entrent dans sa prévision d'inflation.

Adaptation de la politique monétaire en fonction de la prévision d'inflation

Si la prévision d'inflation s'écarte de la stabilité des prix, telle que la Banque nationale la définit, la politique monétaire doit être adaptée. L'institut d'émission resserrera les rênes monétaires quand l'inflation menacera d'aller au-delà de la zone assimilée à la stabilité des prix et relâchera sa politique quand il y aura danger de passer au-dessous de cette zone.

Nouvelle stratégie pour la gestion du marché monétaire: marge de fluctuation assignée au taux d'intérêt à trois mois

La nouvelle stratégie de politique monétaire implique également une adaptation dans la gestion du marché monétaire. Pour mettre en œuvre sa politique, la Banque nationale se réfère non plus au volume des liquidités, mais au niveau des taux d'intérêt sur le marché monétaire. Son taux de référence est le Libor («London interbank offered rate») à trois mois, soit le taux des dépôts à court terme en francs le plus important sur le plan économique. L'institut d'émission assigne une marge de fluctuation à ce taux, marge qui est d'un point, et la rend publique régulièrement. Ainsi, il informe du cap qu'il entend donner à moyen terme à sa politique en publiant sa prévision d'inflation et renseigne sur ses intentions à court terme en indiquant à quel niveau il a fixé la marge de fluctuation du Libor. Celle-ci fait l'objet d'un réexamen, généralement trimestriel, et toute adaptation est commentée. En outre, l'institut d'émission précise dans quelle zone de la marge de fluctuation il souhaite que se maintienne le Libor à trois mois.

Prévision d'inflation

Inflation

Prévision

Renchérissment

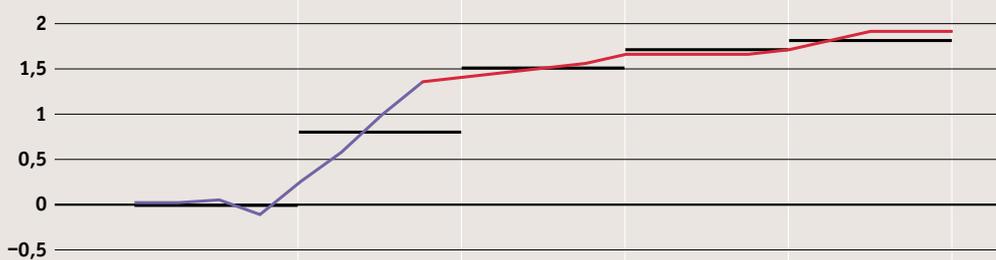
annuel moyen

2000: 1,5%

2001: 1,7%

2002: 1,8%

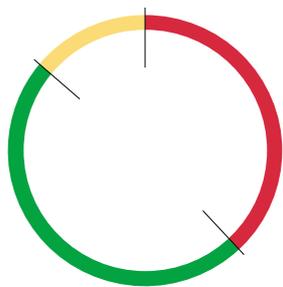
Variation en pour-cent
de l'indice suisse des
prix à la consommation
par rapport à l'année
précédente



Abandon du taux de l'escompte

Technique de gestion

Les pensions de titres, principal instrument de politique monétaire



Titres pris en pension en pour-cent

Obligations en francs suisses de débiteurs suisses 38

Obligations en francs suisses de débiteurs étrangers 48

Obligations en euros 14

Total: 28,1 milliards de francs à fin 1999

Les innovations dans la gestion du marché monétaire assurant un degré élevé de transparence, la Banque nationale a renoncé, à partir de janvier 2000, à fixer le taux de l'escompte. Depuis 1993, elle n'a plus accordé de crédit d'escompte. Le taux de l'escompte a cependant conservé un certain rôle dans la mesure où il a permis de donner des signaux aux marchés. Dans la nouvelle stratégie de mise en œuvre de la politique monétaire, ce rôle est repris par la marge de fluctuation assignée au Libor, de sorte que le taux de l'escompte est devenu obsolète sur ce plan également. La règle appliquée au taux des avances sur nantissement reste toutefois inchangée.

Pour influencer sur le Libor, la Banque nationale opère en règle générale indirectement, par des pensions de titres à court terme («repos»). Elle peut corriger une hausse indésirable du Libor en accroissant les liquidités ou provoquer une hausse de ce taux en réduisant les liquidités. Les banques commerciales détiennent une part prépondérante de leurs liquidités en francs suisses sous forme d'avoirs en comptes de virements à la Banque nationale. La demande d'avoirs en comptes de virements découle des dispositions légales régissant les liquidités bancaires. Depuis l'introduction des liquidités intrajournalières (voir page 37), les besoins liés au trafic des paiements sans numéraire n'influent plus guère sur la demande d'avoirs en comptes de virements. Comparé aux flux quotidiens de paiements, le volume des avoirs en comptes de virements est modeste. En outre, la Banque nationale ne met généralement qu'à court terme des liquidités à la disposition des banques. Pour ce faire, elle passe des opérations d'open market, soit des pensions de titres («repos») et des swaps devises contre francs (achats d'actifs avec ventes simultanées à terme). Par conséquent, de petits événements fortuits peuvent engendrer de fortes fluctuations du volume des avoirs en comptes de virements et des taux d'intérêt au jour le jour. En vue d'atténuer de telles fluctuations, la Banque nationale est présente presque quotidiennement sur le marché monétaire.

Les pensions de titres («repos») sont devenues le principal instrument de politique monétaire de la Banque nationale. Dans une telle opération, l'emprunteur vend au prêteur des papiers-valeurs qu'il détenait dans son portefeuille ou qu'il a empruntés. Simultanément, il s'engage à racheter au prêteur, à un moment ultérieur, une quantité équivalente de papiers de la même catégorie. Bien que la propriété des titres soit transférée au prêteur, il s'agit sous l'angle économique d'un prêt assorti d'une garantie. Aussi l'emprunteur verse-t-il un intérêt au prêteur, pour la durée de l'opération. Le risque de contrepartie et le risque de marché sont réduits grâce aux titres servant de garantie et, en cas de fluctuations des cours, aux appels quotidiens de marge. Les pensions de titres sont conclues pour des durées allant d'un jour à plusieurs mois. La Banque nationale fixe les taux des pensions de titres en fonction des conditions régnant sur le marché et de la durée des opérations. Toutefois, les fluctuations de ces taux sont liées à des questions telles que la répartition des liquidités au sein du système et n'ont généralement rien à voir avec une adaptation du cap de la politique monétaire.

Les taux des pensions de titres et le Libor ne sont pas directement comparables. Pour deux raisons, le Libor est tendanciellement plus élevé. En effet, il porte sur trois mois, alors que les pensions de titres ont des durées généralement plus courtes, et s'applique à des crédits en blanc entre banques. Il inclut par conséquent une prime pour le risque de crédit. En revanche, les taux des pensions de titres ne renferment pas une telle prime, puisque ces crédits sont garantis par des titres.

Taux des pensions de titres et Libor

En plus des pensions de titres, la Banque nationale recourt également aux swaps devises contre francs pour la gestion du marché monétaire. Jusqu'au milieu de 1998, elle ne concluait que des swaps dollars contre francs. Depuis, elle passe aussi des swaps marks allemands contre francs et euros contre francs. Ces opérations ont des durées comprises généralement entre un et six mois.

Swaps devises contre francs

Pour la gestion à très court terme des liquidités, la Banque nationale a aussi la possibilité de placer dans des banques, pour le compte de la Confédération, des fonds que celle-ci a déposés à terme fixe chez elle. Ainsi, elle peut compenser des mouvements de liquidités entre les banques et la Confédération. En 1999, cette possibilité n'a été que rarement utilisée. La Banque nationale a généralement tenu compte de tels mouvements dans ses pensions de titres avec les banques.

Placement de fonds déposés à terme fixe par la Confédération

Au début du mois d'octobre, la Banque nationale a introduit les liquidités intrajournalières, soit des liquidités qu'elle met à la disposition des banques, sans intérêt, pendant la journée. Ces liquidités sont offertes sous forme de pensions de titres. Si une banque ne les rembourse pas au cours du même jour ouvrable, elle doit payer un intérêt calculé à un taux nettement supérieur à celui des avances sur nantissement. En introduisant un tel instrument, la Banque nationale a suivi l'exemple d'autres banques centrales qui recourent à cette possibilité pour faciliter le déroulement du trafic des paiements. Les liquidités intrajournalières ne gênent pas la politique monétaire. Mises à disposition pendant la journée, elles ne peuvent être utilisées pour satisfaire aux exigences légales en matière de liquidités, exigences qui se réfèrent à la situation en fin de journée, donc après le remboursement des liquidités intrajournalières.

Octroi de liquidités intrajournalières

Instruments servant à la gestion du marché monétaire en milliards de francs

	1998		1999	
	Encours Moyenne annuelle ⁴	Mouvement ⁴	Encours Moyenne annuelle	Mouvement
Pensions de titres¹	9,7	313,8	16,9	722,9
Swaps devises contre francs	6,1	27,9	4,8	24,4
Créances comptables à court terme²				
Swaps	0,4	43,7		
Achats et ventes	0,1	0,4		
Total	0,5	44,1		
Fonds de la Confédération³				
Dépôts à la BNS	12,1	128,4	12,1	66,7
Placements par la BNS	5,1	74,9	1,0	8,8
Fonds de la Poste				
Dépôts à la BNS			5,7	177,8
Placements par la BNS			0,0	7,0

1 Depuis le 20 avril 1998

2 Jusqu'au 30 avril 1998

3 Jusqu'à fin 1998, y compris les fonds de la Poste

4 Pensions de titres: du 20 avril 1998 au 31 décembre 1998. Créances comptables à court terme: du 1^{er} janvier 1998 au 30 avril 1998.

Swaps devises contre francs et placements de fonds de la Confédération: ensemble de l'année.

Avances sur nantissement: soupape de sécurité

Lorsqu'une banque est confrontée à des besoins urgents de liquidités qu'elle ne peut couvrir sur le marché monétaire, elle a la possibilité de s'adresser à l'institut d'émission pour obtenir une avance sur nantissement. Ces avances sont rémunérées au taux lombard officiel, et la banque ne doit pas dépasser sa limite de crédit, limite qui est garantie par un dépôt de papiers-valeurs. Pour éviter que les banques n'utilisent les avances sur nantissement comme source permanente de refinancement, la Banque nationale fixe quotidiennement le taux lombard deux points au-dessus du taux de l'argent au jour le jour.

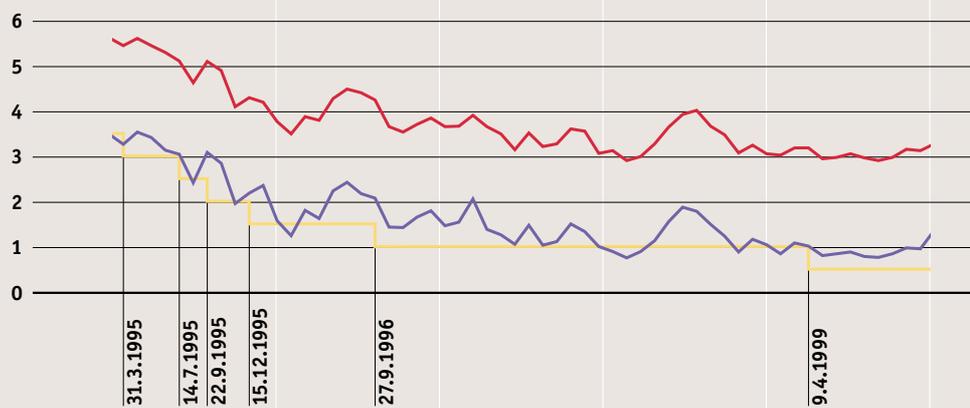
Monnaie centrale désaisonnalisée

Monnaie centrale
 Sentier de croissance de 1%
 En millions de francs



Taux de l'escompte et des avances sur nantissement

Taux de l'escompte
 Taux lombard
 Taux de l'argent au jour le jour
 En pour-cent



2 Mise en œuvre de la politique monétaire

Annonce d'une politique monétaire inchangée

A fin 1998, la Banque nationale avait annoncé son intention de poursuivre, en 1999, sa politique monétaire tendanciellement ample. A la suite des problèmes en Asie orientale et du ralentissement attendu de la croissance aux Etats-Unis, elle tablait sur un affaiblissement de la conjoncture en Europe occidentale. L'économie suisse, estimait-elle, devrait enregistrer une croissance réelle de 1,5% et un renchérissement de 1%, donc une légère accélération de la hausse des prix. En outre, l'institut d'émission avait laissé entendre qu'il voulait également tenir compte, par la politique monétaire envisagée, des incertitudes liées à l'introduction de l'euro.

Conjoncture plus vigoureuse et lancement harmonieux de l'euro

En 1999, la croissance économique et le renchérissement ont correspondu approximativement aux attentes de la Banque nationale. La conjoncture, encore faible au début de l'année, a ensuite marqué une nette amélioration. L'introduction de l'euro s'est déroulée sans difficulté. Durant les premiers mois de l'année, la Banque nationale s'est efforcée de maintenir la relation de change entre l'euro et le franc aussi stable que possible. Cette relation de change est restée cependant à l'intérieur d'une marge de fluctuation très étroite, dans la seconde moitié de l'année également, du fait en particulier de la similitude de la conjoncture en Suisse et dans les pays de la zone euro.

Légère baisse, en moyenne, des taux de l'argent au jour le jour

La mise en œuvre de la politique monétaire s'est reflétée dans l'évolution des taux de l'argent au jour le jour. En moyenne annuelle, ces taux ont diminué légèrement. Le 9 avril, la Banque nationale a ramené son taux de l'escompte de 1% à 0,5%. Cette mesure a coïncidé avec la baisse de taux décidée par la Banque centrale européenne (BCE). Sur le marché monétaire, les rémunérations des dépôts à court terme en francs se sont repliées après la réduction du taux de l'escompte, puis ont de nouveau augmenté dans la seconde moitié de septembre. La perspective d'une raréfaction des liquidités au moment de l'échéance annuelle a alors influé sur les rémunérations de certains dépôts. La Banque nationale a toléré cette hausse, la conjoncture plus vigoureuse ayant tendance à renforcer le danger inflationniste. Elle a toutefois maintenu son taux de l'escompte à 0,5%.

Diminution des avoirs en comptes de virements

Les avoirs que les banques détiennent en comptes de virements à l'institut d'émission ont nettement fléchi d'une année à l'autre. Leur recul s'explique en partie par la forte expansion que ces avoirs avaient enregistrée temporairement, en octobre 1998, lorsque la Banque nationale avait mis davantage de liquidités à la disposition du marché pour contrer une revalorisation indésirable du franc. Il a découlé aussi de la demande généralement moins forte des banques. La diminution de la demande est une répercussion de la fusion de la Société de Banque Suisse et de l'Union de Banques Suisses, fusion qui a donné naissance à l'UBS. D'autres facteurs ont eux aussi réduit tendanciellement la demande d'avoirs en comptes de virements. Parmi ces facteurs, on citera l'introduction par la Banque nationale des liquidités intrajournalières et le recours accru aux pensions de titres («repos») qui, contrairement aux crédits interbancaires traditionnels, ne doivent pas être couvertes par des liquidités.

Echéance annuelle sans problème

En dépit de la phase redoutée que constituait le passage à l'an 2000, l'échéance annuelle s'est déroulée sans difficulté. La Banque nationale avait laissé entendre suffisamment tôt qu'elle couvrirait les besoins en liquidités au-delà de ce qui est habituel dans cette période de l'année. Elle a conclu plusieurs

Agrégats monétaires

— Monnaie centrale
— M₁
— M₂
— M₃
 Variation en pour-cent par rapport à l'année précédente



Taux d'intérêt sur les marchés de l'argent et des capitaux

— Dépôts à trois mois, en pour-cent (marché des euro-francs)
— Rendement d'obligations fédérales, en pour-cent
- - - Ecart en points



pensions de titres à terme («forward-forward repos») et donné aux banques la possibilité de relever temporairement leurs limites pour avances sur nantissement. En outre, l'institut d'émission a accru son stock de billets de banque, afin d'être en mesure de répondre à une augmentation massive de la demande de numéraire.

Stagnation de la monnaie centrale

La monnaie centrale désaisonnalisée a peu varié jusqu'en novembre, puis a progressé nettement vers la fin de l'année. En moyenne du quatrième trimestre, elle dépassait de 1,5% son niveau de la période correspondante de 1998 et de 8,4% le sentier de croissance à moyen terme qui avait été fixé à fin 1994. Etant donné les déplacements que la demande de billets de banque a subis pendant des années et l'adaptation du comportement des banques en matière de liquidités, la Banque nationale estime que sa politique monétaire n'a pas eu, en 1999 également, le caractère expansionniste que laisse supposer l'écart entre la monnaie centrale et son sentier de croissance à moyen terme.

Faible croissance de M_3

La masse monétaire M_3 – de tous les agrégats monétaires, M_3 est celui auquel la Banque nationale a accordé le plus de poids ces dernières années – n'a augmenté que faiblement en 1999. Au quatrième trimestre, M_3 dépassait de 0,7% son niveau du même trimestre de 1998.

Léger resserrement des rênes monétaires en l'an 2000

Lors de sa conférence de presse du 10 décembre 1999, la Banque nationale a rappelé qu'elle avait déjà laissé augmenter, en automne, les rémunérations servies sur le marché monétaire et annoncé vouloir durcir légèrement sa politique monétaire en 2000. Elle a fait part de son intention d'assigner une marge de fluctuation au taux d'intérêt des dépôts à trois mois en francs suisses, marge qu'elle a fixée jusqu'à nouvel avis entre 1,25% et 2,25%, et de maintenir tendanciellement ce taux dans la partie médiane de la marge au début de l'année. Le taux à trois mois était dans la partie inférieure de la marge durant les premiers jours de décembre. Pour l'an 2000, la Banque nationale s'attend à une croissance économique réelle de 1,8% et à un renchérissement de 1,5% en moyenne annuelle.

Prévision d'inflation pour les années 2000 à 2002

Par le léger resserrement de sa politique monétaire, la Banque nationale entend veiller à ce que l'inflation reste inférieure à 2% ces trois prochaines années. Selon la prévision d'inflation à moyen terme qu'elle a publiée pour la première fois (voir graphique, page 35), le renchérissement devrait augmenter quelque peu et passer à 1,8% en 2002. Il s'inscrira ainsi dans la partie supérieure de ce que la Banque nationale assimile à la stabilité des prix. La légère accélération du renchérissement est liée à l'amélioration attendue de la conjoncture, amélioration qui, l'expérience le montre, est généralement accompagnée de certaines tendances à la hausse des prix. Ces tendances résultent de l'utilisation plus forte des capacités de production et de l'amélioration de la situation sur le marché du travail. Les prix des matières premières devraient eux aussi augmenter dans le sillage de la reprise attendue de la conjoncture mondiale; en revanche, la concurrence très vive ainsi que la baisse des prix des télécommunications et des produits agricoles continueront à jouer un rôle modérateur. De plus, l'évolution des agrégats monétaires – elle est déterminante pour la tendance à moyen terme de l'inflation – ne laisse apparaître aucun danger inflationniste. Jusqu'à fin 1999, la masse monétaire M_3 n'a progressé que faiblement. Par conséquent, aucune poussée notable de renchérissement ne devrait venir de la politique monétaire expansionniste que l'institut d'émission a menée jusqu'en automne 1999. La Banque nationale suivra attentivement l'évolution des principaux indicateurs et réexaminera chaque trimestre les analyses sur lesquelles repose sa prévision d'inflation. Elle publiera les résultats de ses analyses de la situation économique et monétaire dans son Bulletin trimestriel.

3 Réforme des dispositions constitutionnelles sur la monnaie

Le 17 mars 1999, le Conseil des Etats a examiné le projet du Conseil fédéral concernant un nouvel article constitutionnel sur la monnaie (pour le message du Conseil fédéral du 27 mai 1998, voir 91^e rapport de gestion, pages 36s). Comme le Conseil national, il a suivi pour l'essentiel la proposition du Conseil fédéral. Ainsi, il a approuvé l'introduction dans la constitution d'une définition précise du mandat de l'institut d'émission – mener une politique monétaire dans l'intérêt général du pays, tout en donnant la priorité à la stabilité des prix –, de l'indépendance de la Banque nationale dans l'accomplissement de sa mission et de l'obligation, pour cet organe, de rendre compte de sa politique. Comme l'avait déjà voulu la Chambre du peuple, le Conseil des Etats s'est prononcé en faveur d'une base constitutionnelle spéciale pour sortir du bilan de la Banque nationale la part des réserves d'or qui n'est plus nécessaire à des fins monétaires et affecter ces actifs à d'autres buts. Pour ce faire, il a choisi d'introduire une disposition transitoire dans la constitution, alors que le Conseil national avait ajouté un alinéa supplémentaire à l'article monétaire.

A la session de juin, le Conseil national s'est rallié à la version du Conseil des Etats. Lors du vote final du 18 juin 1999, le Conseil des Etats a approuvé à une large majorité le nouvel article constitutionnel ainsi amendé, mais le Conseil national l'a rejeté de peu. Au Conseil national, les voix des opposants à une définition du mandat donnant la priorité à la stabilité des prix se sont jointes à celles des parlementaires hostiles à une base constitutionnelle qui aurait permis d'affecter des réserves excédentaires d'or au financement de la Fondation Suisse solidaire, dont la création est projetée. Ainsi, le nouvel article constitutionnel sur la monnaie a subi un échec au Parlement, échec que la Banque nationale juge regrettable.

En votation populaire du 18 avril 1999, le peuple et les cantons ont accepté la révision totale de la constitution. La nouvelle constitution, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000 conformément à une décision de l'Assemblée fédérale, contient un article sur la politique monétaire (art. 99), qui correspond à une mise à jour des articles sur la monnaie et la banque d'émission, à savoir les articles 38 et 39 de l'ancienne constitution. L'article mis à jour sur la politique monétaire supprime, dans la constitution, le rattachement du franc suisse à l'or. Il inscrit en outre dans le droit constitutionnel l'indépendance de la Banque nationale et fait à celle-ci obligation de constituer, à partir de ses revenus, des réserves monétaires suffisantes, dont une partie en or. Ces deux éléments doivent contribuer à asseoir la confiance du public dans la stabilité de la valeur de la monnaie. La mission de la banque centrale est formulée comme précédemment: la Banque nationale doit mener une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. En outre, la disposition selon laquelle la Banque nationale doit verser au moins deux tiers de son bénéfice net aux cantons a été maintenue dans la constitution mise à jour. L'article 99 de la nouvelle constitution ne contient toutefois aucune réserve qui permettrait de déroger à cette règle sur la répartition du bénéfice et d'affecter à d'autres buts publics des réserves monétaires excédentaires.

Examen par les Chambres fédérales du nouvel article constitutionnel sur la monnaie

Echec de la réforme séparée

Acceptation et entrée en vigueur de la constitution mise à jour

Le Conseil fédéral souhaite renoncer à une nouvelle réforme de l'article constitutionnel sur la politique monétaire, mais envisage d'introduire dans la loi sur la Banque nationale, à la faveur de la révision qui est prévue, une définition plus précise de la mission assignée à la banque centrale et une disposition faisant obligation à celle-ci de rendre compte. En outre, il veut proposer à l'Assemblée fédérale de créer des bases constitutionnelles spéciales en vue de sortir du bilan de la Banque nationale des réserves d'or excédentaires et d'affecter celles-ci à d'autres buts publics. Le Conseil fédéral a l'intention d'ouvrir, au cours du premier semestre de 2000, une procédure de consultation à ce sujet.

4 Loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement

Message du Conseil fédéral

Le 26 mai 1999, le Conseil fédéral a adopté le message concernant une loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP; voir 91^e rapport de gestion, page 39). La LUMMP transpose, à l'échelon de la loi, la suppression du rattachement du franc à l'or, suppression déjà réalisée dans la constitution depuis la mise à jour de celle-ci. En effet, elle abroge définitivement l'obligation, pour la Banque nationale, de rembourser les billets de banque en or, obligation qui était déjà suspendue depuis des décennies; elle supprime également la couverture-or minimale des billets en circulation et la parité-or du franc. La loi régit toutes les questions d'intérêt public concernant l'unité monétaire et les moyens de paiement. Les moyens de paiement ayant cours légal sont formés non seulement des espèces métalliques et des billets de banque, mais aussi, et ceci est nouveau, des avoirs à vue en francs suisses à la Banque nationale. Les agents du trafic des paiements (les banques commerciales et certaines de leurs entreprises communes, la Poste et les grandes entreprises assurant le transport de fonds) ont le droit de demander l'ouverture d'un compte à vue à la Banque nationale. La nouvelle loi fédérale remplace intégralement la loi actuelle sur la monnaie et les dispositions qui, dans la loi sur la Banque nationale, régissent les billets de banque.

**Délibérations aux Chambres
fédérales**

Le 5 octobre 1999, le Conseil national a examiné la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement. Pour l'essentiel, il a maintenu inchangé le projet de loi. Dans le domaine des espèces métalliques, il n'a pas repris une innovation proposée par le Conseil fédéral, à savoir l'introduction d'une norme pénale pour remplacer l'obligation de demander une autorisation avant de fabriquer des objets semblables à la monnaie. A la session de décembre, le Conseil des Etats a suivi les propositions du Conseil fédéral, mais introduit dans la loi la possibilité de privatiser la Monnaie fédérale. Dans la procédure d'élimination des divergences, le Conseil national s'est rallié intégralement à la version du Conseil des Etats. Lors du vote final du 22 décembre 1999, les deux Chambres ont approuvé à une très large majorité la loi sur l'unité monétaire et les moyens de paiement. Si aucun référendum n'est lancé, la nouvelle loi entrera probablement en vigueur au début du mois de mai 2000.

5 Accord sur des ventes d'or

L'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement permettra à la Banque nationale d'évaluer selon d'autres critères son encaisse-or de 2590 tonnes et de passer des transactions sur or. La Banque nationale avait fait part, auparavant déjà, de son intention de commencer le plus rapidement possible à vendre les 1300 tonnes d'or qui ne sont plus nécessaires à des fins monétaires. En la matière, un accord entre banques centrales revêt une importance toute particulière. En effet, quinze banques centrales européennes, dont la Banque nationale, ont conclu le 26 septembre 1999, à Washington, un accord concernant de futures ventes d'or monétaire.

En passant cet accord, les banques centrales signataires se sont engagées à limiter à 2000 tonnes leurs ventes d'or au cours des cinq prochaines années, soit environ 400 tonnes par an, dans le cadre d'un programme coordonné. Elles sont en outre convenues de ne pas accroître, durant cette période, leurs prêts d'or et leurs opérations à terme sur or. D'autres pays industrialisés se sont déclarés prêts unilatéralement à ne procéder à aucune vente d'or pendant cinq ans. Les parties contractantes et les pays qui se sont engagés unilatéralement détiennent environ 85% des réserves officielles d'or des banques centrales, des gouvernements et des organisations internationales. Les 1300 tonnes d'or que la Banque nationale envisage de vendre sont incluses dans le contingent global de 2000 tonnes.

**Accord entre banques
centrales européennes sur
des ventes d'or**

Contenu et portée de l'accord

Les autres tâches de la Banque nationale

1 Placement des actifs

1.1 Fondements

Pour l'essentiel, les actifs de la Banque nationale sont formés des réserves d'or et de devises ainsi que de créances sur des débiteurs suisses (titres et créances résultant de pensions de titres). Ils font partie intégrante du patrimoine national de la Suisse et remplissent, sur le plan monétaire, d'importantes fonctions. Leur composition dépend principalement du régime monétaire en vigueur et des besoins de la politique monétaire.

Une partie des actifs détenus par la Banque nationale sert directement à la mise en œuvre de la politique monétaire. Pour approvisionner l'économie en monnaie centrale, la Banque nationale passe des opérations sur titres et sur devises. Elle conclut en particulier des pensions de titres, ou «repos», et des swaps devises contre francs. Les pensions de titres sont des crédits à court terme, garantis par des titres (créances résultant de pensions de titres); quant aux devises découlant de swaps, elles constituent des réserves monétaires qui sont couvertes, sur le marché à terme, contre le risque de change.

Les réserves de devises non couvertes contre le risque de change sont placées pour la plupart dans les monnaies les plus importantes. Elles permettent à la Banque nationale d'intervenir sur le marché des changes en cas de faiblesse du franc. L'institut d'émission peut en tout temps, pour soutenir la valeur extérieure du franc, vendre des réserves de devises contre des francs. Son encaisse-or contribue à ce que la Suisse reste solvable face à l'étranger, même en cas de crise.

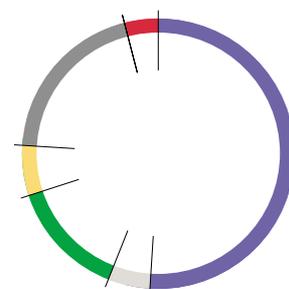
La loi sur la Banque nationale définit non seulement les catégories d'actifs que l'institut d'émission est autorisé à acquérir, mais aussi les instruments auxquels il peut recourir pour administrer et gérer ces actifs. Elle permet également d'accorder des prêts d'or, donc de faire fructifier une partie de l'encaisse-or. Dans le cadre des dispositions légales et compte tenu de son mandat monétaire, la Banque nationale s'efforce d'obtenir le meilleur rendement possible sur ses actifs.

Nature et but des actifs de la Banque nationale

Actifs servant à la mise en œuvre de la politique monétaire

Rôle des réserves de devises non couvertes et de l'encaisse-or

Marge de manœuvre pour le placement des réserves monétaires



Structure des actifs de la Banque nationale en pour-cent

Rés. de devises non couvertes 51

Swaps devises contre francs 5

Or 14

Autres actifs suisses 6

Actifs financiers en francs 20

Autres actifs en monnaies étrangères 4

Total: 89 milliards de francs (moyenne annuelle)

1.2 Placements de devises

Principes

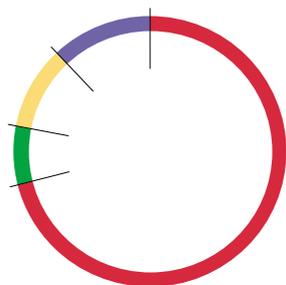
La Banque nationale place ses réserves de devises en papiers-valeurs sûrs et liquides et, pour une petite part, en dépôts à terme fixe dans des banques étrangères de premier ordre. Elle peut ainsi, au besoin, procéder rapidement à des ventes, sans risquer de subir de lourdes pertes de cours. La loi sur la Banque nationale autorise celle-ci à acquérir des obligations négociables d'Etats étrangers, d'organisations internationales et de banques étrangères.

Processus de décision à trois niveaux

La Direction générale arrête les lignes directrices de la politique de placement, puis un comité de placement détermine, sur cette base, la part précise de chacune des monnaies et le risque de taux d'intérêt admis. Pour chaque monnaie, les gestionnaires disposent d'un portefeuille de référence. Les rendements obtenus sont comparés à ceux des portefeuilles de référence.

Placements et résultats obtenus

Après l'introduction de l'euro, qui s'est déroulée sans difficulté au début de 1999, les portefeuilles en marks allemands et en florins néerlandais ont été réunis dans un portefeuille en euros. En outre, la palette des placements autorisés a été étendue à tous les pays participant à la troisième phase de l'Union monétaire. Depuis mai, la Banque nationale investit également dans des obligations en dollars canadiens. Elle a réduit les parts de ses placements en dollars des Etats-Unis et en yens japonais au profit de l'euro. Durant la période examinée, la diversification selon les débiteurs a été encore renforcée; ainsi, la part des lettres de gage dans le portefeuille en euros a augmenté sensiblement. A fin 1999, environ 78% des placements portaient sur des titres publics et des titres assortis de facto d'une garantie de l'Etat. Pour gérer la durée moyenne d'immobilisation des capitaux («durée»), la Banque nationale a recouru à des contrats à terme, mais aussi à des swaps de taux d'intérêt. Le rendement global des placements de devises s'est inscrit à 9,7%, contre 5,9% en 1998.



Placements de devises selon le débiteur
en pour-cent

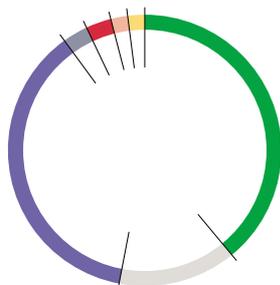
Titres publics 71

Titres avec garantie indirecte de l'Etat 7

Institutions internationales 10

Banques 12

Total: 54,6 milliards de francs à fin 1999



Placements de devises selon la monnaie
en pour-cent

Dollars des E.-U. 39

Dollars des E.-U. couverts 14

Euros 37

Livres sterling 3

Couronnes danoises 3

Yens japonais 2

Dollars canadiens 2

Total: 54,6 milliards de francs à fin 1999

Résultat annuel des placements de devises rendements en pour-cent

Portefeuilles en	1997		1998		1999	
	dans la monnaie détenue	en francs	dans la monnaie détenue	en francs	dans la monnaie détenue	en francs
Dollars des E.-U.	5,8	14,0	7,8	2,1	0,8	16,9
Euros	-	-	-	-	-0,2	-0,0
Marks allemands	3,2	3,5	7,4	8,6	-	-
Florins néerlandais	-	-	8,4	9,6	-	-
Yens japonais	0,2	3,4	0,5	8,7	2,5	32,5
Livres sterling ¹	-	-	9,6	3,9	1,1	14,4
Couronnes danoises ²	-	-	4,8	3,7	0,8	0,9
Dollars canadiens ³	-	-	-	-	1,1	7,6
Total des placements de devises	-	10,9	-	5,9	-	9,7

- 1 Depuis mars 1998
- 2 Depuis juin 1998
- 3 Depuis mai 1999

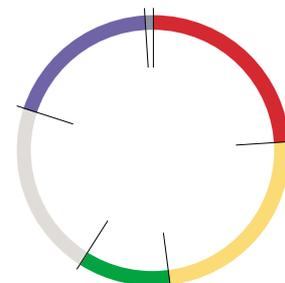
La Banque nationale a confié, depuis des années déjà, la gestion d'une petite partie du portefeuille de devises à une entreprise externe spécialisée. A fin 1999, elle a donné plusieurs autres mandats de gestion à des entreprises externes afin de pouvoir, à partir du printemps de 2000, mettre à profit des segments particuliers de placements, tels que les titres américains couverts par des gages hypothécaires («mortgage-backed securities») et les portefeuilles d'obligations internationales.

Recours à des entreprises externes de gestion de fortune

1.3 Placements en titres en francs suisses

Depuis le début des années quatre-vingt, la Banque nationale accroît son portefeuille d'obligations suisses de quelque 100 millions de francs par an. Les achats sont répartis sur l'ensemble de l'année. L'institut d'émission gère ce portefeuille en veillant à ne pas nuire à la politique monétaire ni à tirer parti de celle-ci. Sa politique de placement obéit par conséquent à des règles très précises, et la performance est mesurée à l'aide d'indices de référence.

Principes



Titres en francs suisses selon le débiteur en pour-cent

- Confédération 24
- Cantons 24
- Communes 11
- Centrales de lettres de gage 21
- Banques 19
- Débiteurs étrangers 1

Total: 4,9 milliards de francs à fin 1999

Achats d'obligations de débiteurs étrangers également

Auparavant, la Banque nationale n'achetait, dans le domaine des obligations en francs, que des titres émis par des débiteurs suisses. Elle prenait en considération tous les débiteurs autorisés par la loi – collectivités publiques, banques et centrales de lettres de gage – dans des proportions tenant compte approximativement de l'ensemble des titres qu'ils avaient sur le marché; une concentration sur certains débiteurs a été évitée grâce à l'adoption de limites. En juillet 1999, la Banque nationale a commencé à acquérir des obligations en francs de débiteurs étrangers, soit d'Etats étrangers ainsi que d'organisations et de banques internationales. Le volume de ces acquisitions est resté toutefois modeste.

Résultat des placements

Évalué aux prix du marché, le portefeuille atteignait 4885 millions de francs à fin 1999, contre 5010 millions un an auparavant. La durée moyenne d'immobilisation des capitaux s'inscrivait à 2¾ ans. Étant donné l'évolution des taux d'intérêt du marché, le rendement du portefeuille a fléchi, passant de 4,8% en 1998 à 0,7% en 1999.

1.4 Prêts d'or

Principes

Le marché des prêts d'or est relativement étroit. Afin de ne pas le perturber, la Banque nationale mobilise une petite part seulement de son encaisse-or. Ses partenaires sont des établissements de premier ordre, des banques et maisons de titres suisses et étrangères. Ils versent un intérêt pour l'or mis temporairement à leur disposition.

Conclusion d'opérations couvertes par des titres

A partir du milieu de 1999, la Banque nationale a conclu également des prêts dans lesquels la contrepartie a remis des titres en garantie. Dans de telles opérations, le risque de crédit est fortement réduit, mais la rémunération est plus faible. Une couverture est judicieuse avant tout dans les opérations à moyen terme. A fin 1999, les opérations couvertes par des titres représentaient 23% du total des prêts d'or.

Gel des prêts d'or

Le 26 septembre, la Banque nationale et quatorze autres banques centrales européennes se sont engagées, dans le cadre d'un accord sur le plafonnement des ventes futures d'or, à geler leurs prêts d'or au niveau actuel (voir page 45). Les prêts d'or accordés par la Banque nationale portaient alors sur 328 tonnes.

Résultat des placements

A fin 1999, la durée résiduelle moyenne des prêts d'or était de 7¼ mois. En 1999, ces prêts ont dégagé un rendement de 1,6% par an.

1.5 Gestion des risques

A la Banque nationale, la gestion des risques a pour but de saisir, limiter et surveiller systématiquement et intégralement tous les risques financiers déterminants auxquels l'institut d'émission est exposé du fait de ses activités sur les marchés de l'argent et des capitaux. Elle est axée avant tout sur les actifs qui sont gérés selon des critères de rentabilité, soit les réserves de devises. Les risques de marché – risques de change et de taux d'intérêt – sur les placements de devises jouent un rôle particulièrement important à la Banque nationale. En outre, celle-ci s'expose à certains risques de crédit dans sa politique de placement et sa politique monétaire.

But

Pour surveiller les risques de marché sur les placements de devises, la Banque nationale recourt aux méthodes habituelles et à des instruments modernes, tels les analyses de sensibilité et de scénarios ainsi que le calcul de la «value-at-risk». Les risques sont contenus grâce à l'adoption de limites et de lignes directrices détaillées pour les placements. Ces lignes directrices fixent notamment des fourchettes pour les parts des monnaies, la durée d'immobilisation des capitaux ainsi que des plafonds pour certaines catégories de placements. En 1999, le risque de change sur les placements de devises a été encore réduit grâce à des remaniements qui ont accru les placements en euros au détriment de ceux qui sont libellés en dollars des Etats-Unis et en yens japonais. Le risque de taux d'intérêt a été maintenu à son niveau de l'année précédente.

Risques de marché

La gestion des risques de crédit est assurée au moyen de règles précises sur la fixation et le contrôle des limites. Les autorités de la Banque arrêtent des lignes directrices stratégiques, soit des limites sectorielles, des exigences quant à la qualité des débiteurs et des plafonds pour les limites individuelles. Un comité sur les risques, créé récemment, établit à partir de ces lignes directrices des contraintes concrètes pour chaque type d'opérations et gère le processus de surveillance.

Risques de crédit

La Direction de la gestion des risques transmet ses rapports sur le contrôle des risques directement aux organes concernés de direction et de surveillance de la Banque. La haute surveillance revient aux autorités de la Banque. Une délégation constituée de deux membres du Comité de banque est chargée spécialement du contrôle des risques.

Rapports sur les risques

2 Trafic des paiements

2.1 Fondements

Aperçu

En Suisse, la Banque nationale, les banques et la Poste sont les principaux agents du trafic des paiements. L'institut d'émission approvisionne l'économie en numéraire par le truchement des banques et de la Poste. Il joue en outre le rôle de centre de règlement pour les paiements sans numéraire entre les banques ainsi qu'entre la Poste et les banques.

Nouvelle stratégie découlant des développements dans les paiements en numéraire

Depuis plusieurs années, un processus de rationalisation des activités portant sur le numéraire est en cours chez les partenaires de la Banque nationale (banques, Poste et entreprises de transport de valeurs). Ainsi, les banques commerciales disposant d'un réseau de succursales assurent de plus en plus, sur le plan interne, l'équilibre de leurs besoins en numéraire. Plusieurs fusions bancaires ont accéléré cette évolution. En outre, les banques et la Poste attribuent un volume croissant de leurs travaux en rapport avec le numéraire à des entreprises spécialisées, ce qui a entraîné une concentration des flux de numéraire sur certains comptoirs de la Banque nationale. Celle-ci a alors décidé de limiter à quatre les comptoirs qui contrôlent et trient les billets et les pièces. A partir de l'an 2000, seuls ses comptoirs de Berne, Genève, Lugano et Zurich assurent encore le contrôle et le tri du numéraire. En revanche, le réseau décentralisé d'agences a été étendu. Les agences sont chargées, sur le plan local, de la mise en circulation et de la reprise des billets et des pièces (voir page 65).

Système de paiements interbancaires SIC

La Banque nationale a confié à Telekurs l'exploitation du système électronique de paiements interbancaires Swiss Interbank Clearing (SIC). Les banques recourent au SIC pour leur trafic des paiements. Le SIC est raccordé directement au système de règlement des opérations sur titres SECOM de la SIS SegInterSettle (autrefois SEGA). Ce raccordement permet d'assurer une livraison et un paiement simultanés dans l'exécution des opérations sur titres, y compris des pensions de titres. Depuis juin 1999, les retraits aux bancomats et aux stations-service ainsi que les opérations par ec-direct passent eux aussi par le SIC. A l'exception des chèques, tous les services bancaires en matière de paiements sont donc intégrés dans le SIC.

Déroulement des paiements facilité par l'introduction des liquidités intrajournalières

L'octroi, par la Banque nationale, de liquidités intrajournalières (voir page 37) facilite le déroulement des paiements dans le SIC. Cet aspect revêt une importance particulière dans la perspective de l'introduction de CLS («Continuous Linked Settlement»), un système international et multidevise de règlement des opérations de change. La synchronisation des paiements libellés dans diverses monnaies éliminera le risque de règlement. Pour que ce système fonctionne bien, les banques devront être en mesure de régler leurs paiements à certains moments de la journée. La mise à disposition de liquidités intrajournalières les y aidera.

Trafic des paiements en euros des banques suisses

Début 1999, au moment du passage à la troisième phase de l'Union monétaire européenne, les banques centrales de tous les pays de l'Union européenne ont mis en service le système TARGET («Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer»), qui assure l'interconnexion des systèmes nationaux de paiement. TARGET facilite la mise en œuvre de la politique monétaire de la Banque centrale européenne et le trafic transfrontière des

paiements dans la zone euro. Seuls les systèmes de paiement des pays membres de l'UE peuvent accéder à TARGET. Les banques suisses ont ouvert à Francfort-sur-le-Main une banque de clearing, la Swiss Euro Clearing Bank (SECB), afin de disposer d'un accès à TARGET. La SECB est soumise à la surveillance bancaire allemande. Le système euroSIC, auquel recourt la SECB, est utilisé principalement pour les paiements en euros entre banques suisses, alors que les paiements transfrontières continuent à passer en majorité par le canal traditionnel des correspondants.

2.2 Approvisionnement en numéraire

En moyenne, la circulation des billets a progressé de 4,2% en 1999 pour atteindre 30,8 milliards de francs. Quant à la circulation des pièces, elle est restée à son niveau de l'année précédente, soit à 2,2 milliards de francs.

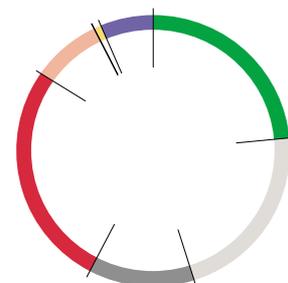
Orell Füssli Sicherheitsdruck AG a livré 75,7 millions de billets neufs, d'une valeur nominale de 28,4 milliards de francs, à la Banque nationale. Celle-ci a retiré, pour les détruire, 85,1 millions de billets détériorés ou rappelés d'une valeur nominale de 8,6 milliards de francs.

Dans les comptoirs de la Banque nationale, le mouvement de caisse a diminué de 5,6% pour s'inscrire à 170,6 milliards de francs en 1999. Les comptoirs ont ainsi repris environ 465 millions de billets, soit un volume en recul de 5,7% d'une année à l'autre, et en ont vérifié l'authenticité, la qualité et le nombre.

Numéraire en circulation

Confection et destruction de billets

Mouvement de caisse



Billets en circulation
Coupures en millions d'unités

10 francs:	60
20 francs:	55
50 francs:	32
100 francs:	69
200 francs:	21
500 francs:	2
1000 francs:	16
Moyenne annuelle	

2.3 Trafic des paiements SIC

Diminution des flux de paiements

A fin 1999, 291 établissements étaient raccordés au SIC, contre 288 à fin 1998. En moyenne, 556 000 paiements, pour un montant de 170 milliards de francs, ont été exécutés chaque jour par le SIC (1998: 182 milliards de francs). Ce repli s'explique principalement par le regroupement, début juillet, des comptes SIC des deux grandes banques qui ont fusionné. En valeur, une part considérable des paiements passant par le SIC découle du règlement des opérations de change. Depuis sa mise en exploitation, en 1987, le SIC a exécuté plus d'un milliard de paiements. Ce cap a été franchi en 1999.

Evolution des flux de paiements dans le SIC

	1995	1996	1997	1998	1999
Nombre de transactions par jour en milliers					
Moyenne	382	427	480	529	556
Maximum	1 154	1 156	1 303	1 323	1 384
Valeur des transactions par jour en milliards de francs					
Moyenne	128	150	182	182	170
Maximum	257	290	305	270	296
Vitesse de circulation¹					
Moyenne	57	58	58	49	48
Maximum	112	90	97	82	93

1 Valeur des transactions, par jour, divisée par le montant des avoirs en comptes de virements en fin de journée.

Grâce à l'introduction des liquidités intrajournalières, réduction des paiements en attente

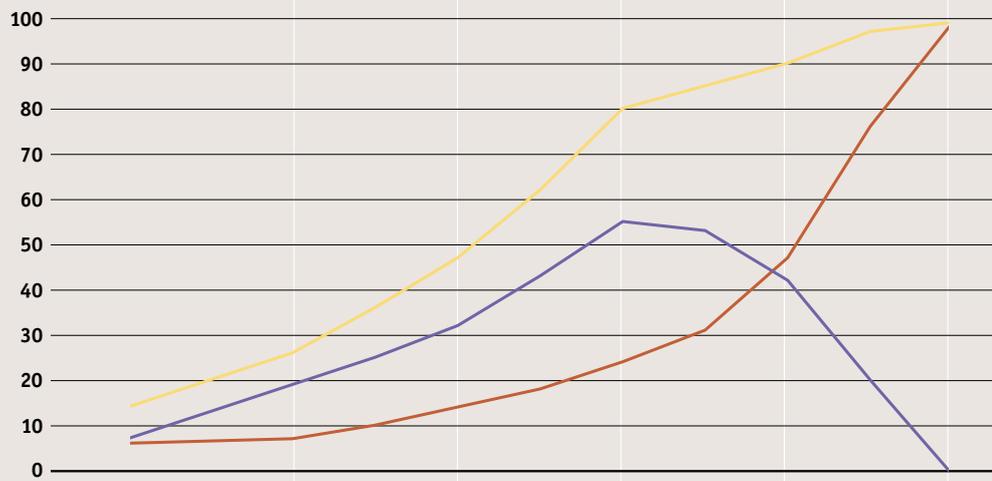
L'introduction des liquidités intrajournalières (voir page 37) a permis de régler plus rapidement les paiements qui passent par le SIC. Entre octobre et décembre 1999, le nombre des paiements en attente dans le système s'est réduit considérablement.

Déroulement d'une journée SIC avant l'introduction des liquidités intrajournalières

- Paiements transmis
- Paiements en attente
- Paiements réglés

De janvier à septembre 1999.

En pour-cent de la valeur totale des transactions

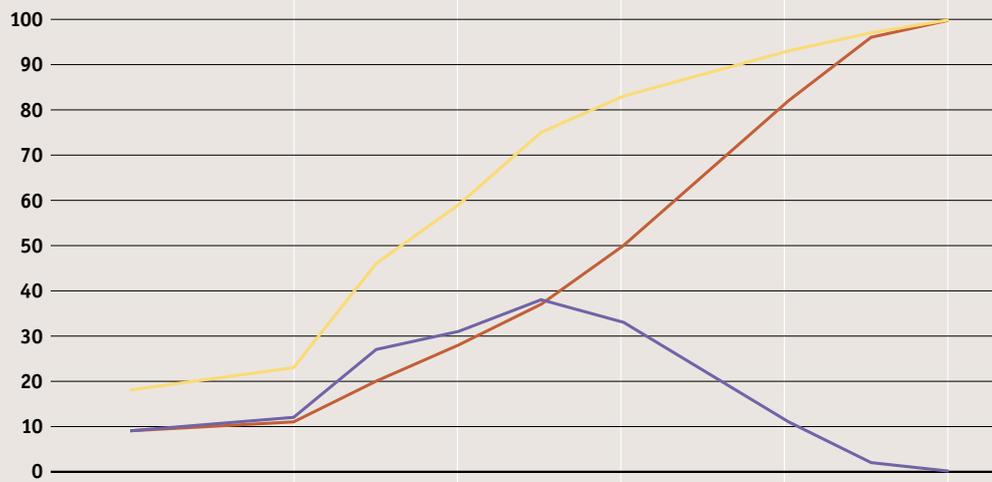


Déroulement d'une journée SIC après l'introduction des liquidités intrajournalières

- Paiements transmis
- Paiements en attente
- Paiements réglés

D'octobre à décembre 1999.

En pour-cent de la valeur totale des transactions



3 Statistiques

Fondements

La Banque nationale recueille, auprès des banques et d'autres entreprises de l'industrie et des services, les données qui sont nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. Ces données servent à l'analyse de la politique monétaire, à l'observation de la conjoncture, à l'établissement de prévisions et à l'analyse des évolutions sur les marchés financiers. La Banque nationale dresse des statistiques sur les bilans bancaires, d'autres opérations importantes des banques et les fonds de placement, mais aussi la balance des paiements. Les données sur les investissements directs, que la Banque nationale demande aux entreprises des secteurs secondaire et tertiaire, sont utilisées pour établir la balance des paiements. L'institut d'émission recueille également des données sur les marchés des changes, de l'argent et des capitaux, notamment sur les taux d'intérêt à court et à long terme. Toutes les enquêtes sont préparées en collaboration avec les établissements appelés à fournir des informations et adaptées, autant que faire se peut, aux normes internationales.

Nouvelles enquêtes

Grâce à la nouvelle réglementation sur l'échange de données, qui a été introduite dans l'ordonnance sur les banques (art. 54 OB), la Banque nationale a pu approfondir et étendre, en 1999, sa collaboration avec la Commission fédérale des banques (CFB) dans le domaine des statistiques. Elle a repris des enquêtes permettant de recueillir diverses données sur les activités bancaires, données dont la CFB a besoin pour accomplir ses tâches d'autorité de surveillance. En outre, elle a décidé, d'un commun accord avec des représentants des banques, l'Association suisse des banquiers et le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), de dresser une nouvelle statistique sur les crédits accordés par les banques aux petites et moyennes entreprises. Ces données seront publiées pour la première fois en 2001. Pour obtenir des informations sur les nouvelles habitudes du public en matière de paiement et leurs répercussions sur la demande de monnaie, la Banque nationale a également mis sur pied une enquête afférente au trafic des paiements sans numéraire. L'enquête sera menée pour la première fois en 2000.

Complément apporté au calcul des rendements sur le marché des capitaux

La Banque nationale a complété ses données sur le rendement moyen des obligations fédérales par des informations sur la structure des taux d'intérêt selon l'échéance des obligations de la Confédération. Début 2000, ces données ont été publiées pour la première fois sous forme d'une courbe de taux d'intérêt. Elles reflètent de manière plus précise que le rendement moyen la situation régnant sur le marché des capitaux et facilitent la comparaison avec des statistiques étrangères.

4 Services rendus à la Confédération

La Banque nationale agit également en tant que banque chargée de passer des opérations pour le compte de la Confédération. La loi qui la régit définit les services à rendre à la Confédération, interdit le financement de déficits publics par des crédits de l'institut d'émission et exige que la plupart des prestations soient fournies gratuitement. En vertu de ces dispositions, l'institut d'émission remplit pour la Confédération des tâches dans les domaines du trafic des paiements, du service de la monnaie ainsi que du recueil et du placement de fonds sur les marchés de l'argent et des capitaux.

La Trésorerie fédérale et la Poste détiennent leurs liquidités à la Banque nationale sous forme d'avois à vue et de dépôts à terme fixe. L'institut d'émission rémunère les avois à vue, jusqu'à concurrence de 800 millions de francs, au taux de l'argent au jour le jour, et les dépôts à terme, aux taux du marché. Lorsque la Confédération doit faire face à des resserrements imprévus de liquidités, la Banque nationale lui facilite l'accès à des crédits bancaires à court terme.

En 1999, la Banque nationale a lancé pour le compte de la Confédération 52 émissions de créances comptables à court terme (CCCT) et 10 emprunts. Les souscriptions à des CCCT ont atteint 75,7 milliards de francs, et 46,8 milliards ont été attribués. Pour les emprunts fédéraux, la Banque nationale a reçu des souscriptions totalisant 8,1 milliards de francs et attribué une somme de 4,1 milliards.

Emprunts fédéraux et créances comptables à court terme sur la Confédération

	1995	1996	1997	1998	1999
Nombre d'émissions¹					
Emprunts fédéraux	7	10	7	11	10
CCCT	52	52	53	52	52

Total des souscriptions en milliards de francs

Emprunts fédéraux ²	8,2	10,6	7,0	10,8	8,1
CCCT	94,7	103,1	89,0	89,4	75,7

Total des attributions en milliards de francs

Emprunts fédéraux ²	3,5	4,5	3,7	5,2	4,1
CCCT	47,1	49,9	49,8	45,1	46,8

Encours à la fin de l'année en milliards de francs

Emprunts fédéraux	29,8	33,8	37,5	43,3	46,5
CCCT	14,1	14,7	14,1	12,9	17,1

L'institut d'émission accepte des versements pour le compte de la Confédération et effectue des paiements, en Suisse et à l'étranger, jusqu'à concurrence de l'avoir dont celle-ci dispose chez lui. Les offices fédéraux couvrent leurs besoins en numéraire par des retraits à la Banque nationale. De plus, la Banque nationale tient le livre de la dette de la Confédération et assure l'administration de titres et d'autres valeurs pour le compte de la Confédération.

Fondements

Rôle d'agent sur le marché monétaire

Emission d'emprunts fédéraux et de créances comptables à court terme

1 Selon la date de libération

2 Sans les tranches pour compte propre

Services dans les domaines de la gestion et des paiements

5 Collaboration avec des organes de la Confédération

5.1 Collaboration avec le Département fédéral des finances

Groupe d'experts «Réforme du régime monétaire»

Constitué en avril 1997 par le chef du Département fédéral des finances, le groupe d'experts «Réforme du régime monétaire» est chargé d'examiner toutes les questions qui se posent, à l'échelon des lois et ordonnances, après la révision des dispositions constitutionnelles sur la monnaie (voir 91^e rapport de gestion, page 39). Il est formé de neuf experts, trois venant du Département fédéral des finances, trois de la Banque nationale et trois des milieux scientifiques. Après avoir achevé la préparation du projet d'une nouvelle loi sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (voir page 44), il a mis l'accent, en 1999, sur de premières réflexions en vue d'une adaptation de la loi sur la Banque nationale.

Vers une réforme en profondeur de la loi sur la Banque nationale

Etant donné la mise à jour des dispositions constitutionnelles sur la monnaie, le groupe d'experts s'est prononcé en faveur d'une révision totale de la loi sur la Banque nationale. La loi en vigueur, adoptée en 1953 et modifiée partiellement en 1978 et en 1997, est obsolète dans bien des domaines. En effet, les tâches, le statut au sein des organes de l'Etat et l'organisation de la Banque nationale sont à redéfinir eu égard aux évolutions intervenues entre-temps sur le plan monétaire et dans l'environnement institutionnel. Ainsi, l'ancrage dans la constitution de l'indépendance de l'institut d'émission exige certaines adaptations à l'échelon de la loi. La Banque nationale revêtant la forme d'une société anonyme fondée sur une loi spéciale, il convient également de tenir compte de la révision de 1991 du droit de la société anonyme. En la matière, un réexamen des structures afférentes à l'organisation de la Banque nationale s'impose. De plus, les profondes mutations que les marchés financiers ont enregistrées incitent à donner une définition plus large et plus souple de la marge de manœuvre dont dispose l'institut d'émission pour passer des opérations. Enfin, les instruments qui relèvent de la puissance publique et remontent, dans leur conception, à l'époque des changes fixes (contrôle des émissions, contrôle des mouvements transfrontières de capitaux) ne sont plus adaptés à des marchés intégrés sur le plan mondial et doivent par conséquent être sortis de la loi sur la Banque nationale. D'autres instruments de même nature, tels que l'obligation de fournir des données à des fins statistiques et le prélèvement de réserves minimales, nécessitent une modernisation. Au cours de l'an 2000, le groupe d'experts «Réforme du régime monétaire» présentera un projet, avec commentaires, en vue d'une révision de la loi sur la Banque nationale.

Groupe de travail «Euro»

La Banque nationale a participé à un groupe de travail qui, sous la direction du Département fédéral des finances, a examiné les conditions-cadres, sur le plan juridique, d'une utilisation de l'euro en Suisse. Le groupe de travail a estimé qu'aucun obstacle fondamental ne s'oppose à un recours à l'euro dans des contrats de droit privé, mais qu'une utilisation de cette monnaie n'est possible qu'à titre exceptionnel dans les domaines des douanes, du fisc et des assurances sociales. Pour le groupe de travail, l'élimination des obstacles juridiques

dans ces domaines ne peut être envisagée au mieux que ponctuellement en l'état actuel de l'intégration. Une enquête menée par le Centre de recherches conjoncturelles de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich a confirmé les conclusions finales du groupe de travail. Il en ressort que les entreprises – industrie, hôtellerie et restauration, commerce de détail – n'attendent pas des modifications fondamentales, après l'introduction de l'euro, dans l'utilisation en Suisse de moyens de paiement étrangers.

5.2 Collaboration avec la Commission fédérale des banques

En 1999, la Direction générale a eu deux échanges de vues avec la Commission fédérale des banques. La situation économique et les développements récents dans le secteur bancaire – pensions de titres, systèmes de paiement et de règlement – ont fait l'objet de discussions. En outre, un groupe de travail constitué de représentants de la Commission fédérale des banques et de la Banque nationale a examiné plusieurs questions en rapport avec le passage à l'an 2000. Il s'agissait principalement de coordonner les mesures préventives de la Banque nationale en vue d'assurer l'approvisionnement des banques en liquidités avec celles de la Commission fédérale des banques pour contrôler la préparation des établissements à affronter sur le plan technique le passage à l'an 2000, mais aussi de mettre sur pied un dispositif commun pour le cas où de graves perturbations se produiraient. Ce passage s'étant déroulé sans difficulté dans le secteur financier, il n'a pas été nécessaire de recourir à un tel dispositif.

Mesures préventives pour le passage à l'an 2000

6 Coopération internationale

Sur le plan international, la Banque nationale coopère avant tout avec le Fonds monétaire international (FMI), le Groupe des Dix (G10) – constitué des dix principaux pays industrialisés et de la Suisse – et la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Elle collabore également en fournissant une aide technique et en offrant des possibilités de formation.

6.1 Participation au Fonds monétaire international

Le Département fédéral des finances et la Banque nationale assurent tous deux l'application du statut de membre du FMI. Ce dernier finance ses activités grâce aux quotes-parts des pays membres. La tranche de la quote-part suisse à laquelle le FMI a recouru représente la position de réserve de la Suisse. La position de réserve est financée par la Banque nationale. Elle revêt les caractéristiques des réserves monétaires, et la Banque nationale peut s'en servir en tout temps si elle a besoin de réserves monétaires. La position de réserve de la Suisse s'inscrivait à 1224,8 millions de DTS à fin 1999 (le DTS valait alors 2,19 francs), contre 1597,8 millions un an auparavant. Son repli s'explique par le flux accru de fonds dont le FMI a bénéficié, en 1999, à la suite du remboursement de crédits.

A fin septembre, lors de l'Assemblée annuelle du FMI, les pays membres ont approuvé la transformation de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR II) en facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Depuis la fin des années quatre-vingt, la FASR II a permis au FMI d'accorder des prêts à long terme, à des conditions concessionnelles, pour soutenir des programmes d'ajustement économique dans les pays membres à faible revenu. Les crédits au titre de la FRPC pourront être davantage axés directement sur la lutte contre la pauvreté. En vertu de l'arrêté fédéral du 3 février 1995 sur la participation de la Suisse à la facilité d'ajustement structurel renforcée et prolongée, la Banque nationale fournit la contribution suisse au compte de prêts de la FASR II. La ligne de crédit ouverte par la Suisse est de 151,7 millions de DTS. A fin 1999, le FMI avait opéré des tirages pour 109,3 millions de DTS. La limite encore disponible, soit 42,4 millions de DTS, peut être utilisée jusqu'à fin 2001. Les tirages ont une durée de dix ans et sont remboursables par acomptes, le premier intervenant cinq ans et demi après le versement. La Confédération garantit à la Banque nationale le remboursement des crédits FASR, y compris les intérêts, dans les délais. Par une contribution financière, elle subventionne en outre les intérêts sur les crédits FASR.

Position de réserve de la Suisse

Transformation de la facilité d'ajustement structurel renforcée II en facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance

6.2 Participation au Groupe des Dix

En 1999, le FMI a remboursé les crédits qu'il avait obtenus l'année précédente en recourant aux accords généraux d'emprunt (AGE) et aux nouveaux accords d'emprunt (NAE). Les AGE permettent au FMI, dans des cas exceptionnels et lorsque ses propres ressources financières sont insuffisantes, d'obtenir des crédits des pays du Groupe des Dix selon une clé de répartition convenue. Les NAE sont des accords parallèles aux AGE; les pays du Groupe des Dix et quatorze autres pays y participent. Le FMI avait recouru aux AGE, en juillet 1998, pour financer un accord de confirmation conclu avec la Russie et aux NAE, en décembre 1998, pour soutenir le Brésil. Dans les deux cas, il s'était engagé à rembourser les pays participants dès qu'il disposerait de nouveau d'un volume suffisant de ressources propres. L'entrée en vigueur, le 22 janvier 1999, de la révision des quotes-parts a nettement renforcé les ressources du FMI. Au début de mars 1999, le FMI a par conséquent remboursé la totalité des montants qu'il avait empruntés au titre des AGE et des NAE. Il a ainsi bonifié à la Banque nationale, qui assure la participation de la Suisse à ces deux accords, 86,6 millions de DTS pour son tirage sur les AGE et 143,5 millions de DTS pour son tirage sur les NAE (voir page 89).

**Remboursement de crédits
par le FMI**

6.3 Participation à la Banque des Règlements Internationaux

Les gouverneurs des banques centrales des pays du G10 se rencontrent régulièrement à la BRI pour procéder à des échanges d'informations. En outre, des représentants de la Banque nationale participent aux travaux de plusieurs comités œuvrant sous l'égide de la BRI, notamment à ceux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, du Comité sur les systèmes de paiement et de règlement et du Comité sur le système financier mondial. En 1999, la Banque nationale a pris part également aux travaux du Conseil conjoint an 2000, dont la tâche a consisté à préparer le secteur financier au changement de millénaire.

**Organes œuvrant sous l'égide
de la BRI**

En été 1999, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a approuvé et soumis à consultation un document présentant une version remaniée de ses recommandations en matière de fonds propres. Le document propose une stratégie reposant sur trois piliers. Les exigences de fonds propres constituent le premier pilier. Sur ce plan, le Comité prévoit une méthode nouvelle de mesure des risques de crédit, méthode qui repose sur les systèmes d'évaluation mis au point par les banques elles-mêmes; les établissements ayant des besoins simples – ils représentent la majorité – continueront toutefois à disposer d'une méthode standardisée, avec des pondérations préétablies. A l'avenir, une norme de fonds propres sera introduite pour les banques présentant des risques de taux d'intérêt supérieurs à la moyenne, mais aussi pour les risques opérationnels et ceux qui découlent d'autres facteurs. Le deuxième pilier porte sur le contrôle, par les autorités de surveillance, de la dotation en fonds propres des établissements; les banques qui ne disposent pas de méthodes de premier ordre pour la mesure et le contrôle des risques devront satisfaire à des exigences de fonds propres plus élevées. Quant au troisième pilier, il a trait à la discipline de marché. Sa réalisation passe avant tout par la publication plus étendue de données.

**Fonds propres – Révision
des recommandations
du Comité de Bâle sur le
contrôle bancaire**

Etudes réalisées par le
Comité de Bâle sur le contrôle
bancaire

Comité des systèmes de
paiement et de règlement

Comité sur le système
financier mondial

Relèvement de la limite
fixée dans l'arrêt sur l'aide
monétaire

Remboursement d'un
crédit d'aide à la balance
des paiements

Le Comité de Bâle a en outre mené une enquête mondiale sur la mise en œuvre de ses principes fondamentaux sur le contrôle bancaire. De plus, il a publié des études sur les fonds spéculatifs (les établissements à fort effet de levier), les répercussions de la crise financière asiatique sur le contrôle des banques et de saines pratiques dans certains domaines de l'activité bancaire.

Le Comité des systèmes de paiement et de règlement a publié deux rapports. Le premier, qui concerne les prêts de titres, a été rédigé en collaboration avec l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV). Il donne un aperçu des opérations courantes, des structures du marché, des aspects juridiques et des risques liés à ces opérations. Il analyse également les incidences sur les opérateurs, les mécanismes de règlement et les autorités de contrôle. Le second rapport est consacré aux instruments pour paiements portant sur de faibles montants (numéraire, chèques, cartes de crédit et de débit). Il décrit en détail les propriétés et le fonctionnement de ces instruments et contient des données sur leur utilisation dans les pays du G10.

Le Comité sur le système financier mondial (auparavant Comité permanent des euromonnaies) a suivi l'évolution sur les marchés financiers, en particulier sur ceux des économies émergentes. Il a publié des rapports sur l'évolution des marchés des pensions de titres et sur les turbulences qui ont secoué les marchés financiers internationaux en automne 1998. De plus, il a présenté des recommandations en vue de l'organisation des marchés des titres d'Etat.

6.4 Crédits d'aide monétaire

L'arrêté fédéral sur la collaboration de la Suisse à des mesures monétaires internationales (arrêté sur l'aide monétaire) permet à la Suisse de participer à des mesures internationales de soutien pour prévenir ou corriger de graves perturbations sur la scène monétaire internationale. Un plafond d'un milliard de francs était à disposition pour l'octroi de crédits à ce titre. A la suite des crises financières internationales, le recours à cette limite – ouverture de lignes de crédit, octroi de garanties – a augmenté fortement pour atteindre près de 930 millions de francs au début de 1999. Tenant compte de la mondialisation et de la vulnérabilité accrue du système financier qui en découle, le Conseil fédéral a par conséquent proposé au Parlement de doubler le plafond qui, depuis 1984, était resté inchangé. Le 18 juin 1999, les Chambres fédérales ont approuvé cette modification de l'arrêté fédéral sur la collaboration de la Suisse à des mesures monétaires internationales. A l'expiration du délai référendaire, le Conseil fédéral a décidé de mettre la modification en vigueur le 1^{er} décembre 1999. La Banque nationale finance les crédits accordés au titre de cet arrêté, et la Confédération lui donne une garantie qui porte sur le versement des intérêts et le remboursement du capital.

Le 4 février 1999, la banque centrale de Roumanie a remboursé dans les délais un crédit d'aide à la balance des paiements. La Suisse avait accordé ce crédit de 40 millions de dollars à la Roumanie, en 1992, en vertu de l'arrêté sur l'aide monétaire.

6.5 Aide technique et formation

La Banque nationale a fourni, en 1999, une aide technique aux banques centrales de la République kirghize, de la Slovaquie, du Tadjikistan, du Vietnam et des Etats de l’Afrique de l’Ouest.

Le Centre d’études de Gerzensee a mis sur pied, en 1999, cinq cours pour des collaboratrices et collaborateurs de banques centrales étrangères. Ces cours ont porté sur la politique monétaire et les marchés financiers. Quelque 130 personnes provenant de plus de 90 pays les ont suivis.

En outre, le Centre d’études de Gerzensee a organisé trois conférences scientifiques sur des thèmes économiques ainsi qu’un colloque sur la réforme des systèmes de prévoyance-vieillesse. Des chercheurs de renommée internationale y ont participé.

Le Centre d’études a proposé également des cours pour doctorants. Donnés par d’éminents professeurs, ces cours ont permis à des étudiants d’universités suisses d’acquérir des connaissances scientifiques très pointues dans les principaux domaines économiques.

Aide technique

**Centre d’études de Gerzensee:
cours sur la politique
monétaire et les marchés
financiers ...**

**... conférences scientifiques
internationales ...**

... et cours pour doctorants

1 Organisation

Contrairement à la plupart des banques centrales étrangères qui sont des banques d'Etat, la Banque nationale est un établissement autonome de droit public revêtant la forme d'une société anonyme. Ses actions, nominatives, sont cotées en bourse. Seuls les citoyens suisses, les collectivités et établissements suisses de droit public ainsi que les personnes morales ayant leur domicile principal en Suisse peuvent être actionnaires, avec droit de vote, en vertu de la loi. Les cantons et les banques cantonales détiennent près de 54% des actions; le reste est principalement en mains de personnes physiques. La Confédération ne possède aucune action.

Structure

La Banque nationale est administrée avec le concours et sous le contrôle de la Confédération. La Direction générale, autorité collégiale formée de trois membres, est chargée de la conduite des affaires. Chacun des trois départements est dirigé par un membre de la Direction générale. Dans la conduite de la politique monétaire, la Direction générale jouit d'un degré élevé d'autonomie. La Direction générale et le Conseil fédéral doivent se consulter avant de prendre des décisions importantes en matière de politique monétaire et conjoncturelle. Le Conseil de banque, le Comité de banque et la Commission de contrôle exercent la surveillance sur les opérations de la Banque nationale.

Compétences

Le siège juridique de la Banque nationale est à Berne, et le siège de la Direction générale, à Zurich. Les 1^{er} et 3^e départements sont à Zurich, alors que le 2^e département est à Berne. Outre ses deux sièges, la Banque nationale a plusieurs succursales – six jusqu'à fin 1999 – chargées d'assurer l'approvisionnement en numéraire et d'observer l'évolution de la vie économique sur le plan régional. Dans le domaine du numéraire, des agences gérées par des banques cantonales apportent également leur concours. Elles étaient au nombre de seize après la fermeture de l'agence de Delémont, au milieu de 1999, à la demande de la Banque Cantonale du Jura.

Comptoirs

La nouvelle stratégie adoptée par la Banque nationale pour les mouvements de numéraire a amené celle-ci à centraliser le contrôle et le tri des billets à Zurich, Berne, Genève et Lugano. Elle a supprimé, à fin 1999, les services de caisse des succursales de Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall. Ces quatre succursales continuent cependant à observer l'évolution de la vie économique sur le plan régional. Le réseau d'agences – il assure de manière décentralisée la mise en circulation et la reprise de billets et de pièces – a été renforcé par l'ouverture, début 2000, de deux agences, l'une à Bâle et l'autre à Lucerne, qui sont gérées par des banques cantonales.

Réorganisation des succursales du fait de la nouvelle stratégie en matière de numéraire

La Banque nationale a pour tâche principale de pratiquer une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Le 1^{er} département définit la stratégie. La Division économique analyse l'évolution de la conjoncture et livre les bases en vue de l'adoption des décisions de politique monétaire. Quant à la Division des opérations monétaires du 3^e département, elle met en œuvre les décisions de la Direction générale en passant des opérations sur les marchés financiers.

Conduite de la politique monétaire

Emission des billets de banque et déroulement du trafic des paiements

Dans le domaine du trafic des paiements, l'institut d'émission remplit une double tâche. Il émet les billets de banque et distribue les espèces métalliques frappées par la Confédération. La Division des billets et monnaies du 2^e département est chargée de ces opérations. En outre, la Banque nationale concourt à la conception et au déroulement du trafic des paiements sans numéraire. Le 3^e département traite les questions stratégiques et techniques liées au trafic des paiements sans numéraire. Le trafic des paiements sans numéraire avec les banques est également de son ressort, alors que le 2^e département se charge des paiements de et pour la Confédération.

Services bancaires fournis à la Confédération

Les services bancaires que la Banque nationale rend à la Confédération sont fournis avant tout par la Division des opérations bancaires du 2^e département. Celle-ci gère les comptes fédéraux, effectue des paiements en Suisse et à l'étranger sur ordre de la Confédération, garde en dépôt les titres de cette dernière et contribue à l'émission des emprunts fédéraux. Le 3^e département exécute pour la Confédération des opérations sur les marchés des changes et de l'argent.

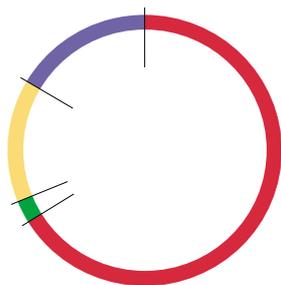
Effectif et taux de rotation du personnel

2 Personnel et ressources techniques

Comptant 600 collaboratrices et collaborateurs à fin 1999, la Banque nationale suisse est l'une des banques centrales les plus modestes d'Europe. L'effectif de son personnel a diminué de 10 unités en 1999. Exprimé en postes à plein temps, il a passé de 567,4 à fin 1998 à 560,7 à fin 1999. Etant donné la réorganisation des mouvements de numéraire et la situation tendue sur le marché du travail, le taux de rotation du personnel (y compris les départs à la retraite) a plus que doublé d'une année à l'autre pour atteindre 13%.

Réduction de l'effectif du personnel du fait de la réorganisation des mouvements de numéraire

Des solutions sur mesure ont été trouvées pour les 71 collaboratrices et collaborateurs directement touchés, dans les succursales, par la réorganisation des mouvements de numéraire: 40 personnes ont été transférées dans d'autres comptoirs, à des postes prévus pour elles, 14 ont été mises à la retraite anticipée et 17 ont choisi de quitter la Banque nationale. Les transferts internes ont été facilités par 26 mises à la retraite anticipée dans les sièges de Zurich et de Berne ainsi qu'à la succursale de Genève. Tout licenciement a pu être évité.



Personnel Effectif

Hommes à plein temps 397

Hommes à temps partiel 16

Femmes à plein temps 88

Femmes à temps partiel 99

Total: 600
à fin 1999

Comme les années précédentes, la Banque nationale a accordé une grande importance à la formation et au perfectionnement du personnel. En effet, elle a investi 1,1 million de francs dans la formation. De ce montant, 12 % ont été consacrés à la formation dans la conduite du personnel, 45 % au perfectionnement technique et linguistique ainsi qu'au développement de la personnalité et 43 % à des cours d'informatique.

Formation

Dans le domaine de l'informatique, la Banque nationale a poursuivi ses travaux en vue du passage à une architecture du système et des applications selon la stratégie client-serveur. Elle a notamment mis en service le déroulement automatique des pensions de titres (Repo-Full, Repo SWX et Repo-International) en tant que composante de la nouvelle application standard pour le traitement des opérations bancaires. La nouvelle solution inclut un raccordement étroit entre les systèmes de la Bourse (SWX), de la SIS SegInterSettle et du Swiss Interbank Clearing (SIC) et les applications correspondantes au sein de la Banque. En outre, une nouvelle application pour la gestion des données collectées par la Direction de la statistique, dans la statistique bancaire par exemple, a été mise sur pied. L'installation des nouveaux équipements de communication et le passage des micro-ordinateurs au système d'exploitation Windows NT ont été achevés. La réalisation de ces deux projets a contribué sensiblement à renforcer la stabilité des systèmes informatiques de la Banque nationale.

Développements dans l'informatique

Durant l'année 1999, la Banque nationale a effectué des tests pour s'assurer de la compatibilité avec le passage à l'an 2000 des applications informatiques, des connexions interbancaires ainsi que des équipements et installations. De plus, elle a participé, en mai, à un test interbancaire sur le plan national. Tous les systèmes entrant dans le déroulement des opérations et impliquant un raccordement avec la Bourse électronique (SWX), la SIS SegInterSettle et le SIC y ont pris part. Aucun problème n'a surgi. Néanmoins, la Banque nationale a prévu un grand nombre de dispositions et plans d'urgence pour la fin de l'année. Elle a accru ses stocks de billets de banque pour faire face, le cas échéant, à une demande supplémentaire de numéraire. Grâce à une préparation minutieuse, le passage à l'an 2000 s'est déroulé sans difficulté.

Problème du passage à l'an 2000

L'établissement du troisième écobilan complet (il porte sur l'année 1998) a montré que des données de base fiables pour juger les atteintes à l'environnement provoquées par les activités de la Banque nationale sont maintenant disponibles. Dans la consommation de papier, la part du papier recyclé a pu être accrue sensiblement. En outre, la quantité de déchets n'a pas cessé de diminuer. Par contre, les mesures doivent être renforcées dans le domaine de l'énergie afin d'atteindre, d'ici 2002, les objectifs fixés en 1997 dans la Charte sur l'environnement, à savoir une réduction de 10% de la consommation d'électricité et de chaleur. En outre, la Banque nationale a entrepris la réalisation d'un écobilan portant sur le cycle de vie des billets de banque suisses (détermination des atteintes à l'environnement). Il s'agit d'analyser tous les flux de matières et d'énergies dans l'ensemble des processus, de la fabrication à l'élimination des billets, en passant par le stockage, le tri et le transport.

Gestion de l'environnement

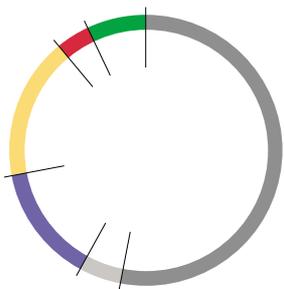
A la suite de la fermeture des succursales d'Aarau et de Neuchâtel (voir 91e rapport de gestion, page 63), les immeubles de l'institut d'émission dans ces deux localités sont devenus disponibles, au premier trimestre de 1999, pour une nouvelle affectation. La Banque nationale ne détenant pas de biens immo-

Gestion des immeubles

biliers à des fins de placement, elle a vendu ces bâtiments. Du fait de la suppression, à fin 1999, des services de caisse des succursales de Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall (voir page 65), elle a décidé de mettre les immeubles des quatre comptoirs en vente et d'installer les succursales dans des locaux loués. A fin 1999, les négociations en vue de la vente des bâtiments de Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall étaient achevées. A Genève, où des volumes importants de numéraire seront traités à l'avenir, la Banque nationale a fait l'acquisition d'un bâtiment adjacent à sa succursale. Elle a ainsi constitué une réserve de locaux et renforcé la sécurité. Au siège de Zurich, de vastes travaux de rénovation des immeubles du Stadthausquai ont été entrepris.

Les coûts d'exploitation de la Banque nationale découlent pour une part prépondérante du numéraire, soit de la fabrication des billets de banque, de la circulation des billets et des pièces ainsi que de la numismatique. Les coûts du trafic des paiements sans numéraire concernent les prestations de la Banque nationale pour les paiements interbancaires et pour le lien entre les systèmes bancaires et postaux ainsi que les services fournis à des banques centrales étrangères et à des organisations internationales. Les coûts des opérations sur les marchés des changes et de l'argent, des transactions sur titres, des avances sur nantissement, mais aussi de la gestion des placements financiers et de l'or sont groupés sous le poste «Opérations actives». Les charges afférentes à la politique monétaire portent sur l'élaboration et la formulation de la politique monétaire et sur l'établissement de statistiques. Le poste «Services rendus à la Confédération» englobe les coûts de toutes les prestations de services pour la Confédération et ses établissements. Les coûts des prestations pour des tiers comprennent principalement la contribution au Centre d'études de Gerzensee, les coûts de la coopération internationale, notamment ceux qui se rapportent au Fonds monétaire international, et l'aide technique à des banques centrales étrangères.

Structure des coûts



Répartition des coûts en pour-cent

Numéraire 53
Paielements sans numéraire 5
Opérations actives 14
Politique monétaire 17
Services rendus à la Confédération 4
Services à des tiers 7

3 Changements au sein des autorités et de la direction de la Banque

Le 17 février 1999, le Conseil fédéral a nommé

Conseil de banque

Monsieur Eduard Belser, Bottmingen, président du Conseil de banque, et

Monsieur Philippe Pidoux, Lausanne, vice-président du Conseil de banque,
avec entrée en fonctions après l'Assemblée générale.

Monsieur Belser, conseiller d'Etat, était vice-président du Conseil de banque, tandis que
Monsieur Pidoux, conseiller national, était membre du Comité de banque.

L'Assemblée générale des actionnaires du 23 avril 1999 a élu six membres
du Conseil de banque, à savoir Mesdames et Messieurs

Brigitta M. Gadiant, Coire, conseillère nationale, copropriétaire d'un bureau de conseil
spécialisé dans les questions juridiques, d'organisation et de stratégie,

Jean Guinand, Neuchâtel, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des affaires
sociales de la République et canton de Neuchâtel,

Rudolf Imhof, Laufon, conseiller national, directeur de Ricola SA,

Hansheiri Inderkum, Altdorf, conseiller aux Etats, avocat,

Armin Jans, Zoug, conseiller national, professeur d'économie à la Zürcher Hochschule
Winterthur, et

Ruth Lüthi, Fribourg, conseillère d'Etat, directrice de la santé publique et des affaires sociales
du canton de Fribourg.

L'Assemblée générale a en outre renouvelé les mandats de Mesdames et Messieurs

Fritz Blaser, Reinach, président de l'Union patronale suisse,

Peter Everts, Zollikofen, président de la délégation de l'administration de la Fédération
des coopératives Migros,

Hugo Fasel, Saint-Ours, conseiller national, président de la Confédération des syndicats
chrétiens de Suisse,

Trix Heberlein, Zumikon, présidente du Conseil national, avocate,

Jean-Philippe Maitre, Vérenaz, conseiller national, avocat,

Franz Marty, Goldau, conseiller d'Etat, chef du Département des finances du canton de Schwyz,

Peter Spälti, Hettlingen, président du conseil d'administration de «Winterthur» Société
Suisse d'Assurances,

Alexandre Swoboda, Genève, professeur à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes
Internationales (détaché), conseiller principal et chercheur résident,

Fonds monétaire international, Washington, et

Elisabeth Zölch-Balmer, Berne, membre du Conseil-exécutif, directrice de l'économie publique
du canton de Berne.

Après l'Assemblée générale, le Conseil fédéral a complété le Conseil de banque en
nommant Mesdames et Messieurs

Kurt Amsler, Neuhausen, président de l'Union des banques cantonales suisses,

Peter Galliker, Altishofen, entrepreneur, président de la Banque Cantonale de Lucerne,

Marion Gétaz, Cully, présidente de l'Ecole hôtelière de Lausanne,

Marianne Kleiner-Schläpfer, Hérिसau, landammann (présidente du Conseil d'Etat),
directrice des finances du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures,

Luigi Pedrazzini, Locarno Solduno, conseiller d'Etat, directeur du Département de justice et police du canton du Tessin,

Fulvio Pelli, Lugano, conseiller national, avocat et notaire,

Rolf Ritschard, Luterbach, conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur du canton de Soleure,

Christian Seiler, Sion, avocat, administrateur délégué de Seiler Hôtel Zermatt SA, et

Alberto Togni, Küsnacht, vice-président du conseil d'administration d'UBS SA.

Le Conseil fédéral a également renouvelé les mandats de Mesdames et Messieurs

Henri André, Paudex, président du conseil d'administration d'André & Cie SA,

Käthi Bangerter, Aarberg, conseillère nationale, présidente du conseil d'administration et administratrice déléguée de Bangerter-Microtechnik AG,

Jörg Baumann, Langenthal, président du conseil d'administration de Création Baumann, Tissage et Teinturerie SA,

Pierre Darier, Cologny, associé de MM. Darier, Hentsch & Cie, banquiers privés,

Melchior Ehrler, Riniken, conseiller national, directeur de l'Union suisse des paysans,

Laurent Favarger, Develier, directeur de Four électrique Delémont SA,

Serge Gaillard, Bolligen, secrétaire dirigeant de l'Union syndicale suisse,

Rudolf Hauser, Zurich, administrateur délégué de Bucher Holding SA,

Yvette Jaggi, Lausanne, présidente de la Fondation Pro Helvetia,

Andres F. Leuenberger, Riehen, vice-président du conseil d'administration de

F. Hoffmann-La Roche SA, président de l'Union suisse du commerce et de l'industrie (Vorort),

Vasco Pedrina, Zurich, président central du Syndicat industrie & bâtiment,

vice-président de l'Union syndicale suisse,

Heinz Pletscher, Löhningen, entrepreneur, président de la Société suisse des entrepreneurs,

Judith Stamm, Lucerne, conseillère nationale, et

Ulrich Zimmerli, Gümliigen, conseiller aux Etats, professeur de droit public à

l'Université de Berne.

Un membre du Conseil de banque,

Monsieur Peter Spälti, Hettlingen, président du conseil d'administration de «Winterthur»

Société Suisse d'Assurances,

renonce à son mandat à compter du 28 avril 2000, date de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

La Banque nationale le remercie vivement pour les précieux services qu'il lui a rendus.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale des actionnaires du

28 avril 2000 d'élire

Monsieur Hansjörg Frei, Mönchaltorf, membre de la direction du groupe «Winterthur»

Société Suisse d'Assurances.

membre du Conseil de banque.

Le Conseil de banque a nommé trois membres du Comité de banque avec entrée en fonctions le 11 juin 1999. Ainsi, il a fait appel à Madame et à Messieurs

Comité de banque

Trix Heberlein, Zumikon, pour succéder à Monsieur Jakob Schönenberger,
Jean-Philippe Maître, Vézenaz, pour succéder à Monsieur François Jeanneret, et
Franz Marty, Goldau, pour succéder à Monsieur Gianfranco Cotti.

Le 23 avril 1999, date de l'Assemblée générale, les comités locaux ont enregistré les départs de Messieurs

Comités locaux

Alain Peyrot, Vézenaz, président du Comité local de Genève depuis 1996 (membre depuis 1991),
Christian Seiler, Sion, président du Comité local de Lausanne depuis 1990
(membre depuis 1988),
Gerry Leumann, Meggen, président du Comité local de Lucerne depuis 1996
(membre depuis 1991), et
Flavio Riva, Montagnola, président du Comité local de Lugano depuis 1994
(membre depuis 1991).

Le Conseil de banque a procédé aux nominations suivantes:

Genève

Monsieur Charles Seydoux, Choulex, directeur de Seydoux-DMB SA, président de la section genevoise de la Société suisse des entrepreneurs, membre du Comité local de Genève;

Lausanne

Monsieur Gérard Beytrison, Conthey, directeur général d'Orgamol SA, membre du Comité local de Lausanne;

Lucerne

Madame Ruth Pedrazzetti-Weibel, Lucerne, hôtelière, Hôtel Continental-Park,
présidente de l'Association des hôteliers de la ville de Lucerne, membre du
Comité local de Lucerne;

Lugano

Monsieur Olimpio Pini, Sorengo, directeur de Pini & Associati, membre du
Comité local de Lugano.

En outre, le Comité de banque a nommé de nouveaux présidents et vice-présidents de comités locaux en se fondant sur le principe de l'ancienneté.

Commission de contrôle

L'Assemblée générale des actionnaires du 23 avril 1999 a élu

membres de la Commission de contrôle

Monsieur Kaspar Hofmann, Adliswil, expert-comptable dipl., Hofmann Wirtschaftsprüfung AG,
Monsieur Hans Michel, Egnach, et
Madame Maryann Rohner, Zurich, expert-comptable dipl., jusque-là suppléante,
pour succéder à Monsieur Peter Blaser, Hünibach;

suppléants de la Commission de contrôle

Monsieur Josef Blöchlinger, Begnins, expert-comptable dipl., Refidar société fiduciaire,
Monsieur Jean-Claude Grangier, Epalinges, vice-président de la Direction générale de la
Banque Cantonale Vaudoise, et
Monsieur Werner M. Schumacher, Binningen, directeur de la Banque Jenni et Cie SA.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2000
de renouveler les mandats des membres et des suppléants de la Commission de contrôle.

Direction

Le Comité de banque a nommé Messieurs

Thomas Jordan (chef du service de la recherche) sous-directeur, au 1^{er} août 1999, et
Benjamin Künzli (chef de la formation du personnel) sous-directeur, au 1^{er} novembre 1999.

Il a en outre nommé, au 1^{er} janvier 2000, Messieurs

Werner Hermann (chef de la Direction des relations monétaires internationales) directeur,
Karl Hug (chef de la Direction des opérations sur les marchés monétaire et des changes)
directeur,
Michel Peytrignet (chef de la Direction des études économiques) directeur,
Werner Abegg (chef du service de presse) directeur adjoint,
Thomas Stucki (chef de la Direction des placements de devises) directeur adjoint,
Mauro Picchi (chef du service de la statistique monétaire) sous-directeur, et
Umberto Schwarz (chef du service de l'intégration monétaire européenne) sous-directeur.

Hommage à Monsieur Walter Wasserfallen

Monsieur Walter Wasserfallen, professeur,

est décédé le 1^{er} mars 1999 des suites d'une longue et douloureuse maladie.

Depuis 1988, il a dirigé avec beaucoup de succès le Centre d'études de Gerzensee et l'a marqué d'une empreinte durable. Sans cesse, il a œuvré pour améliorer la qualité de l'enseignement et de la recherche à Gerzensee.

Sous l'impulsion de son directeur, le Centre d'études a acquis une excellente réputation sur le plan international. La Banque nationale tient à exprimer sa profonde gratitude à Monsieur Wasserfallen.

Monsieur Philippe Bacchetta, professeur, a succédé à Monsieur Wasserfallen à la direction du Centre d'études de Gerzensee.

1 Compte de résultat pour 1999

		1999 en millions de francs	1998 en millions de francs	Variation en %
	Voir annexe, chiffre			
Produit				
des opérations sur or	01	57,8	42,6	+35,7
des placements de devises	02	372,9	3 091,3	-87,9
de la position de réserve au FMI	03	91,4	123,8	-26,2
des moyens de paiement internationaux	04	8,2	14,0	-41,4
des crédits d'aide monétaire	05	16,5	19,5	-15,4
Produit				
des créances en francs suisses résultant de pensions de titres	06	150,1	84,2	+78,3
des créances à court terme sur débiteurs suisses		-	5,9	
des avances sur nantissement	07	0,8	0,7	+14,3
des créances sur les correspondants en Suisse	08	1,0	1,4	-28,6
des titres en francs suisses	09	30,6	220,0	-86,1
Autres produits	10	30,9	15,1	+104,6
Produit brut		760,1	3 618,4	-79,0
Charges d'intérêts	11	-243,8	-126,1	+93,3
Charges afférentes aux billets de banque	12	-43,8	-45,5	-3,5
Charges de personnel	13	-81,3	-81,1	+0,2
Autres charges d'exploitation	14	-74,5	-60,3	+23,5
Amortissements sur les immobilisations corporelles	15	-20,9	-17,0	+22,9
Produit net		295,7	3 288,5	-91,0
Ajustements de valeur dus aux cours de change	16	4 137,1	-871,2	
Charges extraordinaires	17	-2,3	-22,9	
Produits extraordinaires	18	27,3	0,0	
Résultat global		4 457,9	2 394,5	+86,2
Attribution aux provisions	19	-2 949,9	-886,5	
Bénéfice de l'exercice	47	1 508,0	1 508,0	

2 Bilan au 31 décembre 1999

en millions de francs

		1999	1998
Actif	Voir annexe, chiffre		
Or et créances résultant d'opérations sur or			
Or	20	10 453,2	11 045,5
Créances résultant d'opérations sur or	21	1 485,4	884,6
Placements de devises			
non couverts contre le risque de change	22	46 921,8	45 005,7
couverts contre le risque de change (swaps)	23	7 686,4	7 800,1
Position de réserve au FMI	24	2 677,6	3 070,6
Moyens de paiement internationaux	25	756,4	390,8
Crédits d'aide monétaire	26	306,5	768,3
Créances en francs suisses			
résultant de pensions de titres	27	28 136,0	17 348,3
Avances sur nantissement	28	1,0	0,3
Créances sur les correspondants en Suisse	29	390,8	378,8
Titres en francs suisses	30	4 884,9	5 010,0
Participations	31	89,4	89,4
Immobilisations corporelles	32	556,7	563,0
Autres actifs			
	33	467,7	480,4
Capital-actions non versé	45	25,0	25,0
		104 838,9	92 860,7

		1999	1998
	Voir annexe, chiffre		
Passif			
Billets en circulation	34	37 184,8	33 218,8
Comptes de virements des banques en Suisse	35	9 883,3	6 860,1
Engagements envers la Confédération			
à vue	36	112,1	147,6
à terme	37	16 749,9	14 972,0
Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères	38	214,0	163,5
Autres engagements à vue	39	295,4	236,1
Engagements en francs suisses			
résultant de pensions de titres	40	6,5	–
Engagements en monnaies étrangères	41	355,1	175,9
Autres passifs	42	266,4	265,3
Provisions			
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	43	37 678,5	34 728,6
pour risques d'exploitation	44	470,8	471,7
Capital-actions	45	50,0	50,0
Fonds de réserve	46	64,0	63,0
Bénéfice résultant du bilan – Bénéfice de l'exercice	47	1 508,0	1 508,0
		<u>104 838,9</u>	92 860,7

3 Annexe au 31 décembre 1999

3.1 Rappel des activités

La Banque nationale suisse, société anonyme avec sièges à Berne et à Zurich, est la banque centrale de la Suisse. Elle exerce le monopole d'émission des billets de banque et est chargée, en vertu de la constitution, de mener une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Les opérations qu'elle peut conclure sont énumérées dans la loi qui la régit. La Banque nationale passe des opérations avec des banques en Suisse et à l'étranger, des offices fédéraux, d'autres banques centrales et des organisations internationales.

Le mandat macroéconomique de la Banque nationale a priorité sur la recherche d'un bénéfice. La Banque nationale est la seule institution qui, en Suisse, peut créer à volonté de la monnaie. Elle ne doit pas rémunérer les billets en circulation ni les avoirs que les banques détiennent en comptes de virements. Le produit qu'elle tire de ses actifs dépasse par conséquent largement ses dépenses de fonctionnement. En tant que gestionnaire des réserves monétaires de la Suisse, elle est exposée – même en s'acquittant de cette tâche avec toute la diligence requise – à des risques considérables de marché, de crédit et de liquidité, qui sont couverts par des provisions appropriées. Celles-ci jouent également un rôle monétaire. Elles permettent en effet à la Banque nationale de constituer des réserves de devises suffisantes. Les provisions doivent croître au moins au même rythme que le produit national brut (voir pages 97s).

Au 31 décembre 1999, la Banque nationale occupait 600 personnes, soit 560,7 emplois à plein temps. Un an auparavant, son personnel était de 610, ou 567,4 emplois à plein temps. En plus de ses sièges de Berne et de Zurich, l'institut d'émission était présent, jusqu'à fin 1999, par des succursales ayant une activité opérationnelle à Bâle, Genève, Lausanne, Lucerne, Lugano et Saint-Gall. La mise en œuvre de la nouvelle stratégie en matière de numéraire a engendré des modifications dans le réseau de comptoirs (voir page 65).

3.2 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Pour autant que la loi sur la Banque nationale (LBN) n'en dispose pas autrement, la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des comptes sont conformes aux prescriptions du code des obligations et prennent en considération les particularités de l'institut d'émission qui sont commentées ci-après. En ce sens, les comptes sont également conformes aux recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC). Etant donné son champ d'activité particulier, la Banque nationale ne dresse aucun tableau de financement ni ne publie des comptes semestriels.

Depuis l'automne de 1999, la Banque nationale recourt occasionnellement à des swaps de taux d'intérêt pour gérer la durée moyenne d'immobilisation des capitaux («duration») dans les placements de devises. Ces swaps figurent dans les opérations hors bilan. Ils sont évalués quotidiennement à leur valeur de marché (valeur de remplacement).

Principes généraux

Modifications apportées
d'une année à l'autre

Pour les postes de l'actif et du passif ainsi que pour les autres opérations hors bilan, les principes appliqués à la présentation des comptes sont restés inchangés d'une année à l'autre.

Toutes les opérations sont saisies le jour de leur conclusion. L'inscription au bilan est faite cependant sur la base de la date valeur. Les opérations conclues en 1999, avec valeur en 2000, figurent dans les opérations hors bilan.

L'or et les *créances résultant d'opérations sur or* sont évalués au prix officiel de fr. 4595,74 le kilogramme, selon l'arrêté du Conseil fédéral du 9 mai 1971 fixant la parité-or du franc. Pour les créances résultant d'opérations sur or, il est tenu compte des intérêts courus.

Les *placements de devises négociables* et les *titres en francs suisses* sont évalués aux prix du marché en fin d'année.

Les *créances* et les *engagements résultant de pensions de titres* sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Seul le volet monétaire de l'opération est comptabilisé; en d'autres termes, les titres que l'emprunteur remet au prêteur sont traités comme s'ils servaient de garantie pour le crédit.

En fin d'année, les *contrats à terme* et les *opérations au comptant qui n'ont pas encore été exécutées* («futures» et swaps de taux d'intérêt inclus) sont évalués aux prix du marché (valeurs de remplacement) s'ils portent sur des placements négociables de devises et sur des titres en francs suisses. Leurs valeurs brutes de remplacement, positives ou négatives, sont comptabilisées au bilan et au compte de résultat. En revanche, s'ils portent sur des instruments non négociables, les *contrats à terme* et les *opérations au comptant qui n'ont pas encore été exécutées* figurent uniquement dans les opérations hors bilan, à leur valeur contractuelle.

Les *participations* sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. S'il s'agit de participations minoritaires de peu d'importance dans des sociétés cotées en bourse, l'évaluation est faite aux prix du marché.

Les participations étant insignifiantes en regard des opérations de base, des comptes consolidés ne sont pas établis.

Les *immobilisations corporelles* (y compris le stock de billets de banque) sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

Les *autres éléments* sont portés au bilan à leur valeur nominale, le cas échéant intérêts courus en sus.

La *conversion en francs des postes en monnaies étrangères* est opérée aux cours de fin d'année, alors que les produits tirés des postes en monnaies étrangères sont convertis aux cours appliqués lors de leur comptabilisation.

Cours des principales monnaies étrangères

	Fin 1999	Fin 1998	Variation en %
Dollar des Etats-Unis	1,5980	1,3772	+16,0
Euro	1,6059	1,6064	-0,0
Yen japonais	1,5653	1,2110	+29,3
Livre sterling	2,5844	2,2826	+13,2
Couronne danoise	21,5800	21,5600	+0,1
Dollar canadien	1,1004	0,8891	+23,8
Droit de tirage spécial	2,1862	1,9218	+13,8

3.3 Commentaire du compte de résultat

Résumé

L'évolution des taux d'intérêt et des cours de change a fortement influé sur le compte de résultat. La hausse des taux d'intérêt sur les principaux marchés a engendré de sensibles baisses de cours sur les placements financiers négociables, alors que des gains de cours considérables avaient été enregistrés en 1998. Le produit des placements de devises a fléchi de 87,9% pour s'inscrire à 372,9 millions de francs, et celui des titres en francs suisses a reculé de 86,1%, passant à 30,6 millions. Le produit des autres postes a cependant progressé de 16,1% pour atteindre 356,7 millions de francs. Ainsi, un produit brut de 760,1 millions de francs (-79%) a été obtenu. Portant sur 464,3 millions de francs, les charges ordinaires ont augmenté de 40,7% du fait principalement des charges d'intérêts plus élevées sur les fonds de la Confédération. Le produit net a diminué de 91% pour s'établir à 295,7 millions de francs.

En revanche, des variations positives de valeur, pour un montant de 4137,1 millions de francs, ont découlé de la baisse du franc sur les marchés des changes. Quant aux postes extraordinaires, ils se sont soldés par un produit de 25 millions de francs. Au total, on enregistre un résultat global positif de 4457,9 millions de francs (+86,2%), ce qui a permis d'attribuer 2949,9 millions aux provisions. Le bénéfice annuel est de 1508 millions de francs.

Chiffre 01 du compte
de résultat

Produit des opérations sur or

Les prêts d'or ont dégagé un produit de 57,8 millions de francs, contre 42,6 millions l'année précédente. La progression s'explique avant tout par l'augmentation, en moyenne annuelle, des créances résultant de ces opérations.

Chiffre 02 du compte
de résultat

Produit des placements de devises

Le produit des placements de devises (intérêts ainsi que gains et pertes en capital, réalisés et non réalisés) a fléchi de 2718,4 millions pour s'inscrire à 372,9 millions de francs. Alors que de substantiels gains en capital avaient découlé, en 1998, de la baisse des taux d'intérêt, de sensibles pertes en capital ont été enregistrées à la suite de la hausse des taux d'intérêt sur tous les marchés, à l'exception du Japon. Les gains et pertes de change qui résultent de la conversion en francs des avoirs en monnaies étrangères figurent sous le poste «Ajustements de valeur dus aux cours de change» (voir chiffre 16 du compte de résultat).

Produit des autres postes en monnaies étrangères

Le produit de la position de réserve au FMI, des moyens de paiement internationaux et des crédits d'aide monétaire a reculé, passant de 157,3 millions en 1998 à 116,1 millions de francs l'année suivante. Tant ces avoirs en monnaies étrangères que les taux d'intérêt ont en moyenne diminué d'une année à l'autre.

Chiffres 03 à 05 du compte de résultat

Produit des créances en francs suisses découlant de pensions de titres

Les pensions de titres ont dégagé un produit de 150,1 millions de francs, contre 84,2 millions l'année précédente. Les créances découlant de ces opérations ont en moyenne nettement augmenté, mais les taux d'intérêt ont diminué d'une année à l'autre. En outre, la Banque nationale ne passe de telles opérations que depuis avril 1998.

Chiffre 06 du compte de résultat

Produit des avances sur nantissement

Le produit des avances sur nantissement s'est inscrit à 0,8 million de francs, contre 0,7 million l'année précédente. En moyenne annuelle, le taux lombard a diminué, alors que le recours aux avances sur nantissement s'est accru.

Chiffre 07 du compte de résultat

Produit des créances sur les correspondants en Suisse

Le produit des créances sur les correspondants en Suisse a fléchi de 0,4 million pour s'établir à 1 million de francs. Son recul est dû à la réduction d'un demi-point du taux de l'escompte, réduction qui est entrée en vigueur en avril 1999. Quant au volume des créances, il n'a presque pas varié.

Chiffre 08 du compte de résultat

Produit des titres en francs suisses

Les titres en francs suisses ont dégagé un produit (intérêts ainsi que gains et pertes en capital, réalisés et non réalisés) de 30,6 millions de francs, contre 220 millions en 1998. La hausse des taux d'intérêt a entraîné de substantielles pertes en capital.

Chiffre 09 du compte de résultat

Autres produits

	1999	Variation par rapport à l'année précédente
	en millions de francs	en millions de francs
Commissions sur les opérations bancaires	17,7	+14,5
Produit des participations	6,4	+1,3
Produit des immeubles ¹	6,0	-0,3
Autres produits ordinaires	0,7	+0,1
Total des autres produits	30,9	+15,8

Chiffre 10 du compte de résultat

La progression de 14,5 millions de francs des commissions sur les opérations bancaires s'explique à raison de 13,9 millions par une modification de la méthode de comptabilisation. Depuis 1999, le principe brut est appliqué à la comptabilisation de commissions sur titres dans des opérations pour compte de tiers. Les commissions rétrocédées ne sont donc plus déduites des commissions encaissées. Le changement de méthode de comptabilisation a entraîné également une augmentation des autres charges d'exploitation (voir chiffre 14 du compte de résultat).

1 Le produit des immeubles résulte de la location à des tiers de locaux qui appartiennent à la Banque, mais que celle-ci n'occupe pas elle-même, ainsi que des bâtiments qui servent de réserve de locaux, à Zurich et à Genève.

Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts ont porté sur 243,8 millions de francs, contre 126,1 millions en 1998. Leur expansion est due à un nouvel accroissement des engagements nets envers la Confédération (y compris la Poste). Le placement, sur le marché, de fonds de la Confédération n'a été utilisé que sporadiquement. Pour assurer l'approvisionnement du marché en liquidités, la Banque nationale a davantage recouru aux pensions de titres.

	1999	Variation par rapport à l'année précédente
	en millions de francs	en millions de francs
Charges d'intérêts sur engagements envers la Confédération	241,4	+44,2
./. Produit des fonds fédéraux placés sur le marché	-12,8	-64,3
Charges nettes d'intérêts sur engagements envers la Confédération	228,6	+108,5
Intérêts sur les avoirs en comptes de dépôts	5,6	-
Charges d'intérêts sur engagements en francs suisses et en monnaies étrangères résultant de pensions de titres	9,6	+9,2
Total des charges d'intérêts	243,8	+117,7

Charges afférentes aux billets de banque

Les charges afférentes aux billets de banque correspondent aux coûts de fabrication des billets neufs de la 8^e émission, qui ont été mis en circulation en 1999.

Charges de personnel

	1999	Variation par rapport à l'année précédente	
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Salaires, traitements et allocations	64,3	-0,1	-0,2
Assurances sociales	11,6	-	-
Autres charges afférentes au personnel	4,5	+0,5	+12,5
Attribution aux institutions de prévoyance	1,0	-	-
Total des charges de personnel	81,3	+0,2	+0,2

Les autres charges afférentes au personnel englobent principalement les dépenses pour le recrutement, la formation et les possibilités de repas.

	1999	Variation par rapport à l'année précédente	
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Charges directes pour opérations bancaires	27,0	+16,4	
Locaux	14,3	-0,8	-5,3
Equipements	8,0	+2,0	+33,3
Divers	25,2	-3,3	-11,6
Total des autres charges d'exploitation	74,5	+14,2	+23,5

Charges directes pour opérations bancaires

Il s'agit des charges directement liées à la circulation des billets (y compris les dédommagements versés aux agences), des commissions et frais découlant de la gestion des placements financiers et de l'or, mais aussi des commissions qui, dans des opérations sur titres, sont rétrocédées. Depuis 1999, ces dernières ne sont plus portées en déduction des commissions encaissées. La modification de la méthode de comptabilisation a contribué pour 13,9 millions de francs à la hausse de 16,4 millions de ce poste de charges (voir chiffre 10 du compte de résultat).

Locaux

Les charges afférentes aux locaux englobent les frais pour l'entretien et l'exploitation des bâtiments, ainsi que les loyers payés à des tiers.

Equipements

Les charges concernant les équipements portent sur les dépenses pour l'entretien et la maintenance des véhicules, des machines, du mobilier et des équipements informatiques (matériel et logiciels).

Divers

Sous «Divers» figurent, outre les frais administratifs généraux, les charges pour des conseils et soutiens fournis par des tiers, ainsi que les dépenses pour l'accès à l'information et pour la sécurité.

Les contributions aux coûts d'exploitation du Centre d'études de Gerzensee (5,4 millions de francs, contre 5,9 millions en 1998) et du Hasli-centre (0,4 million, contre 0,5 million en 1998), le centre de vacances et de formation de la Banque nationale, y sont également comptabilisées.

Amortissements sur les immobilisations corporelles

Un montant de 17,1 millions de francs (1998: 13,3 millions) a été consacré aux amortissements sur les autres immobilisations corporelles, soit le mobilier, les machines et appareils, les véhicules et les investissements dans le domaine de l'informatique. Ces acquisitions sont amorties sur une période de trois à douze ans. Les amortissements sur les immeubles ont porté sur 3,8 millions de francs, contre 3,7 millions en 1998.

**Chiffre 16 du compte
de résultat**

Ajustements de valeur dus aux cours de change

Les postes en monnaies étrangères, à savoir les «Placements de devises», la «Position de réserve au FMI», les «Moyens de paiement internationaux», les «Crédits d'aide monétaire» et les «Engagements en monnaies étrangères», ont fait l'objet des ajustements de valeur suivants:

	1999	1998
	en millions de francs	en millions de francs
Dollars des Etats-Unis	+3 164,4	-941,7
Euros ¹	-18,4	+136,5
Yens japonais	+278,1	+169,1
Livres sterling	+202,4	-102,0
Couronnes danoises	-0,3	-16,4
Dollars canadiens	+40,3	-0,1
Droits de tirage spéciaux	+470,7	-116,7
Autres monnaies	+0,1	0,0
Total	+4 137,1	-871,2

1 Ajustements de valeur sur les avoirs et engagements déjà convertis en euros ainsi que sur ceux qui sont encore libellés dans les monnaies nationales des pays de la zone euro.

**Chiffre 17 du compte
de résultat**

Charges extraordinaires

Ce poste est constitué, pour un montant de 1,2 million de francs, de la différence entre la valeur comptable des immeubles des anciennes succursales d'Aarau et de Neuchâtel et leur prix de vente. Il comprend en outre des charges dues à un litige découlant de la transformation d'un immeuble.

**Chiffre 18 du compte
de résultat**

Produits extraordinaires

Sous ce poste figure le remboursement, par le Fonds monétaire international (FMI), de contributions que la Banque nationale avait versées, les années précédentes, à un fonds de compensation des risques pour des crédits accordés par le FMI. Ce remboursement s'élève à 26 millions de francs.

**Chiffre 19 du compte
de résultat**

Attribution aux provisions

Grâce aux gains de change substantiels sur les postes en monnaies étrangères, un montant de 2949,9 millions de francs (1998: 886,5 millions) a pu être attribué aux provisions.

3.4 Commentaire du bilan

En 1999, la somme du bilan a progressé d'environ 12 milliards pour atteindre près de 105 milliards de francs. Cette forte expansion s'explique en partie par l'approvisionnement accru en liquidités des banques (avoirs en comptes de virements) et du public (billets de banque) en vue du passage à l'an 2000. Elle a découlé également de l'augmentation des engagements nets à terme envers la Confédération (dépôts à terme, moins les fonds placés sur le marché) et du relèvement des provisions. Pour couvrir les besoins supplémentaires du marché en liquidités, l'institut d'émission a recouru presque exclusivement à des pensions de titres; celles-ci ont ainsi passé de 17,3 milliards à 28,1 milliards de francs.

Or et créances résultant d'opérations sur or

Chiffres 20 et 21 du bilan

Or

Les avoirs en or détenus sous forme métallique ont diminué de 128,9 tonnes, en 1999, à la suite de l'extension des prêts d'or accordés par la Banque nationale. Ces avoirs sont stockés à divers endroits, en Suisse et à l'étranger.

	1999		Variation en 1999		1999
	en tonnes	en millions de francs à la valeur officielle	en millions de francs à la valeur officielle		en millions de francs à la valeur de marché
Lingots	2 099,3	9 647,9	-592,3		31 343,1
Pièces d'or	175,2	805,3	-		2 616,2
Total	2 274,5	10 453,2	-592,3		33 959,3

Créances résultant d'opérations sur or

Il s'agit de créances gagées et non gagées résultant de prêts d'or. Les opérations sont conclues avec des établissements financiers, suisses et étrangers, de premier ordre. Des opérations gagées sont passées depuis le milieu de 1999. A la fin de l'année, les prêts d'or portaient sur 315,7 tonnes, soit sur 1 485,4 millions de francs au prix officiel de l'or (y compris les intérêts courus).

	1999		Variation en 1999		1999
	en tonnes	en millions de francs à la valeur officielle	en tonnes	en millions de francs à la valeur officielle	en millions de francs à la valeur de marché
Créances résultant de prêts d'or non gagés	242,4	1 140,1	+55,6	+255,5	3 644,9
Créances résultant de prêts d'or gagés ¹	73,3	345,2	+73,3	+345,2	1 102,6
Total	315,7	1 485,4	+128,9	+600,8	4 747,5

1 Par des titres de premier ordre d'une valeur de marché de 1 089,5 millions de francs.

Placements de devises

Les devises sont placées indifféremment, qu'elles soient couvertes contre le risque de change ou non. Les titres publics sont libellés pour la plupart dans la monnaie de l'Etat débiteur. Les avoirs dans des institutions monétaires sont constitués des dépôts à la BRI et des placements en titres émis par la Banque mondiale. Les placements bancaires sont opérés dans des établissements bénéficiant d'une très bonne notation.

Répartition des placements de devises selon la monnaie

	1999			Variation en 1999	
	en millions		part en %	en millions	
	de la monnaie détenue	de francs		de la monnaie détenue	de francs
Dollars des Etats-Unis	18 243,6	29 153,2	53,4	-1 599,1	+1 825,9
dont					
non couverts	13 433,6	21 466,8	39,3	-2 964,1	-1 116,1
couverts (swaps)	4 810,0	7 686,4	14,1	+1 365,0	+2 941,9
Euros ¹	12 503,2	20 078,8	36,8	+81,5	+124,1
dont					
non couverts	12 503,2	20 078,8	36,8	+1 983,5	+3 179,7
couverts (swaps)	-	-	-	-1 902,0	-3 055,6
Yens japonais	74 856,8	1 171,7	2,2	-140 561,3	-1 437,0
Livres sterling	735,6	1 901,0	3,5	+8,8	+242,0
Couronnes danoises	6 296,5	1 358,8	2,5	+475,5	+103,8
Dollars canadiens	857,9	944,1	1,7	+857,4	+943,6
Autres		0,6	0,0		+0,2
Total		54 608,2³	100,0		+1 802,5

Répartition des placements de devises selon le débiteur

	1999			Variation en 1999		
	en millions		part en %	en millions		
	de la monnaie détenue	de francs		de la monnaie détenue	de francs	
Titres publics						
Dollars des Etats-Unis	10 807,3	17 270,0	31,6	-570,6	+1 600,3	
Euros ¹	10 135,5	16 276,6	29,8	-898,1	-1 448,3	
Yens japonais	67 655,5	1 059,0	1,9	-144 587,7	-1 511,3	
Livres sterling	641,8	1 658,6	3,0	-18,5	+151,5	
Couronnes danoises	6 176,8	1 333,0	2,4	+358,6	+78,6	
Dollars canadiens	856,5	942,5	1,7	+856,5	+942,5	
Total		38 539,7	70,6		-186,7	
Institutions monétaires						
Dollars des Etats-Unis	3 233,3	5 166,8	9,5	-291,0	+313,2	
Euros ¹	170,4	273,7	0,5	-525,8	-844,7	
Yens japonais	1 121,1	17,5	0,0	-50,7	+3,3	
Livres sterling	41,2	106,4	0,2	+27,9	+75,9	
Couronnes danoises	19,2	4,2	0,0	+16,9	+3,7	
Dollars canadiens	1,3	1,4	0,0	+1,3	+1,4	
Autres		0,5	0,0		+0,5	
Total		5 570,5	10,2		-444,5	
Banques						
Dollars des Etats-Unis	4 203,0 ²	6 716,4	12,3	-737,5	-87,7	
Euros ¹	2 197,2	3 528,5	6,5	+1 505,4	+2 417,1	
Yens japonais	6 080,2	95,2	0,2	+4 077,1	+70,9	
Livres sterling	52,6	136,0	0,2	-0,6	+14,6	
Couronnes danoises	100,4	21,7	0,0	+99,9	+21,6	
Dollars canadiens	0,1	0,2	0,0	-0,4	-0,3	
Autres		0,1	0,0		+0,1	
Total		10 498,1	19,2		+2 433,8	
Total		54 608,2³	100,0		+1 802,5	

1 Avoirs en euros et avoirs encore libellés dans les monnaies des pays de la zone euro.

2 Dont 59,7% sont placés dans des institutions bénéficiant d'une garantie indirecte de l'Etat.

3 Dont placements non négociables: 11 282,7 millions de francs (4 650 millions à fin 1998).

Le montant figurant au bilan comprend des papiers-valeurs utilisés dans des pensions de titres (492,3 millions de francs aux prix du marché) et d'autres (88,2 millions aux prix du marché) qui servent de garanties, chez des partenaires, pour des contrats à terme («initial margins»).

Position de réserve au FMI

La position de réserve correspond à la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI, quote-part qui est fournie par la Banque nationale, et les avoirs à vue en francs du FMI à la Banque nationale. Elle revêt les caractéristiques des réserves monétaires et peut être utilisée en tout temps, comme telles, par la Banque nationale.

1 Avoirs, après déduction des intérêts courus, soit 6,7 millions de DTS (14,6 millions de francs), sur la position de réserve.

	1999		Variation en 1999	
	en millions		en millions	
	de DTS	de francs	de DTS	de francs
Quote-part de la Suisse au FMI	3 458,5	7 560,8	+988,1	+2 813,2
./.. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale ¹	2 233,7	4 883,2	+1 361,1	+3 206,2
Position de réserve au FMI	1 224,8	2 677,6	-373,0	-393,0

Moyens de paiement internationaux

Les droits de tirage spéciaux (DTS) sont des avoirs à vue, rémunérés, au FMI. La Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence d'un avoir de 400 millions de DTS (200 millions de DTS jusqu'en novembre 1999).

1 Y compris les intérêts courus

	1999		Variation en 1999		Limite encore disponible à fin 1999 en millions de DTS
	en millions		en millions		
	de DTS	de francs	de DTS	de francs	
Avoirs à vue au FMI	346,0 ¹	756,4	+142,7	+365,6	55,3

Crédits d'aide monétaire

Les crédits bilatéraux à moyen terme, en dollars des Etats-Unis, sont des aides à la balance des paiements, mises sur pied sur le plan international. La Suisse y participe en accordant une tranche.

La facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), précédemment facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR II), est un compte de fiducie administré par le FMI. Ce compte permet au FMI d'accorder, à des conditions particulièrement avantageuses, des crédits à long terme à des pays en développement à faible revenu. La Confédération donne à la Banque nationale une garantie portant sur les intérêts et le capital pour les crédits bilatéraux et la contribution de la Suisse au compte de prêts de la FRPC. Les crédits accordés au FMI dans le cadre des accords généraux d'emprunt (AGE) et des nouveaux accords d'emprunt (NAE) ont été remboursés en mars 1999. Les deux facilités restent en vigueur.

	Montant utilisé à fin 1999		Variation en 1999		Limite encore disponible à fin 1999
	en millions		en millions		en millions
	de dollars	de francs	de dollars	de francs	de dollars
Crédits bilatéraux					
Roumanie	7,3	11,7	-40,9	-54,7	-
Bulgarie	32,3	51,7	-	+7,2	-
Total	39,6	63,3	-40,9	-47,5	-
	en millions		en millions		en millions
	de DTS	de francs	de DTS	de francs	de DTS
Facilités de crédit à la disposition du FMI					
AGE	-	-	-87,1	-167,5	
NAE	-	-	-144,0	-276,7	
Total AGE et NAE	-	-	-231,1	-444,2	1 557,0
FRPC (anc. FASR II)	111,2	243,2	+0,2 ¹	+29,9	42,4
Total	111,2	243,2	-230,9	-414,3	1 599,4
Total		306,5		-461,8	

1 Intérêts courus

Créances en francs suisses résultant de pensions de titres

Les pensions de titres sont devenues le plus important instrument de politique monétaire. Elles permettent de fournir des liquidités aux banques, contre la prise en pension de papiers-valeurs. Les créances résultant de pensions de titres sont garanties par des titres provenant soit du «panier BNS» (obligations émises en francs suisses par des débiteurs suisses et étrangers et éligibles à la Banque nationale, ainsi que créances comptables à court terme sur la Confédération et des cantons), soit du «German GC Basket» (titres publics allemands libellés en euros et certaines émissions de la Banque mondiale).

Avances sur nantissement

Pour faire face à des resserrements passagers et imprévus de liquidités, les banques peuvent recourir à des avances sur nantissement. Au total, 164 limites étaient ouvertes à fin 1999, contre 200 un an auparavant.

Les limites ouvertes, la valeur des gages et le recours aux avances sur nantissement ont évolué comme suit:

	1999 en millions de francs	Variation en 1999 en millions de francs
Limites ouvertes, en fin d'année	9 280,9	+409,6
Valeur des gages, en fin d'année ¹	9 999,7	+370,6
Recours aux avances, en moyenne annuelle	30,4	+12,3
Recours aux avances, maximum journalier	1 014,0	+380,7

¹ Prix du marché, moins 10 à 35%

Créances sur les correspondants en Suisse

Opérant en qualité de correspondants de la Banque nationale, 710 comptoirs (1998: 752) de 78 banques (80) contribuent à équilibrer les besoins régionaux en numéraire, notamment de la Poste et des CFF, et couvrent les besoins d'offices fédéraux. Les créances ont été rémunérées au taux de l'escompte.

Titres en francs suisses
Il s'agit d'obligations cotées.

Chiffre 30 du bilan

	1999		Variation en 1999
	en millions de francs	part en %	en millions de francs
Débiteurs suisses			
Confédération	1 169,8	23,9	+174,0
Cantons	1 225,1	25,1	-143,1
Communes	541,8	11,1	-68,9
Centrales de lettres de gage	1 009,0	20,7	-1,3
Banques	910,0	18,6	-115,0
Débiteurs étrangers			
Etats	17,1	0,4	+17,1
Institutions monétaires	1,1	0,0	+1,1
Banques	11,0	0,2	+11,0
Total, aux prix du marché ¹	4 884,9	100,0	-125,1
Total, valeur nominale	4 496,8		+63,9

1 Evaluation aux cours de fin d'année, intérêts courus en sus

Le montant figurant au bilan comprend des titres qui, pour 0,9 million de francs (aux prix du marché), ont été utilisés lors d'appels de marge dans des pensions de titres en francs suisses.

Participations (non consolidées) en millions de francs

Chiffre 31 du bilan

	Valeur à fin 1998	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur à fin 1999
Orell Füssli	27,0	-	-	-	27,0
BRI	61,0	-	-	-	61,0
Divers	1,5	-	-	-0,0	1,5
Total	89,4	-	-	-	89,4

La Banque nationale détient 33,34% du capital-actions d'Orell Füssli Holding SA, Zurich, dont la filiale Orell Füssli Sicherheitsdruck AG fabrique les billets de banque suisses. En 1999, cette société a réduit de 20 francs la valeur nominale de chacune de ses actions nominatives. Le montant de 1,3 million de francs, qui est ainsi revenu à la Banque nationale, a été porté dans le produit des participations.

La participation de 3,1% à la BRI est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale.

Sous «Divers» figuraient, à fin 1999, les actions de Telekurs Holding SA, Zurich, de Sihl, Papeteries zurichoises sur Sihl, Zurich, de SWIFT Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications S.G., La Hulpe (Belgique), ainsi que les actions d'une société résultant de la fusion de deux sociétés qui avaient été constituées lors de la fondation du Centre d'études de Gerzensee.

Immobilisations corporelles

Chiffre 32 du bilan

Présentation de l'actif immobilisé en millions de francs

	Stock de billets de banque	Immeubles et installations spéciales ¹	Immobilisations en cours de construction	Autres immobilisations corporelles ²	Total
Valeurs d'acquisition					
Etat au 01.01.99	174,2	357,9	1,0	78,0	611,1
Entrées	24,3	9,6	24,3	16,0	74,2
Sorties	-43,8	-15,9		-6,1	-65,8
Transferts comptables			-0,9	0,9	
Etat au 31.12.99	154,7	351,6	24,4	88,9	619,5
Amortissements cumulés					
Etat au 01.01.99		3,7		44,4	48,1
Entrées		3,8		17,1	20,8
Sorties		-0,2		-6,0	-6,2
Transferts comptables					
Etat au 31.12.99		7,3		55,5	62,8
Valeurs nettes					
au 01.01.99	174,2	354,1	1,0	33,6	563,0
au 31.12.99	154,7	344,3	24,4	33,4	556,7

1 La valeur d'assurance incendie des immeubles s'élevait à 403,8 millions de francs à fin 1999, contre 425,7 millions un an auparavant.

2 La valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles s'élevait à 60,3 millions de francs à fin 1999, contre 57,8 millions un an auparavant.

Stock de billets de banque

Les billets de banque en stock – billets neufs, qui n'ont pas encore été mis en circulation – sont évalués à leur prix de revient. Ils grèvent le compte de résultat au fur et à mesure de leur mise en circulation.

Immeubles

Les immeubles sont évalués sur la base de leur prix d'acquisition, y compris les investissements qui ont été effectués. Ils sont amortis sur une période de cent ans et, s'il s'agit d'équipements et d'installations spécifiques à la Banque nationale, sur une période de dix ans. A la suite de la réorganisation des mouvements de numéraire, la Banque nationale a vendu, en 1999, les immeubles de ses anciennes succursales d'Aarau et de Neuchâtel, mais acquis un immeuble appartenant à sa succursale de Genève (voir pages 67s).

Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles – mobilier, machines et appareils, véhicules, investissements dans le domaine de l'informatique – sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires sur le plan de l'exploitation. Elles sont amorties sur une période estimée d'utilisation, période qui varie entre trois et douze ans.

Les acquisitions inférieures à 1000 francs sont passées directement par le poste «Autres charges d'exploitation».

	1999	Variation en 1999
Pièces (y compris monnaies commémoratives) ¹	412,2	-33,7
Espèces en monnaies étrangères	0,1	-
Comptes postaux	0,4	-0,1
Autres créances	35,1	+7,2
Autres chèques et effets (à l'encaissement)	5,6	+2,5
Valeurs de remplacement positives pour contrats à terme	14,4	+11,6
Total	467,7	-12,7

1 Pièces courantes et monnaies commémoratives que la Banque nationale acquiert auprès de swissmint (auparavant la Monnaie fédérale) en vue de les mettre en circulation.

Comptes de régularisation

Les intérêts courus sur les créances résultant des prêts d'or (34,7 millions de francs), les placements de devises (1039,8 millions), la position de réserve au FMI (14,6 millions), les moyens de paiement internationaux (2,8 millions), les crédits d'aide monétaire (5 millions), les créances en francs suisses résultant de pensions de titres (16,4 millions) et les titres en francs suisses (144,1 millions) sont inclus dans les postes correspondants du bilan.

Billets en circulation

Il s'agit de tous les billets de banque détenus par le public et les banques. Les billets rappelés en 1980, mais non encore rentrés, équivalaient à 257,4 millions de francs à fin 1999, contre 266,8 millions un an auparavant. Ces coupures font partie des 2^e et 5^e émissions; la Banque nationale est tenue de les accepter à l'échange jusqu'au 30 avril 2000.

En moyenne annuelle, l'ensemble des actifs pouvant servir de couverture (art. 19 LBN) représentait 115,2% des billets en circulation, contre 133,2% en 1998. La couverture-or – le stock d'or physique uniquement – a elle aussi diminué, sa moyenne passant de 37,6% en 1998 à 34,9% en 1999. En vertu de la LBN, la couverture-or doit s'élever à 25% au moins.

Le recul des deux taux de couverture est dû à la diminution des actifs pouvant servir de couverture, mais aussi à l'augmentation du montant moyen des billets en circulation.

Chiffre 34 du bilan

Couverture des billets de banque moyenne annuelle

	1999		Variation en 1999
	en millions de francs	en %	
Or	10 752,0	34,9	-2,7 points
Autres actifs pouvant servir de couverture	24 734,5	80,3	-15,4 points
dont			
Placements de devises ¹	21 066,8		
Position de réserve au FMI	2 944,8		
Moyens de paiement internationaux	234,1		
Avances sur nantissement	30,4		
Titres en francs suisses pouvant servir de couverture ²	458,2		
Couverture totale des billets	35 486,6	115,2	-18,1 points
Billets en circulation	30 817,5		+4,2%

1 Durée résiduelle de un ou deux ans au maximum, selon la catégorie de placement

2 Durée résiduelle de deux ans au maximum

Chiffre 35 du bilan

Comptes de virements des banques en Suisse

Les 293 comptes de virements (fin 1998: 550) de 283 banques (372) ne sont pas rémunérés. Les avoirs en comptes de virements entrent dans les liquidités que les banques doivent détenir en vertu de la loi et servent au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Pour gérer les masses monétaires, la Banque nationale influe sur leur volume.

La forte diminution du nombre des comptes de virements s'explique en partie par la centralisation, au siège de Zurich, de la tenue de ces comptes; un seul compte est ouvert par banque. Auparavant, des banques ayant un réseau de succursales détenaient des comptes de virements dans plusieurs comptoirs de la Banque nationale. En outre, le nombre des banques participant au système de virements a nettement fléchi, étant donné que les établissements groupés au sein de l'Union des Banques Régionales Suisses passent depuis peu leurs opérations par un compte de virements commun.

Chiffres 36 et 37 du bilan

Engagements envers la Confédération

Les avoirs à vue de la Confédération (y compris la Poste) servent aux paiements, en Suisse et à l'étranger, de la Confédération et de ses régies. Ils sont rémunérés jusqu'à concurrence de 800 millions de francs; cette limite était fixée à 500 millions jusqu'à fin mars 1999. Les avoirs à vue et les dépôts à terme sont rémunérés aux conditions du marché. Les dépôts à terme de la Confédération atteignaient 16 749,9 millions de francs à fin 1999, contre 22 448 millions un an auparavant. La Banque nationale peut placer de tels fonds sur le marché, selon les besoins de sa politique monétaire; la Confédération supporte alors le risque de crédit. Aucun fonds de la Confédération n'était placé sur le marché à fin 1999 (7476 millions de francs un an auparavant).

Chiffre 38 du bilan

Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères

Tenus en francs suisses, les 221 comptes (217 à fin 1998) ne sont pas rémunérés. Leurs titulaires sont principalement des banques centrales et commerciales étrangères.

Autres engagements à vue

Chiffre 39 du bilan

Sous ce poste figurent les comptes de dépôt des collaborateurs et des retraités, les engagements envers les institutions de prévoyance (12,8 millions de francs à fin 1999, contre 12,5 millions un an auparavant) et divers autres engagements envers le secteur non bancaire.

Engagements en francs suisses résultant de pensions de titres

Chiffre 40 du bilan

Pour la gestion du marché monétaire, la Banque nationale peut aussi, par des pensions de titres, résorber des liquidités. En 1999, elle n'a recouru à cette possibilité qu'à des fins de test.

Ce poste comprend également les liquidités reçues lors d'appels de marge («cash margins») dans les pensions de titres en francs suisses. La SIS SegalInter-Settle, en tant qu'organe de règlement, évalue chaque jour, aux prix du marché, les créances et les engagements (liquidités et titres) découlant des pensions de titres. Elle détermine ensuite la position nette de chaque participant vis-à-vis de chacun de ses partenaires («net exposure»). Si une position excède la limite fixée, un appel de marge est déclenché automatiquement. Il peut revêtir la forme de titres («margin securities») ou de liquidités («cash margin»).

Engagements en monnaies étrangères

Chiffre 41 du bilan

Il s'agit d'engagements qui, dans le cadre de la gestion des placements de devises, résultent de pensions de titres (354,5 millions de francs) ainsi que des engagements à vue, en monnaies étrangères, envers la Confédération.

Autres passifs en millions de francs

Chiffre 42 du bilan

	1999	Variation en 1999
Autres engagements	28,5	+11,6
Valeurs de remplacement négatives pour contrats à terme	237,9	-10,5
Total	266,4	+1,1

Comptes de régularisation

Les intérêts courus sur les engagements à terme envers la Confédération (69,9 millions de francs) et sur les engagements en monnaies étrangères résultant de pensions de titres (0,4 million) sont inclus dans les postes correspondants du bilan.

Provisions

Chiffres 43 et 44 du bilan

D'une année à l'autre, le résultat global a fortement progressé grâce aux gains de change sur les avoirs en monnaies étrangères. Il dépasse nettement le bénéfice annuel à dégager par les comptes. Les provisions ont ainsi pu être accrues de 2949,9 millions de francs. Elles excèdent le minimum fixé selon la règle adoptée pour la détermination du bénéfice (voir pages 97s).

1 Versements opérés au cours de l'année pour couvrir des retraits anticipés dans le cadre de la réorganisation des mouvements de numéraire et les coûts de révision du Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin.

	Etat à fin 1998	Attribution	Prélèvement	Etat à fin 1999	Variation en 1999
Provisions en millions de francs					
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	34 728,6	2 949,9	–	37 678,5	+2 949,9
pour risques d'exploitation	471,7	–	0,9 ¹	470,8	–0,9
Total	35 200,4	2 949,9	0,9	38 149,3	+2 949,0

Le risque de change sur les placements de devises non couverts contre les pertes de change est le plus important parmi les risques de marché, de crédit et de liquidité. Les risques de taux d'intérêt sur les placements de devises et les titres en francs suisses sont eux aussi substantiels. Les risques de crédit portent principalement sur des risques de règlement dans les opérations sur devises.

Chiffre 45 du bilan

Capital-actions

Le capital-actions de la Banque nationale est resté inchangé à 50 millions de francs. Il est divisé en 100 000 actions nominatives de 500 francs et libéré à 50%.

Au cours de l'exercice, le Comité de banque a approuvé le transfert de 11 518 actions, soit 17% de plus qu'en 1998. Au 31 décembre 1999, des demandes de transfert étaient en suspens ou attendues pour 11 201 actions.

Les actions se répartissaient comme suit:

1 077 actionnaires particuliers possédant chacun	1 action
1 455 actionnaires particuliers possédant chacun	de 2 à 10 actions
452 actionnaires particuliers possédant chacun	de 11 à 100 actions
19 actionnaires particuliers possédant chacun	de 101 à 200 actions
13 actionnaires particuliers possédant chacun	plus de 200 actions
3 016 actionnaires particuliers possédant	32 655 actions
26 cantons possédant	38 981 actions
24 banques cantonales possédant	14 921 actions
40 autres collectivités et établissements de droit public possédant	2 242 actions
90 actionnaires de droit public possédant	56 144 actions
3 106 actionnaires possédant	88 799 actions
Demandes de transfert en suspens ou attendues pour	11 201 actions
Total	100 000 actions

A fin 1999, 63% des actions enregistrées étaient détenues par les cantons, les banques cantonales et d'autres collectivités et établissements de droit public, alors que 37% étaient au nom d'actionnaires particuliers (76% en mains de personnes physiques et 24% en mains de personnes morales). En outre, 2 706 actions, soit 2,7% du capital, étaient en mains étrangères (sans droit de vote).

Etant donné le dividende maximal de 6% prévu par la loi, le cours de l'action de la Banque nationale évolue généralement comme une obligation fédérale à long terme, rémunérée à 6%. Il a fluctué entre 750 et 950 francs au cours de l'année.

Le nombre des transactions a augmenté de près de 20% en 1999. Quant aux demandes de transfert en suspens ou attendues, elles ont diminué de près de 20%.

Les actionnaires détenant plus de 5% des voix ou plus de 5000 actions nominatives étaient les suivants:

	Nombre d'actions		Quote-part de participation	
	1999	Variation en 1999	1999	Variation en 1999
Canton de Berne	6 630	–	6,63%	–
Canton de Zurich	5 200	–	5,20%	–

Fonds de réserve

Du bénéfice de l'exercice 1998, un montant de 1 million de francs – le maximum prévu par la loi – a été attribué au fonds de réserve qui a ainsi passé à 64 millions de francs.

Chiffre 46 du bilan

Bénéfice annuel – Détermination et distribution

L'établissement du bénéfice tient compte des particularités de l'institut d'émission. La Banque nationale doit être en mesure de remplir ses tâches constitutionnelles, sans avoir à atteindre un certain volume de recettes. C'est pourquoi elle ne distribue pas intégralement son excédent de recettes, mais constitue les provisions qui sont nécessaires à la couverture tant des risques habituels d'exploitation que des risques sur le plan macroéconomique. Les provisions servent d'abord à accroître les réserves de devises. Ces dernières permettent à la Banque nationale d'intervenir sur le marché des changes en cas de faiblesse du franc. En outre, elles renforcent la capacité de résistance de l'économie suisse face à des crises internationales. Le besoin de réserves de devises dépend de la taille de l'économie nationale et de l'importance des relations que celle-ci entretient avec l'étranger.

Chiffre 47 du bilan et du compte de résultat

Aussi la convention passée le 24 avril 1998 entre la Banque nationale et le Département fédéral des finances au sujet de la distribution des bénéfices de l'institut d'émission reprend-elle la règle selon laquelle les provisions doivent augmenter au même rythme que le produit national brut nominal. En pourcentage, l'accroissement à donner aux provisions est égal à la moyenne des taux annuels de progression que le produit national brut a enregistrés, en termes nominaux, pendant les cinq années précédentes. Le recours à une moyenne permet d'éviter des corrections ultérieures ainsi que de fortes fluctuations annuelles.

Le surplus au sens de l'article 27, 3^e alinéa, lettre b, de la loi sur la Banque nationale est déterminé après les autres attributions prévues dans la loi (art. 27, 1^{er} et 2^e al. ainsi que 3^e al., let. a LBN). Un tel surplus est disponible si le volume réellement atteint par les provisions dépasse le montant visé. Pour assurer une meilleure stabilité de la distribution annuelle à la Confédération et aux cantons, la convention susmentionnée a introduit une nouvelle règle qui veut que le montant de la distribution soit fixé à l'avance, pour une période quinquennale, sur la base d'une prévision des recettes. Ainsi, elle prévoit que, de 1999 à 2003, un montant de 1,5 milliard de francs sera versé chaque année à la Confédération et aux cantons. Ces distributions seront faites à partir des excédents de recettes des exercices 1998 à 2002, mais aussi du surplus disponible à fin 1997 (différence entre le montant atteint par les provisions et le niveau visé). Si ces excédents et ce surplus ne suffisent pas à couvrir les distributions convenues, la Banque nationale est prête à laisser ses provisions passer temporairement au-dessous du niveau visé, afin de pouvoir distribuer malgré tout le montant de 1,5 milliard de francs. Les provisions ne devront toutefois pas tomber au-dessous de 60% du niveau visé. Si besoin est, la distribution devra être réduite, voire interrompue, au cours de la période quinquennale.

Accroissement à donner aux provisions ainsi que calcul du surplus disponible et de la distribution

	Croissance du PNB nominal en % (moyenne de la période) ¹ (1)	Provisions à la fin de l'année en millions de francs		Surplus disponible en millions de francs (4) = (3) - (2)	Distribution en millions de francs (5)
		Montant visé (2)	Montant enregistré avant distribution ² (3)		
1996	3,7 (1990-94)	24 481,9	32 062,3	7 580,4	1 057,8 ³
1997	2,9 (1991-95)	25 191,9	34 892,2	9 700,3	600,0
1998	1,8 (1992-96)	25 645,4	36 700,4	11 055,0	1 500,0
1999	1,9 (1993-97)	26 132,7	39 649,3	13 516,6	1 500,0
2000	2,0 (1994-98)	26 655,4			

1 Les données afférentes au produit national brut nominal sont constamment révisées. Les taux de croissance indiqués dans le tableau s'écartent par conséquent très faiblement de ceux qui sont calculés sur la base des données les plus récentes à disposition.

2 Correspond, après déduction de la distribution à la Confédération et aux cantons, au poste du bilan «Provisions».

3 Distribution maximale de 600 millions de francs, plus 457,8 millions (différence entre le surplus maximal pouvant être distribué, soit 600 millions, et le montant de 142,2 millions effectivement distribué pour l'exercice 1995).

3.5 Commentaire des opérations hors bilan

	1999 en millions de francs	Variation en 1999 en millions de francs
Limites ouvertes (parts encore disponibles)		
Accord bilatéral («two-way-arrangement») avec le FMI ¹	120,8	+106,0
Accords généraux d'emprunt (AGE) et nouveaux accords d'emprunt (NAE) ²	3 403,8	+853,9
Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC; anc. FASR II) ³	92,8	+11,2 ⁴
Promesse de substitution accordée à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) ⁵	234,1	-110,2
Accord de swap avec la Banque du Japon ⁶	-	-2 422,0

Autres opérations hors bilan

Engagement de versement pour les actions nominatives de la BRI ⁷	130,2	+19,2
Accréditifs ⁸	10,2	+2,4
Autres engagements de paiement ⁹	17,3	
Placements fiduciaires de la Confédération	375,8	+52,0

	Valeur nominale en millions de francs	Valeur brute de remplacement en millions de francs	
		positive	négative
Contrats à terme			
sur métaux précieux	-	-	-
sur devises ¹⁰	8 920,8	14,4	236,9
sur instruments de taux d'intérêt ¹¹	199,4	-	1,0
Total	9 120,2	14,4	237,9

1 Engagement de la Banque nationale d'acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence d'une limite maximale de 400 millions de DTS et de céder, contre devises, les DTS acquis (voir page 88).

2 Ligne de crédit de 1557 millions de DTS au total (dont 1020 millions de DTS au maximum au titre des AGE) en faveur du FMI, pour cas particuliers, sans garantie de la Confédération (voir page 89).

3 Ligne de crédit limitée dans le temps, de 151,7 millions de DTS, en faveur du compte de fiduciaire du FMI (voir pages 60 et 89).

4 Variation due exclusivement à l'évolution des cours de change.

5 Promesse de substitution portant sur 146,5 millions de dollars, accordée à la BRI pour un crédit d'aide monétaire au Brésil; elle est assortie d'une garantie de la Confédération (voir 91^e rapport de gestion, page 59).

6 L'accord bilatéral conclu avec la Banque du Japon et portant sur l'échange, limité dans le temps, de francs contre 200 milliards de yens au maximum a pris fin en 1999.

7 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement étant calculé en francs-or, son montant dépend fortement de l'évolution du prix de l'or. La variation est due exclusivement à la hausse du prix de l'or.

8 Liés principalement à des aides au développement fournies par la Confédération (couverts par des avoirs réservés à cet effet).

9 Les engagements résultant de baux à loyer à long terme sont indiqués pour la première fois (fin 1998: 16,1 millions de francs).

10 Résultant d'opérations à terme (essentiellement des swaps).

11 Résultant d'opérations au comptant, passées valeur en 2000, de «futures» et swaps de taux d'intérêt.

4 Résolutions du Conseil de banque à l'Assemblée générale des actionnaires

Sur proposition du Comité de banque, le Conseil de banque a approuvé, à sa séance du 3 mars 2000, le 92^e rapport de gestion présenté par la Direction générale et destiné au Conseil fédéral ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil fédéral a approuvé, le 20 mars 2000, le rapport et les comptes annuels conformément à l'article 63, chiffre 2, lettre i, de la loi sur la Banque nationale. La Commission de contrôle a déposé, le 4 février 2000, le rapport prévu à l'article 51, 2^e alinéa, de ladite loi.

Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions suivantes¹:

1. L'Assemblée approuve le présent rapport de gestion, ainsi que les comptes annuels pour 1999.
2. L'Assemblée donne décharge aux organes de l'administration de leur gestion pendant l'exercice écoulé.
3. Le bénéfice de fr. 1 507 998 949,60 résultant du bilan sera réparti comme suit:

attribution au fonds de réserve (art. 27, 1 ^{er} al. LBN)	fr.	1 000 000.--
versement d'un dividende de 6% (art. 27, 2 ^e al. LBN)	fr.	1 500 000.--
versement à l'Administration fédérale des finances		
en faveur des cantons: fr. 0,80 par tête de population (art. 27, 3 ^e al., let. a LBN)	fr.	5 498 949,60
en faveur de la Confédération et des cantons (art. 27, 3 ^e al., let. b LBN)	fr.	<u>1 500 000 000.--</u>
	fr.	1 507 998 949,60

¹ Pour les résolutions concernant l'élection d'un membre du Conseil de banque et le renouvellement des mandats des membres et des suppléants de la Commission de contrôle, voir pages 70 et 72.

5 Rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée générale des actionnaires

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commission de contrôle, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Banque nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 1999. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages ainsi qu'en nous fondant sur le rapport de révision d'ATAG Ernst & Young SA. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC), mais aussi avec les particularités de la Banque nationale suisse, la banque centrale de la Suisse, investie du monopole des billets de banque, particularités qui sont commentées dans l'annexe aux comptes annuels et auxquelles nous vous renvoyons.

En outre, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan sont conformes aux dispositions de la loi sur la Banque nationale et du code des obligations.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 4 février 2000

La Commission de contrôle

Hans Michel

Président

Maryann Rohner

Vice-présidente
Expert-comptable dipl.

Kaspar Hofmann

Réviseur responsable
Expert-comptable dipl.

Avec effet au 9 avril, la Banque nationale ramène son taux de l'escompte de 1% à 0,5% (voir page 40).

Avril

Lors de la votation populaire du 18 avril, le peuple et les cantons acceptent la révision complète de la constitution fédérale, qui contient également un article mis à jour sur la politique monétaire (art. 99 cst.). La nouvelle constitution entre en vigueur le 1^{er} janvier 2000 (voir page 43).

Le 26 mai, le Conseil fédéral soumet au Parlement le message concernant une loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (voir page 44).

Mai

Le 18 juin, le Conseil national rejette, lors du vote final, la version remaniée du nouvel article constitutionnel sur la monnaie (voir page 43).

Juin

Le 18 juin, les Chambres fédérales approuvent la modification de l'arrêté fédéral sur la collaboration de la Suisse à des mesures monétaires internationales (voir page 62).

Le 26 septembre, quinze banques centrales européennes, dont la Banque nationale suisse, concluent un accord sur des ventes d'or (voir page 45).

Septembre

Début octobre, la Banque nationale introduit les liquidités intrajournalières (voir pages 37 et 54s).

Octobre

Le 1^{er} décembre, la modification de l'arrêté fédéral sur la collaboration de la Suisse à des mesures monétaires internationales entre en vigueur (voir page 62).

Décembre

Le 10 décembre, la Banque nationale fait part d'une adaptation de sa stratégie monétaire. En outre, elle annonce qu'elle envisage, en accord avec le Conseil fédéral, de resserrer légèrement sa politique monétaire en 2000 (voir pages 33ss et 40ss).

Le 22 décembre, les Chambres fédérales adoptent la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (voir page 44).

A fin décembre, la Banque nationale supprime les services de caisse de ses succursales de Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall, conformément à une décision adoptée dans le cadre de la réorganisation des mouvements de numéraire (voir pages 65ss).

Tableaux récapitulatifs et listes diverses

1 Résultats annuels, depuis 1989

en millions de francs

	1989	1990
Produit		
des opérations sur or	-	-
des placements de devises	2 848,7	2 585,1
de la position de réserve au FMI ¹	-	-
des moyens de paiement internationaux ¹	-	-
des crédits d'aide monétaire ¹	-	-
Produit		
des papiers-valeurs escomptés	33,9	44,2
des créances en francs suisses résultant de pensions de titres	-	-
des créances à court terme sur débiteurs suisses	-	-
des avances sur nantissement	5,7	3,9
des créances sur les correspondants en Suisse	7,3	10,8
des titres en francs suisses ²	149,5	160,2
Autres produits	6,3	6,1
Produit brut	3 051,3	2 810,3
Charges d'intérêts	-59,4	-107,0
Charges afférentes aux billets de banque	-21,3	-20,5
Charges de personnel	-61,3	-69,5
Autres charges d'exploitation	-72,3	-59,9
Amortissements sur les immobilisations corporelles	-	-
Produit net	2 837,0	2 553,4
Ajustements de valeur dus aux cours de change	1 089,9	-3 976,8
Amortissements sur les titres	-35,8	-48,3
Charges extraordinaires	-	-
Produits extraordinaires	-	-
Impôts	-0,3	-3,4
Résultat global	3 890,8	-1 475,0
Attribution aux provisions	-3 883,2	
Prélèvement sur les provisions		1 482,6
Bénéfice de l'exercice	7,6	7,6
Attribution au fonds de réserve	1,0	1,0
Dividende	1,5	1,5
Versement à l'Administration fédérale des finances en faveur de la Confédération et des cantons	5,1	5,1

1 Jusqu'en 1991, comptabilisé sous le poste «Placements de devises»

2 Jusqu'en 1998, produit des titres suisses

3 Découlant de la modification des principes d'évaluation

1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
-	-	-	-	-	-	2,6	42,6	57,8
3 084,7	2 498,8	2 348,4	1 618,4	1 910,7	1 794,8	2 067,5	3 091,3	372,9
-	3,3	40,3	32,1	45,6	55,1	69,9	123,8	91,4
-	4,3	11,3	12,9	12,4	13,6	14,0	14,0	8,2
-	6,1	8,7	8,9	12,1	10,7	12,9	19,5	16,5
37,1	31,6	4,0	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	84,2	150,1
-	11,2	59,0	57,2	55,5	32,6	22,9	5,9	-
2,6	2,5	1,8	2,0	0,9	0,9	0,9	0,7	0,8
12,6	12,2	6,9	7,0	3,8	2,3	1,7	1,4	1,0
176,1	184,3	315,9	228,7	238,1	260,3	262,4	220,0	30,6
6,6	14,1	17,8	15,3	8,9	12,9	13,4	15,1	30,9
3 319,6	2 768,3	2 814,2	1 982,5	2 288,0	2 183,2	2 468,4	3 618,4	760,1
-89,5	-98,8	-296,3	-213,1	-101,6	-49,3	-67,1	-126,1	-243,8
-23,1	-26,4	-54,6	-57,6	-59,3	-15,1	-32,0	-45,5	-43,8
-77,0	-79,8	-79,4	-83,3	-79,8	-82,0	-79,6	-81,1	-81,3
-64,9	-54,2	-55,0	-47,0	-56,6	-54,0	-55,2	-60,3	-74,5
-	-	-	-	-	-10,1	-9,9	-17,0	-20,9
3 065,1	2 509,1	2 328,9	1 581,5	1 990,7	1 972,7	2 224,5	3 288,5	295,7
1 697,1	692,6	764,1	-2 338,9	-3 531,4	4 412,1	1 765,2	-871,2	4 137,1
-37,0	-35,1	-67,7	-45,5	-66,0	-	-	-	-
-	-	-	-50,3	-0,9	-	-100,0	-22,9	-2,3
-	-	-	-	-	2 077,1 ³	6,0	0,0	27,3
-	-8,7	-	-	-	-	-	-	-
4 725,2	3 157,9	3 025,3	-853,2	-1 607,6	8 461,9	3 895,7	2 394,5	4 457,9
-4 117,6	-2 549,5	-2 417,3			-7 396,1	-3 287,7	-886,5	-2 949,9
			1 461,2	1 757,8				
607,6	608,4	608,0	608,0	150,2	1 065,8	608,0	1 508,0	1 508,0
1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
605,1	605,9	605,5	605,5	147,7	1 063,3	605,5	1 505,5	1 505,5

2 Aperçu du bilan, depuis 1989

en millions de francs en fin d'année

	1989	1990
Actif		
Or et créances résultant d'opérations sur or		
or	11 903,9	11 903,9
créances résultant d'opérations sur or	–	–
Placements de devises		
non couverts contre le risque de change	21 760,4	22 480,5
couverts contre le risque de change (swaps)	17 859,8	14 729,3
Position de réserve au FMI	–	–
Moyens de paiement internationaux ¹	123,6	112,9
Crédits d'aide monétaire	87,1	–
Créances en francs suisses résultant de pensions de titres	–	–
Créances à court terme sur débiteurs suisses	–	–
Effets suisses	542,7	711,1
Rescriptions de la Confédération	–	–
Avances sur nantissement	704,1	165,7
Créances sur les correspondants en Suisse	458,3	567,0
Titres en francs suisses ²	2 574,0	2 814,0
Participations ³		
Immobilisations corporelles ³		
Autres actifs	251,7	221,3
Capital-actions non versé	25,0	25,0
Total du bilan	56 290,6	53 730,7
Passif		
Billets en circulation	29 168,4	29 640,5
Comptes de virements des banques en Suisse ⁴	4 948,4	4 595,3
Engagements envers la Confédération ⁵	2 571,9	
à vue	–	621,7
à terme	–	785,0
Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères	119,0	59,8
Autres engagements à vue	85,4	95,0
Engagements en francs suisses résultant de pensions de titres	–	–
Engagements en monnaies étrangères	–	–
Autres passifs	60,2	77,7
Provisions		
pour risques de marché, de crédit et de liquidité ⁶	18 595,7	17 113,1
pour risques d'exploitation ⁷	630,0	630,0
Capital-actions	50,0	50,0
Fonds de réserve	54,0	55,0
Bénéfice résultant du bilan – Bénéfice de l'exercice	7,6	7,6
Total du bilan	56 290,6	53 730,7

Les principes de comptabilisation et d'évaluation appliqués à partir de 1996 sont décrits aux pages 78s.

1 Depuis 1980, droits de tirage spéciaux (DTS) et, de 1989 à 1997, écus

2 Jusqu'en 1998, titres suisses

3 Jusqu'en 1995, participations et immobilisations corporelles ne figuraient que pour mémoire.

1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
11 903,9	11 903,9	11 903,9	11 903,9	11 903,9	11 903,9	11 448,2	11 045,5	10 453,2
-	-	-	-	-	-	458,3	884,6	1 485,4
25 710,4	26 204,8	29 042,8	28 626,0	27 767,8	36 462,9	40 780,2	45 005,7	46 921,8
14 521,7	19 653,0	17 988,3	17 284,4	14 044,8	12 865,5	12 490,3	7 800,1	7 686,4
-	1 144,4	1 221,6	1 241,5	1 687,7	2 067,8	2 765,0	3 070,6	2 677,6
117,3	134,9	332,7	414,8	408,2	290,0	452,4	390,8	756,4
97,1	156,4	218,4	198,3	173,7	204,3	315,4	768,3	306,5
-	-	-	-	-	-	-	17 348,3	28 136,0
-	467,7	752,5	720,5	1 436,2	1 581,7	673,5	-	-
522,1	353,4	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
107,0	26,9	13,5	14,9	4,7	764,2	0,4	0,3	1,0
552,8	493,0	595,8	565,8	429,2	514,5	415,4	378,8	390,8
2 886,1	2 975,7	2 973,2	3 027,1	3 063,9	4 821,5	4 941,0	5 010,0	4 884,9
					51,0	89,6	89,4	89,4
					532,4	567,4	563,0	556,7
313,2	261,0	707,0	778,0	1 064,3	452,1	482,2	480,4	467,7
25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
56 756,6	63 800,1	65 774,7	64 800,2	62 009,4	72 537,0	75 904,5	92 860,7	104 838,9
29 217,1	29 353,5	29 335,6	30 545,1	30 892,2	32 447,6	32 141,8	33 218,8	37 184,8
4 275,6	4 785,5	4 776,7	3 837,2	4 035,0	4 927,4	5 100,8	6 860,1	9 883,3
3,4	245,1	192,3	595,2	917,4	839,5	155,6	147,6	112,1
400,0	3 450,0	2 940,0	2 850,0	1 350,0	815,3	2 301,7	14 972,0	16 749,9
114,9	54,7	188,8	46,7	43,3	32,7	47,3	163,5	214,0
104,7	115,1	105,8	108,0	156,3	204,2	230,3	236,1	295,4
-	-	-	-	-	-	-	-	6,5
-	-	-	-	-	-	-	175,9	355,1
66,5	670,5	692,0	734,7	746,5	1 089,0	914,7	265,3	266,4
21 230,8	23 770,3	26 187,5	24 726,3	22 958,4	30 554,5	33 842,2	34 728,6	37 678,5
630,0	640,0	640,0	640,0	650,0	450,0	450,0	471,7	470,8
50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
56,0	57,0	58,0	59,0	60,0	61,0	62,0	63,0	64,0
607,6	608,4	608,0	608,0	150,2	1 065,8	608,0	1 508,0	1 508,0
56 756,6	63 800,1	65 774,7	64 800,2	62 009,4	72 537,0	75 904,5	92 860,7	104 838,9

4 Jusqu'en 1994, comptes de virements des banques et sociétés financières en Suisse

5 Avant 1990, les fonds que la Confédération avait déposés à terme fixe et qui n'avaient pas été placés sur le marché n'étaient pas indiqués séparément en tant qu'engagements à terme.

6 Avant 1996, provision pour risques de change et ajustement de l'évaluation des devises

7 Avant 1996, autres provisions

3 Liste des membres des organes de surveillance et de direction

(Situation au 1^{er} janvier 2000)

Conseil de banque

(période administrative 1999–2003)

Les membres du Conseil élus par l'Assemblée générale des actionnaires sont désignés par un astérisque (*).

Eduard Belser, Bottmingen, président
Philippe Pidoux, Lausanne, avocat, vice-président
Kurt Amsler, Neuhausen, président de l'Union des banques cantonales suisses
Henri André, Paudex, président du conseil d'administration d'André & Cie SA
Käthi Bangerter, Aarberg, conseillère nationale, présidente du conseil d'administration et administratrice déléguée de Bangerter-Microtechnik AG
Jörg Baumann, Langenthal, président du conseil d'administration de Création Baumann, Tissage et Teinturerie SA
* Fritz Blaser, Reinach, président de l'Union patronale suisse
Pierre Darier, Cologny, associé de MM. Darier, Hentsch & Cie, banquiers privés
Melchior Ehrler, Riniken, conseiller national, directeur de l'Union suisse des paysans
* Peter Everts, Zollikofen, président de la délégation de l'administration de la Fédération des coopératives Migros
* Hugo Fasel, Saint-Ours, conseiller national, président de la Confédération des syndicats chrétiens de Suisse
Laurent Favarger, Develier, directeur de Four électrique Delémont SA
* Brigitta M. Gadiant, Coire, conseillère nationale, copropriétaire d'un bureau de conseil spécialisé dans les questions juridiques, d'organisation et de stratégie
Serge Gaillard, Bolligen, secrétaire dirigeant de l'Union syndicale suisse
Peter Galliker, Altishofen, entrepreneur, président de la Banque Cantonale de Lucerne
Marion Gétaz, Cully, membre du conseil de fondation du Centre romand de promotion du management (CRPM), directrice du Cours suisse de direction d'entreprise
* Jean Guinand, Neuchâtel, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des affaires sociales de la République et canton de Neuchâtel
Rudolf Hauser, Zurich, administrateur délégué de Bucher Holding SA
* Trix Heberlein, Zumikon, conseillère nationale, avocate
* Rudolf Imhof, Laufon, conseiller national
* Hansheiri Inderkum, Altdorf, conseiller aux Etats, avocat
Yvette Jaggi, Lausanne, présidente de la Fondation Pro Helvetia
* Armin Jans, Zoug, professeur d'économie à la Zürcher Hochschule Winterthur
Marianne Kleiner-Schläpfer, Hérisau, landamman, (présidente du Conseil d'Etat), directrice des finances du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures
Andres F. Leuenberger, Riehen, vice-président du conseil d'administration de F. Hoffmann-La Roche SA, président de l'Union suisse du commerce et de l'industrie (Vorort)
* Ruth Lüthi, Fribourg, conseillère d'Etat, directrice de la santé publique et des affaires sociales du canton de Fribourg
* Jean-Philippe Maitre, Vézenaz, conseiller national, avocat
* Franz Marty, Goldau, conseiller d'Etat, chef du Département des finances du canton de Schwyz, président de la Conférence des directeurs cantonaux des finances
Luigi Pedrazzini, Locarno Solduno, conseiller d'Etat, directeur du Département de justice et police du canton du Tessin

Vasco Pedrina, Zurich, président central du Syndicat industrie & bâtiment, vice-président de l'Union syndicale suisse
Fulvio Pelli, Lugano, conseiller national, avocat et notaire
Heinz Pletscher, Löhningen, entrepreneur, président de la Société suisse des entrepreneurs
Rolf Ritschard, Luterbach, conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur du canton de Soleure
Christian Seiler, Sion, avocat, administrateur délégué de Seiler Hôtel Zermatt SA
* Peter Spälti, Hettlingen, président du conseil d'administration de «Winterthur» Société Suisse d'Assurances
Judith Stamm, Lucerne
* Alexandre Swoboda, Genève, professeur à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales (détaché), conseiller principal et chercheur résident, Fonds monétaire international, Washington
Alberto Togni, Küsnacht, vice-président du conseil d'administration d'UBS SA
Ulrich Zimmerli, Muri/BE, professeur de droit public à l'Université de Berne
* Elisabeth Zölch-Balmer, Berne, membre du Conseil-exécutif, directrice de l'économie publique du canton de Berne

Eduard Belser

Philippe Pidoux

Melchior Ehrler

Serge Gaillard

Trix Heberlein

Yvette Jaggi

Andres F. Leuenberger

Jean-Philippe Maitre

Franz Marty

Ulrich Zimmerli

Comité de banque
(période administrative
1999–2003)

Comités locaux

(période administrative
1999–2003)

Bâle

Peter Grogg, Bubendorf, président du conseil d'administration de Bachem AG, président
Klaus Endress, Reinach, administrateur délégué d'Endress + Hauser (International)
Holding AG, vice-président
Raymond R. Cron, Bâle, membre de la direction de Batigroup Holding SA

Berne

Karl Gnägi, Wohlen près Berne, président du conseil d'administration d'Askia Holding SA,
président
Jean Lauener, Saint-Aubin, président du conseil d'administration de Lauener & Cie SA,
vice-président
Jean-François Rime, Bulle, président du conseil d'administration de Despond SA

Genève

Claude Hauser, Versoix, directeur général de la Société coopérative Migros-Genève, président
Jean-Claude Rinolfi, Givrins, président du conseil d'administration de Printelec SA,
vice-président
Charles Seydoux, Choulex, directeur de Seydoux – DMB SA, président de la section genevoise
de la Société suisse des entrepreneurs

Lausanne

Rolf Mehr, Saint-Prex, président de la direction générale du groupe Vaudoise Assurances,
président
Walter Kobler, Lausanne, directeur général de Baumgartner Papiers SA, vice-président
Gérard Beytrison, Conthey, directeur général d'Orgamol SA

Lucerne

Hans-H. Gasser, Lungern, président
Hans-Rudolf Schurter, Lucerne, président du conseil d'administration et administrateur
délégué de Schurter Holding AG, vice-président
Ruth Pedrazzetti-Weibel, Lucerne, hôtelière, Hôtel Continental-Park, présidente
de l'Association des hôteliers de la ville de Lucerne

Lugano

Corrado Kneschaurek, Muzzano, directeur de l'Hôtel du Lac-Seehof, président de l'association
tessinoise des hôteliers, président
Franz Bernasconi, Genestrerio, président du conseil d'administration et directeur général
de Precicast SA, vice-président
Olimpio Pini, Sorengo, directeur de Pini & Associati

Saint-Gall

Peter G. Anderegg, Egnach, administrateur délégué de Filtext SA, président

Willy Egeli, Wittenbach, président du conseil d'administration et administrateur délégué

d'Egeli AG, Holding, président de l'Union Suisse Creditreform, vice-président

Charles Peter, Uzwil, président du conseil d'administration et administrateur délégué

de Benninger SA

Zurich

Wera Hotz-Kowner, Erlenbach, administratrice déléguée de Kowner Jakob AG, présidente

Silvia Huber-Meier, Lengnau/AG, administratrice déléguée de DOMACO,

Dr. med. Aufdermaur AG, vice-présidente

Kurt E. Feller, Wollerau, président de la direction du groupe Rieter Holding SA

Membres

Hans Michel, Egnach, président

Maryann Rohner, Zurich, Treureva AG, vice-présidente

Kaspar Hofmann, Adliswil, Hofmann Wirtschaftsprüfung AG

Suppléants

Josef Blöchliger, Begnins, Refidar société fiduciaire

Jean-Claude Grangier, Epalinges, vice-président de la Direction générale de la

Banque Cantonale Vaudoise

Werner M. Schumacher, Binningen, directeur de la Banque Jenni et Cie SA

Commission de contrôle

(période administrative
1999/2000)

Direction générale	Hans Meyer, président, Zurich
	Jean-Pierre Roth, vice-président, Berne
	Bruno Gehrig, membre, Zurich
Secrétariat général	
Secrétaire général	Peter Schöpf, Zurich
Suppléant du secrétaire général	Hans-Ueli Hunziker, sous-directeur, Berne

Départements	1^{er} département (Zurich)		
	Chef du département	Hans Meyer, président de la Direction générale	
	Suppléants du chef du département	Peter Klauser, directeur	
		Georg Rich, directeur	
	Révision interne	Ulrich W. Gilgen, directeur	
		Othmar Flück, sous-directeur	
	Service de presse	Werner Abegg, directeur adjoint	
	Relations avec l'économie régionale	Heinz Alber, directeur	
	Division économique	Georg Rich, directeur	
	Direction des études économiques	Michel Peytrignet, directeur	
		Recherche	Thomas J. Jordan, sous-directeur
		Conjoncture	Eveline Ruoss, sous-directrice
	Direction des relations monétaires internationales	Werner Hermann, directeur	
		Umberto Schwarz, sous-directeur	
	Direction des études bancaires	Urs W. Birchler, directeur	
		Bertrand Rime, sous-directeur	
	Direction de la statistique	Christoph Menzel, directeur	
		Analyses	Robert Fluri, sous-directeur
		Statistique monétaire	Mauro Picchi, sous-directeur
		Balance des paiements	Thomas Schlup, sous-directeur
		Banque de données	Rolf Gross, sous-directeur
		Développement d'applications	Jean-Marie Antoniazza, sous-directeur
	Division juridique et services	Peter Klauser, directeur	
	Service juridique	Peter Merz, directeur	
		Eliane Menghetti, sous-directrice	
	Service du personnel	Christine Breining-Kaufmann, directrice	
		Benjamin Künzli, sous-directeur	
Institutions de prévoyance	Peter Hadorn, directeur adjoint		
Immeubles et services	Theo Birchler, sous-directeur		

2^e département (Berne)

Chef du département	Jean-Pierre Roth, vice-président de la Direction générale
Suppléant du chef du département	Hans Theiler, directeur
Relations avec l'économie régionale	Jean-Pierre Borel, directeur
Sécurité	Hans Balzli, sous-directeur
Division des opérations bancaires	Theodor Scherer, directeur
Direction des titres et des opérations sur or	Hans-Christoph Kesselring, directeur adjoint
Direction de la comptabilité centrale	Peter Bechtiger, directeur adjoint
Trafic des paiements	Daniel Ambühl, sous-directeur
Caisse	Werner Beyeler, sous-directeur
Division des billets et monnaies	Roland Tornare, caissier principal de la Banque, directeur

3^e département (Zurich)

Chef du département	Bruno Gehrig, membre de la Direction générale
Suppléants du chef du département	Erich Spörndli, directeur Erwin Sigrist, directeur
Division des opérations monétaires	Erich Spörndli, directeur
Direction de la gestion des risques	Dewet Moser, directeur adjoint
Direction des opérations sur les marchés monétaire et des changes	Karl Hug, directeur
Direction des placements de devises	Thomas Stucki, directeur adjoint
Division de l'informatique et des autres services	Erwin Sigrist, directeur
Systèmes de paiement	Daniel Heller, sous-directeur
Direction des autres services	Daniel Wettstein, directeur
Trafic des paiements en Suisse	Walter Gautschi, sous-directeur
Trafic des paiements avec l'étranger	Markus Steiner, sous-directeur
Caisse	Roland-Michel Chappuis, sous-directeur
Administration	Beat Spahni, sous-directeur
Direction de l'informatique	Rudolf Hug, directeur
Etat-major	Raymond Bloch, sous-directeur
Applications bancaires	François Ryffel, sous-directeur
Applications statistiques	Jürg Ziegler, directeur adjoint
Applications bureautique et exploitation	Peter Bornhauser, sous-directeur
Systèmes d'exploitation	Jules Troxler, sous-directeur
Exploitation informatique Zurich	Peter Künzli, sous-directeur
Exploitation informatique Berne	Bruno Beyeler, sous-directeur

Succursales	Bâle	Anton Föllmi, directeur
	Genève ¹	Yves Lieber, directeur
	Lausanne	François Ganière, directeur
	Lucerne	Max Galliker, directeur
	Lugano ¹	Wally Giger Delucchi, directrice
	1 Avec service de caisse	Saint-Gall

Agences La Banque nationale suisse a également des agences, gérées par des banques cantonales, dans les localités suivantes:

Altdorf
Appenzell
Bâle
Bellinzone
Bienne
Coire
Fribourg
Glaris
Liestal
Lucerne
Sarnen
Schaffhouse
Schwyz
Sion
Stans
Thoune
Weinfelden
Zoug

4 Organigramme

Assemblée générale			Commission de contrôle	
Conseil de banque			Comités locaux	
Comité de banque				
Direction générale			Secrétariat général Zurich/Berne	
1^{er} département Zurich			2^e département Berne	
Révision interne	Service de presse	Relations avec l'économie régionale	Etat-major/Relations avec l'économie régionale	Services techniques
Division économique	Division juridique et services		Division des opérations bancaires	Division des billets et monnaies
Etudes économiques	Service juridique		Titres et opérations sur or	Administration
Relations monétaires internationales	Service du personnel		Comptabilité centrale	Stockage
Etudes bancaires	Institutions de prévoyance		Trafic des paiements	Tri
Statistique	Immeubles et services		Caisse	Entretien
Succursale de Bâle	Succursale de Lucerne	Succursale de Saint-Gall	Succursale de Genève¹	Succursale de Lausanne

1 Avec service de caisse

3^e département Zurich

Sécurité

Division des opérations monétaires

Marchés monétaire et des changes

Placements de devises

Gestion des risques

Division de l'informatique et des autres services

Autres services

Informatique

Systèmes de paiement

Succursale de Lugano¹

5 Publications

Rapport de gestion	<p>Le rapport de gestion paraît chaque année en avril, en langues française, allemande, italienne et anglaise.</p> <p>Commandes: Banque nationale suisse, secrétariat général, Bundesplatz 1, 3003 Berne, tél. 031 327 02 11, fax 031 327 02 21</p> <p>Publication gratuite</p>
Les banques suisses	<p>«Les banques suisses» est un ouvrage de référence qui contient de nombreux tableaux ainsi qu'un commentaire sur l'évolution du secteur bancaire suisse. Les données reposent pour l'essentiel sur la statistique de fin d'année de la Banque nationale. Cet ouvrage paraît chaque année, au cours de l'été, en langues française et allemande.</p> <p>Commandes: Zürichsee Zeitschriftenverlag, Seestrasse 86, case postale, 8712 Stäfa, tél. 01 928 56 16, fax 0848 80 55 20</p> <p>Prix: fr. 20.⁻¹</p>
Balance suisse des paiements	<p>La Balance suisse des paiements commente l'évolution des flux de biens, de services et de capitaux avec l'étranger. Elle paraît une fois par an, en septembre, en langues française, allemande et anglaise, notamment comme annexe au bulletin mensuel.</p> <p>Commandes: Banque nationale suisse, bibliothèque, Börsenstrasse 15, case postale, 8022 Zurich, tél. 01 631 32 84, fax 01 631 39 11</p> <p>Publication gratuite</p>
Bulletin trimestriel	<p>Le Bulletin trimestriel comprend le rapport de la Direction générale sur la situation économique et monétaire ainsi que des textes scientifiques et des exposés de collaborateurs de la Banque nationale. Cette publication paraît quatre fois par an, en langues française et allemande.</p> <p>Commandes: Zürichsee Zeitschriftenverlag, Seestrasse 86, case postale, 8712 Stäfa, tél. 01 928 56 16, fax 0848 80 55 20</p> <p>Prix: fr. 25.⁻¹ par an (étranger: fr. 30.-); pour les abonnés au Bulletin mensuel de statistiques économiques: fr. 15.⁻¹ par an (étranger: fr. 20.-)</p>

1 TVA comprise (2,3%)

Le Bulletin mensuel de statistiques économiques commente brièvement (en français et en allemand) la politique de l'institut d'émission et l'évolution des marchés de l'argent, des capitaux et des changes. Des graphiques et tableaux présentent les principales données économiques suisses et étrangères.

**Bulletin mensuel de
statistiques économiques**

Commandes: Zürichsee Zeitschriftenverlag, Seestrasse 86, case postale, 8712 Stäfa,
tél. 01 928 56 16, fax 0848 80 55 20
Prix: fr. 40.–¹ par an (étranger: fr. 80.–; sur demande, envoi par avion, frais d'expédition en sus)

Le Bulletin trimestriel de statistiques bancaires, qui paraît quatre fois par an, contient des données détaillées (en français et en allemand) provenant de la statistique bancaire.

**Bulletin trimestriel
de statistiques bancaires**

Commandes: Zürichsee Zeitschriftenverlag, Seestrasse 86, case postale, 8712 Stäfa,
tél. 01 928 56 16, fax 0848 80 55 20
Publication gratuite (jointe au Bulletin mensuel de statistiques économiques)

La situation est un bilan sommaire de la Banque nationale. Elle est publiée, assortie d'un bref commentaire (en français et en allemand), au 10, au 20 et au dernier jour de chaque mois.

Situation

Commandes: Banque nationale suisse, secrétariat général, Bundesplatz 1, 3003 Berne,
tél. 031 327 02 11, fax 031 327 02 21
Publication gratuite

La brochure «La Banque nationale suisse en bref» décrit sur près de trente pages la stratégie adoptée pour la politique monétaire suisse, d'autres tâches importantes de l'institut d'émission ainsi que l'organisation et les fondements juridiques des activités de la Banque nationale. Elle est disponible en langues française, allemande, italienne et anglaise.

**La Banque nationale
suisse en bref**

Commandes: Banque nationale suisse, bibliothèque, Börsenstrasse 15, case postale, 8022 Zurich,
tél. 01 631 32 84, fax 01 631 39 11
Publication gratuite

Toutes les publications – à l'exception de la brochure «La Banque nationale suisse en bref» – peuvent être consultées sur Internet: <http://www.snb.ch>

1 TVA comprise (2,3%)

Conception

Weiersmüller Bosshard Grüniger WBG, Zurich

Composition

typolitho ag, Zurich

Impression

Buri Druck AG, Wabern-Berne

ISSN 1421-5500

